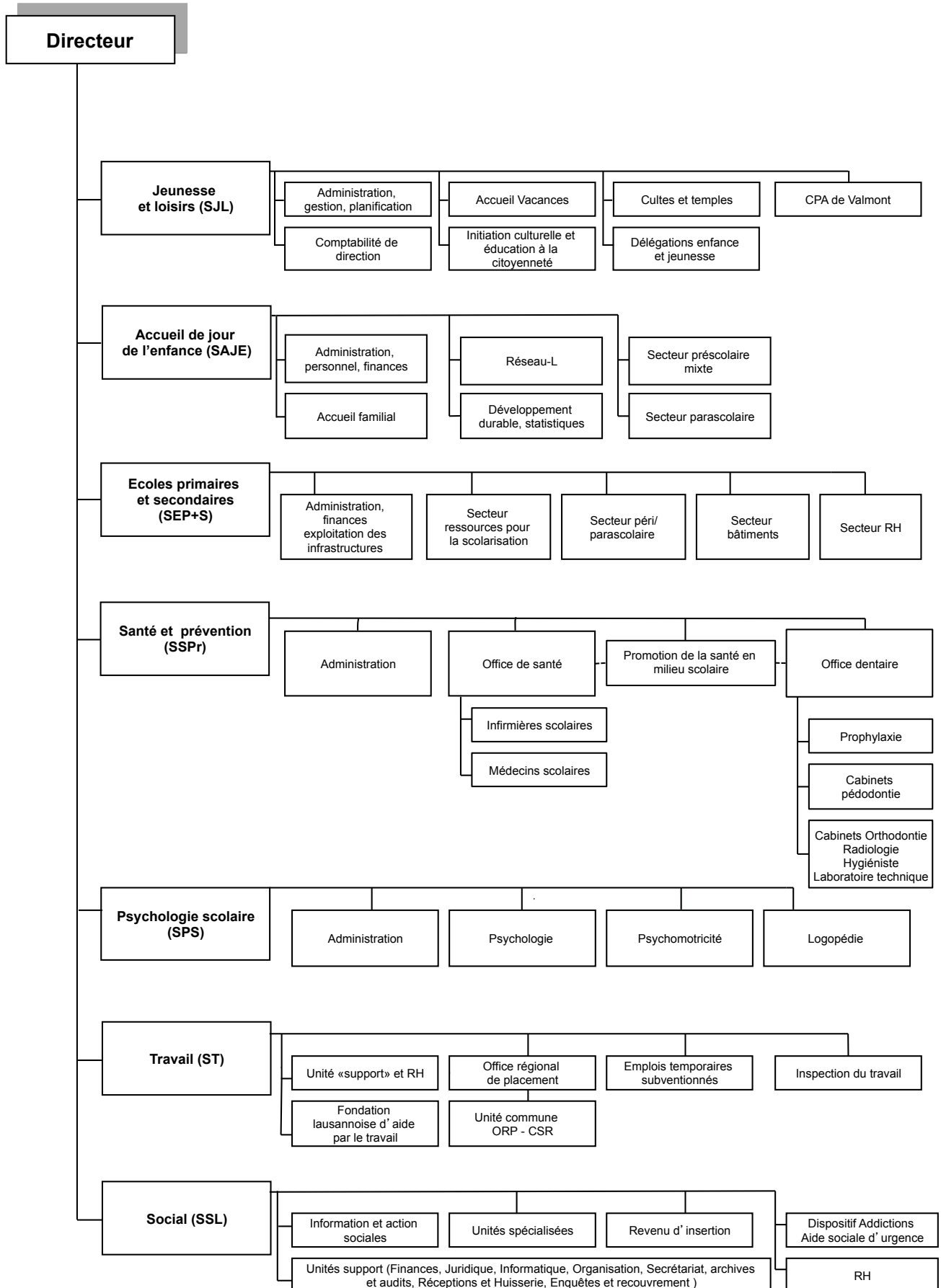


Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale



Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (EJCS)

SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS (SJL)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- proposer, conduire et développer la politique de l'enfance et de la jeunesse de notre ville
- coordonner et évaluer la mise en œuvre des grands projets transversaux à EJCS
- conduire et développer une organisation, un fonctionnement optimal et efficient à EJCS
- appuyer les autorités dans leur définition de la politique de l'enfance et de la jeunesse, et assurer une veille stratégique et professionnelle sur les domaines précités
- collaborer avec les autres services de EJCS et avec les partenaires de la Ville en assurant une coordination de leur intervention

Le SJL offre des prestations internes à EJCS et des prestations externes dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Ainsi, il exécute les tâches dévolues à un secrétariat général et à un état-major de direction. Dans ce sens, il soutient le directeur dans sa réflexion d'organisation de l'administration, dans la mise en œuvre de projets transversaux de sa direction et dans ses décisions politiques. Au cours de l'année 2015, le service a présenté à la Municipalité des propositions de réponses à des initiatives parlementaires, dont quelques-unes sont présentées ci-dessous.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Admin. Délég. Enfance & Jeunesse	5.66	5.61	5.66	5.61
Administration SJL	29.20	29.10	29.70	29.65
Centre adolescents de Valmont	25.10	23.10	25.10	22.10
Cultes et temples	9.40	8.76	9.40	8.53
Secteur vacances	26.42	24.47	26.37	26.37
Total service	95.78	91.04	96.23	92.26

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	+ 0.45

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Admin. Délég. Enfance & Jeunesse	9	5.61	9	5.61
Administration SJL	38	29.10	39	29.65
Centre adolescents de Valmont	26	23.10	25	22.10
Cultes et temples	27	8.76	26	8.53
Secteur vacances	32	24.47	35	26.37
Total service	132	91.04	134	92.26

Note: les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

	1 ^{er} janvier	31 décembre
Unité administrative	n	n
Administration SJL	2	2
Total service	2	2

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	9	10

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	1
Décès	
Démission	5
Départ à la retraite	3
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	9

PERSONNEL FIXE

Le SJL a repourvu dix postes fixes, représentant une rotation du personnel de quelque 4%. Le SJL continue à servir de tremplin aux jeunes professionnels, en offrant une première expérience professionnelle de plusieurs années.

APPRENTI-E-S

Deux apprenties de commerce ont réussi leur première année et continuent leur cursus en deuxième année d'apprentissage (une au domaine accueil vacances et l'autre à la direction).

RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

Le SJL compte 58% de femmes et 42% d'hommes.

FONCTIONS ENCADRANTES

La proportion d'hommes/femmes occupant des postes de cadres est la suivante : 41% de femmes (sept) et 59% d'hommes (dix).

POLITIQUE DE FORMATION DU PERSONNEL**Formation continue et formation en emploi**

En 2015, 119 personnes ont suivi des cours de formation continue, représentant 169.5 jours de formation. Sept collaborateurs et collaboratrices sont engagés dans une formation en emploi telle que praticien-ne formateur/trice, éducateur/trice ES ou HES, certification en gestion RH, synergologie et CAS en gestion d'équipe.

Dans la mesure du possible, le SJL soutient les collaborateurs/trices dans leur demande de développement de compétences professionnelles et personnelles.

Stagiaires

Le SJL a accueilli neuf stagiaires : cinq au centre pour adolescents de Valmont (CPA) et un au centre à la montagne du Planemard, deux à la délégation à la jeunesse et un à la délégation à l'enfance. Les filières suivies se déclinaient comme suit : cinq stagiaires en cours HES, trois stagiaires préalables HES et un stagiaire universitaire.

Civilistes

Deux personnes ont pu bénéficier de cette mesure au sein du SJL dans le domaine de l'éducation.

PERSONNEL AUXILIAIRE ENGAGÉ

En 2015, le SJL a fait appel à 271 personnes avec le statut d'auxiliaire dans les domaines suivants :

- Administration : 8% ;
- Accueil vacances : 54% ;

- Cultes et temples : 14% ;
- Délégation à la jeunesse : 16% ;
- CPA de Valmont : 8%.

Trois stagiaires non rémunérés ont pu suivre un stage de quelques jours (deux à l'administration SJL et un au centre aéré de l'Arzillier).

ADMINISTRATION – GESTION – PLANIFICATION

Conférence des chefs de service (CCS)

Composition : le directeur de EJCS, l'adjointe administrative en charge de l'état-major de la direction et les chefs de service de la direction.

Réunions ordinaires

Nombre de séances : 18 (2014 : 16).

La CCS est le principal instrument de coordination de la direction. Tous les sujets d'importance générale y sont abordés, notamment ceux qui impliquent l'intervention de deux ou plusieurs services, ou des relations transversales avec d'autres directions.

Autres réunions

En fonction des thèmes d'actualité ou des projets en cours, la CCS reçoit parfois la visite d'autres services de l'administration ou d'instances extérieures, afin d'échanger des informations. C'est ainsi qu'en 2015 elle a accueilli :

- à deux reprises, une délégation du Service d'organisation et d'informatique dans le cadre du pilotage informatique des directions ;
- les sous-commissaires EJCS de la Commission permanente de gestion ;
- le secrétaire municipal nouvellement nommé pour un moment de présentation et d'échange.

Institutions subventionnées

Le SJL subventionne plusieurs institutions dans le domaine de la jeunesse, de l'animation socioculturelle et des sports urbains. La liste des institutions subventionnées est disponible dans les budgets et comptes de la Ville de Lausanne. De plus, chaque institution publie un rapport annuel de ses activités. Aussi, nous renonçons à publier un extrait de ces rapports.

Néanmoins, citons les activités de JDS Events, organisant des manifestations visant à déconstruire les préjugés dans le domaine du hip-hop, téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.jdsevents.ch>.

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)

L'année 2015 a vu la conclusion avec la FASL de la deuxième convention de subventionnement signée pour deux ans. Cette convention a été contestée par le personnel syndiqué de la FASL qui a organisé une manifestation de mécontentement au printemps avant une séance de Conseil de fondation.

Le président du Conseil de fondation de la FASL, Pierre Imhof, pour des raisons professionnelles a donné sa démission au 31 décembre 2015. La Municipalité qui l'avait nommé comme membre représentant les milieux intéressés de l'animation socioculturelle a pris acte de sa démission et l'a vivement remercié. La Municipalité a nommé M. Jean Tschopp, juriste et député vaudois, pour le remplacer au 1^{er} janvier 2016. Le Conseil de fondation de la FASL a élu dans sa séance du 9 décembre 2015, M. Frédéric Cerchia, délégué cantonal à la jeunesse, comme président et M. Jean Tschopp, comme membre du comité du Conseil de fondation.

Conseil des jeunes (CDJ)

Le service, par sa délégation à la jeunesse, est chargé non seulement d'assurer le suivi nécessaire au bon fonctionnement du CDJ, mais il s'engage également à apporter un soutien pédagogique et méthodologique aux jeunes. Il les accompagne dans la conception et la réalisation de leurs projets en ayant toujours ce but d'éducation au vivre ensemble et d'apprentissage à la citoyenneté à l'esprit.

Durant l'année 2015, la Haute école de travail social et de la santé (EESP) a été mandatée pour effectuer une évaluation du CDJ. Le rapport final sera diffusé dans le courant 2016.

Le Conseil des jeunes réunit ses soixante membres une fois par mois dans la salle du Conseil communal. Il a fêté son 5^e anniversaire le 10 décembre, en présentant ses différentes réalisations et projets.

Le Gala des 18 ans

La désormais traditionnelle soirée offerte à tous les nouveaux jeunes citoyens lausannois s'est déroulée le 3 octobre 2015, aux Docks. Après un repas et une partie officielle en présence du conseiller municipal Oscar Tosato, plusieurs animations se sont succédées avec : du parkour de l'association X-Trem Move, une prestation musicale du chanteur lausannois Alejandro Reyes, ainsi qu'un spectacle des humoristes français Sébastien Cauet et Mustapha El Atrassi. Les 600 jeunes présents ont été ravis de ce gala.

Commission enfants à l'hôpital

Pour aider des enfants polyhandicapés de la Fondation Perceval, une commission a organisé le 6 novembre à la Maison de Quartier Sous-Gare, une soirée caritative mêlant théâtre d'improvisation et catch.

Commission Prix jeunesse

Afin de valoriser des jeunes Lausannois méritants, la première édition du *Prix jeunesse* s'est déroulée le 4 décembre à la salle Paderewski du Casino de Montbenon en présence du conseiller municipal Oscar Tosato et du président du Conseil communal, M. Yvan Salzmann. Le nombreux public a pu applaudir les différents lauréats ainsi que la gagnante du Grand Prix 2015 (Mme Imelda Gab).

Commission week-end de travail au vert

Deux jours de fin de semaine ont permis de réfléchir, au grand air, au fonctionnement du CDJ et à son futur.

Commission PJ Games

Suite à sa victoire lors de l'édition 2014, le CDJ a organisé les PJ Game 2015 et ainsi accueilli, au Gymnase Auguste-Piccard, les membres des parlements de jeunes de Suisse pour des joutes sportives durant un week-end, en septembre. A noter que le CDJ a, à nouveau, brillamment remporté ces joutes 2015, mais a cédé l'organisation 2016 au parlement de jeunes de Neuchâtel.

Commission Transport

Afin de sensibiliser les Lausannois à la possibilité d'utiliser le vélo malgré la géographie pentue de la ville, la commission *Transport* a organisé le « *Rallye lausannois du vélo* » le dimanche 13 septembre. Ce rallye ouvert à tous s'est inscrit dans le cadre de la *Semaine de la Mobilité* organisée par la Ville et le Canton.

Différentes commissions actives

« Lausanne JOJ 2020 », « Homophobie », etc.

Maisons de quartier

La Maison de quartier des Faverges, préavis N° 2012/16 (« *Projet de construction de 2 bâtiments ch. Bonne-Espérance 30-32 – Constitution DDP en faveur de la FLCL et SILL S.A. – Réponse au postulat Müller E.* »), a été inaugurée le 13 juin 2015 et cela s'est conjugué avec une grande fête de quartier les 12 et 13 juin 2015.

La préparation de la rénovation et de la transformation de la Maison du Désert s'est poursuivie. Le préavis N° 2015/38 (« *Réaffectation et transformation de la Maison du Désert en Maison de quartier. Demande de crédit d'ouvrage. Réponse à la motion de Mme Christina Maier "Un projet pour sauver la Maison du Désert"* ») a été adopté par le Conseil communal en date du 8 septembre 2015. Le Conseil a décidé d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'525'000.–, dont CHF 3'400'000.– prélevés sur le fonds pour le développement durable. La mise à l'enquête s'est déroulée sur toute l'année 2015 et le permis de construire a été délivré le 29 octobre 2015. La Commission des futurs utilisateurs s'est réunie deux fois et le Forum des habitants s'est déroulé le 14 février 2015. Il a réuni plus d'une centaine de personnes et a été précédé d'un safari de quartier décrivant les particularités du quartier avec une quarantaine de personnes.

Paysage éducatif Grand-Vennes

Le SJL et le Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) ont collaboré à l'élaboration d'un projet sélectionné par la Fondation Jacobs dans le cadre de son programme *Paysages éducatifs*. Au niveau national, quinze projets similaires sont soutenus quatre années durant, de 2015 à 2018. Le projet lausannois est en outre soutenu au niveau cantonal par le Service de protection de la jeunesse (SPJ) qui s'est engagé à y participer financièrement.

Le quartier de Grand-Vennes a été retenu pour mettre en œuvre le projet de renforcement de l'intégration scolaire et professionnelle des adolescent-e-s et jeunes adultes. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs/trices du quartier avec des projets, existants ou à développer, qui pourront être soutenus par la Ville et qui visent une meilleure intégration scolaire.

Le *Paysage éducatif* lausannois a été lancé officiellement en septembre, lors d'une fête au cœur du quartier réunissant les futurs porteurs du projet, soit les habitantes et les habitants, les acteurs institutionnels, économiques, associatifs et politiques.

Premier Start, le premier projet initié grâce à ce *Paysage éducatif*, a été lancé en fin d'année en partenariat avec l'établissement scolaire primaire et secondaire d'Isabelle-de-Montolieu et le centre d'animation de Grand-Vennes. Il offre aux élèves la possibilité d'entreprendre et de mettre sur pied un projet personnel, afin de comprendre le système économique, politique et social. Rencontrer les professionnels du quartier et découvrir les métiers est l'autre but du projet.

Campagne de prévention alcool « pote bourré = pote en danger »

Dans le cadre de la Semaine nationale *Je parle d'alcool*, une campagne de prévention lausannoise a été mise en place sous la houlette d'un comité de pilotage du 30 avril au 10 mai. Différentes actions ont été proposées aux jeunes et à leurs parents, aux enseignant-e-s ainsi qu'aux professionnel-le-s de l'éducation.

Les ambulanciers étaient les partenaires privilégiés de cette campagne et les moments phares de celle-ci furent, notamment : un spectacle de sensibilisation parents-enfants organisé au *D ! Club*, un *happening* avec la complicité des ambulanciers au Jardin du Musée de design et d'arts appliqués contemporains, deux demi-journées de formation pour les profes-

sionnel-le-s de l'éducation et un clip de prévention largement diffusé sur les réseaux sociaux. A ce jour: plus de 3 millions de vues. <http://www.lausanne.ch/preventionalcool>.

Terrain d'aventure

Une démarche participative avec la population du quartier de Malley a été menée tout au long de l'année. Soirées publiques, ateliers créatifs, exposition, panneau informatif. L'objectif de cette démarche était de présenter le projet global (bâtiment et aménagements extérieurs) et le faire valider par la population dans le but de le mettre à l'enquête en 2016.

Fonds de soutien aux ludothèques lausannoises et référentiel cadre

Du montant initial de CHF 30'000.– attribué aux ludothèques lausannoises, une grande partie a été utilisée pour le renouvellement des jeux (à hauteur du 10% de la valeur totale du stock des jeux par année civile) et pour la formation des bénévoles des ludothèques lausannoises.

Afin de valoriser et d'harmoniser les missions des quatre ludothèques lausannoises, un référentiel commun a été rédigé et travaillé avec les ludothécaires, le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), le SEP+S et la FASL.

Fonds d'aide à la formation post-obligatoire

Créé en 2006, à la suite du regroupement d'anciens fonds d'apprentissage (Fiaux, Bippert et Dussieur), ce fonds permet d'intervenir de manière complémentaire à la prise en charge d'une formation post-obligatoire : financement de l'écolage, achat de livres, frais d'hébergement lors de stages pratiques, etc. En 2015, le comité du fonds a accédé à quatre demandes.

Jeux internationaux des écoliers

Cette manifestation sportive et culturelle d'envergure, dont le comité est soutenu par le Comité International Olympique (CIO), a lieu chaque année dans une ville différente en été et tous les deux ans en hiver.

Du 24 au 29 juin, une délégation lausannoise, composée de 18 élèves âgés de 12 à 15 ans, a vécu une expérience exceptionnelle en participant aux Jeux d'été (athlétisme, natation, judo) à Alkmaar, en Hollande. La délégation lausannoise a ramené un total de quatre médailles, soit : une d'or et une d'argent en 100m et en 50m brasse pour Elena Onieva Heinrich, deux médailles de bronze pour les judokas Matthieu Braun dans la catégorie des -55kg et Lorenzo Morais Marques dans celle des -50kg.

Le 5 octobre 2015, le président du Conseil communal a remis leur diplôme de participation aux jeux aux élèves ayant représenté la Ville de Lausanne en Australie (décembre 2014) ainsi qu'en Hollande et les a félicités.

COMPTABILITÉ DE DIRECTION

MISSION

Assurer les prestations traditionnelles d'une comptabilité de direction :

- budget d'exploitation, plan des investissements, crédits supplémentaires, subventions
- traitements du personnel
- factures fournisseurs et débiteurs
- saisie des pièces comptables des établissements scolaires
- tenue de comptes pour le Service social Lausanne (SSL)
- établissement de décomptes pour le Service de l'emploi ETVD
- relations avec les autorités des communes voisines et celles du Canton pour les répartitions des charges imputées à chaque échelon

L'activité de la comptabilité nécessite une collaboration suivie tant avec les autres services de la direction qu'avec les instances cantonales (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Département des finances et des relations extérieures, Département de l'économie et du sport).

Au terme de la redistribution des tâches entre Canton et communes, Lausanne s'est vu déléguer par convention un certain nombre de compétences, aux plans notamment de l'organisation scolaire ou des prestations de psychologie scolaire. La comptabilité en assure toute la calculation et le suivi du volet financier. Pour le SSL, elle enregistre les aides individuelles dans les comptes communaux. Pour le Service du travail, elle assure également l'enregistrement des écritures comptables de l'Office régional de placement (ORP), de l'Unité spécialisée ORP-CSR (UNCO) ainsi que des Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL). En ce qui concerne les établissements scolaires lausannois rattachés au SEP+S, elle comptabilise leurs pièces comptables directement dans l'application de l'Etat.

Organisation

Le groupe traitements assure la gestion des salaires du personnel fixe et temporaire (début et fin d'activité, modifications du taux d'engagement ou de la situation familiale, heures de remplacement, etc.).

Pour l'ensemble de la direction, le nombre de dossiers traités pour le personnel fixe s'élève à 1'838 (+2.6%) et 1'780 (+2.5%) pour le personnel temporaire, pour des engagements s'échelonnant de 0.1% à 100%.

Le groupe *factures* a procédé à l'enregistrement et au contrôle de 35'526 factures fournisseurs (+0.1%) et a émis 76'162 factures débiteurs (-2.7%).

C'est à ce niveau qu'est également réglé le versement (en principe par acomptes échelonnés) des subventions aux diverses institutions soutenues par la direction. Finalement, la comptabilité a élaboré et mis en place le nouveau plan comptable pour 2016 des réfectoires scolaires, à la suite du transfert de ces derniers du SEP+S au SAJE.

ACCUEIL VACANCES

MISSION

➤ organiser, mettre en œuvre et développer des prestations d'accueil collectif d'enfants pendant les quatorze semaines de vacances scolaires

Les parents lausannois qui exercent une activité professionnelle trouvent dans les offres conjuguées du SAJE et du domaine accueil vacances des solutions d'accueil et d'activités disponibles sur 52 semaines par année, toujours dans l'optique d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Les associations subventionnées telles que la FASL, le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et l'Espace des inventions (EDI) sont mandatées par le SJL pour la mise en œuvre de prestations d'accueil complémentaires sous la forme de centres aérés, de camps et d'activités à la journée.

Le domaine assure aussi les prestations de l'école à la montagne pour ses camps scolaires.

Agence communale « accueil vacances 7-15 ans » à Chauderon 7A

Le domaine accueil vacances assure sa mission d'information et de conseil aux familles et aux jeunes. L'axe principal de ce service est de proposer aux usagers des activités de vacances adaptées à leurs besoins. Dans l'espace accueil, par téléphone ou par le biais d'un portail internet, l'utilisateur trouvera l'offre adéquate, qu'elle soit proposée par la Ville ou tout autre prestataire. Des conseils personnalisés sont donnés, afin que chaque enfant puisse participer à l'activité qui lui convienne.

La très bonne visibilité et accessibilité des locaux au niveau terrasse de la place Chauderon a permis de répondre directement en 2015 à quelque 2'300 visiteurs : 73% des demandes concernaient le domaine accueil vacances, 16% d'entre elles l'administration communale en général (Service social Lausanne, Service des assurances sociales, Office régional de placement, objets trouvés, etc.) et 11% concernaient des questions externes aux services de la Ville (orientation géographique, gendarmerie, transports publics, commerces, etc.).

Outre l'information au public, le domaine accueil vacances assure l'exploitation des structures d'accueil du SJL et les travaux administratifs qui y sont liés, soit :

- onze centres aérés urbains ;
- le centre aéré d'été de l'Arzillier ;
- les camps scolaires et camps de vacances des trois centres à la montagne de la Ville ;
- la part lausannoise des activités du Passeport et le bureau de l'Association en faveur du Passeport vacances de la région lausannoise (APVRL).

En 2015, la demande des familles pour les structures d'accueil vacances est stable.

Groupe de coordination des offres vacances à l'échelon lausannois

Le groupe de coordination conduit par le SJL réunit les associations subventionnées (dont la FASL et le CVAJ) proposant des activités de vacances. Il a pour mission d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande en termes d'activités de vacances tant au niveau qualitatif que quantitatif. A l'écoute des usagers et des responsables des structures d'accueil, il analyse les besoins pour chaque période de vacances et propose des adaptations de prestations. Ce groupe de travail est attentif aux options qui sont prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'école à journée continue (art. 63a de la Constitution du Canton de Vaud) et du parascolaire, pour ce qui concerne les vacances des élèves. L'adjoint du SJL prend part aux séances de travail organisées par le Service cantonal de la protection de la jeunesse (SPJ), notamment concernant la formation des moniteurs ainsi que la mise en œuvre des directives pour les camps de vacances.

PassePasse, découverte des métiers et des milieux professionnels pour les 13-17 ans

Le PassePasse a été mis en place en automne 2011, avec comme objectif d'alimenter la réflexion des jeunes de 13 à 17 ans au sujet de leur projet professionnel par des découvertes de métiers durant les vacances. Un groupe de travail intercommunal, initié par le SJL, a développé le projet et a mis en œuvre trois éditions pendant les vacances de Pâques 2012 et 2014 et une dernière en automne 2015.

Avec l'arrivée des semaines de stages en 10^e VG (voie générale), il existe actuellement une pléthore d'activités sur le thème des métiers pour cette tranche d'âge, par exemple le Salon des Métiers et de la Formation à Lausanne, ou encore la *Journée Oser tous les métiers* (JOM), sans parler de ce qui est entrepris dans le cadre scolaire pour l'orientation professionnelle. Le PassePasse peine à s'imposer dans ce paysage. La réflexion des jeunes sur leurs projets d'avenir est également associée à leur temps scolaire, les temps de vacances étant réservés aux activités de loisirs.

La tranche d'âge joue aussi un rôle important dans la prestation. Dès la fin de l'école obligatoire, l'orientation professionnelle est bien engagée et les jeunes sont souvent déjà fixés sur leur choix professionnel. Il y aurait lieu de penser une prestation sur une tranche d'âge réduite. A la lumière des éléments évoqués ci-dessus, la réorientation de cette offre est nécessaire.

La coordination vacances SJL/FASL/CVAJ relève que, dans l'offre proposée aux familles, les activités pour les 13-15 ans pendant les petites vacances sont peu nombreuses et qu'il serait souhaitable d'élargir l'offre de cette fourchette d'âge entre le temps des camps et des centres aérés et la fin de la scolarité. La mise en œuvre d'une formule lausannoise de Passeport vacances d'automne pour les 13-15 ans pourrait alors être concrétisée à l'automne 2016 avec une édition pilote.

Passeport vacances d'été

En 2015, le Passeport vacances de la région lausannoise (APVRL) s'est déroulé sur les deux premières et les deux dernières semaines des vacances d'été. Les quarante Communes membres de l'APVRL ont mis à disposition plus de 9'000 places au travers de 300 activités. Ainsi, 8'500 places ont été utilisées par 1'338 jeunes de 9 à 15 ans, ce qui représente une hausse générale de fréquentation de 14.65%. La fréquentation des jeunes Lausannois est en augmentation de 68%.

La participation financière des parents pour deux semaines d'activités est de CHF 45.–, ce qui couvre environ un tiers du coût réel. Cette année, une attention particulière a été apportée à la communication et à la promotion ainsi qu'à l'optimisation des procédures. La conjugaison de ces efforts et l'excellente collaboration entre les Communes et le bureau de l'APVRL ont permis de redresser la barre, après trois années consécutives de chiffres en baisse.

80% des participants se sont inscrits aux activités par le biais du site internet www.apvrl.ch, permettant la consultation des places libres et les inscriptions de dernière minute, au moyen d'un code d'accès personnel.

Il faut saluer l'important travail des organisateurs des 300 activités qui s'engagent bénévolement pour partager leur savoir-faire et leur passion sur les quarante communes de l'APVRL.

Le passeport *farniente*, qui s'autofinance, enregistre une hausse de 33.54% avec 426 passeports vendus au prix de CHF 25.–. Le nombre de passeports *farniente* vendus pour la Commune de Lausanne augmente de 74%. Ce sésame, donnant accès aux transports publics, aux piscines, aux musées, ainsi qu'à trois séances de cinéma, est proposé aux 13-15 ans sans activités encadrées.

Pour cette édition, le Passeport vacances s'est déroulé dans de très bonnes conditions, que ce soit d'un point de vue météorologique ou organisationnel.

Centres aérés urbains (CAU)

Les onze CAU sont ouverts durant les vacances des relâches, de Pâques et d'automne. Cet accueil à la journée, de 8h à 18h, est destiné aux enfants de 6 ans à 11 ans révolus. L'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) du quartier sert de point de rencontre au groupe de douze enfants maximum par jour.

Une priorité est donnée aux activités de plein air, de découverte et de détente par lesquelles l'enfant est acteur de ses vacances. Des ateliers d'éveil scientifiques sont proposés à chaque CAU. Les enfants sont encadrés par un responsable disposant d'une formation dans le domaine de l'enfance et d'un moniteur. Ainsi, entre 2014 et 2015, une augmentation (journée enfants) de 11.5% a été réalisée.

En regard du bilan positif de l'expérience pilote de 2014, le CAU de Vers-chez-les-Blanc a élargi son accueil aux enfants de 4 ans à 11 ans durant les vacances de Pâques et d'automne.

Dans le cadre des formations continues destinées au personnel auxiliaire, six moniteurs ont participé à un week-end de formation au Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)

L'année 2015 a également été marquée par le congé maternité de la coordinatrice, remplacée par un collaborateur de terrain, responsable de CAU.

Centres à la montagne de la Barboleusaz, des Chevalleyres et de Château-d'Oex

Les trois centres sont ouverts toute l'année et connaissent une fréquentation stable, tant sur le plan des camps scolaires proposés aux classes du degré primaire que des camps de vacances thématiques ou généralistes. Plus utiles que jamais, ces expériences de vie en collectivité mixte, hors du cadre habituel de l'élève et de l'enfant, favorisent le vivre ensemble et permettent la découverte active d'un environnement différent. En plus de la vie quotidienne, l'action éducative s'appuie sur la pratique d'activités de plein air et de sport. Des activités liées au milieu alpin et à la créativité sont aussi régulièrement proposées.

En 2015, les équipes accueillant chaque semaine de nouveaux groupes ont poursuivi le travail sur leurs trois projets pédagogiques. Ceux-ci seront intégrés au concept d'accueil des écoles à la montagne.

Confrontées à des difficultés de collaboration, la direction et l'équipe des Chevalleyres ont bénéficié d'une médiation qui porte ses fruits, ouvrant la voie à un renouvellement des pratiques dans l'intérêt des groupes accueillis.

Sur le plan administratif, la mise en œuvre de la décision N°134 de Mme A.-C. Lyon – conseillère d'Etat et cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture – autorise désormais la facturation au Canton des frais de pension, d'hébergement et de transport des enseignants pour leurs camps d'école à la montagne. La gestion des aides individuelles et l'encaissement de la participation des parents ont ainsi été revus et optimisés par le SEP+S et le SJL, afin d'harmoniser les pratiques et donner une meilleure visibilité au coût des prestations.

INITIATION CULTURELLE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

MISSION

- gérer les activités culturelles, de sensibilisation à l'environnement et de prévention proposées aux classes lausannoises de la scolarité obligatoire : théâtre, musique, danse ou toute autre traduction de l'expression artistique, découverte de l'environnement et de ses interactions avec les contraintes et les attentes de la société, prévention sous forme d'animations, d'initiations, de spectacles ou de visites

La Ville de Lausanne offre à ses écoliers des prestations qui, en complément des programmes scolaires, contribuent à enrichir leurs connaissances. Elles ont pour but de faire découvrir aux enfants les arts vivants, d'être un facteur d'intégration et de cohésion sociale, et enfin d'être un instrument de réflexion.

L'ensemble des données retranscrites dans ce chapitre concerne les activités offertes aux classes primaires et secondaires pour l'année scolaire 2014/2015. Les enseignants titulaires de classe s'inscrivent via des formulaires sur le site extranet de la Ville. Les brochures sont consultables sur le web ou sous format papier.

Les activités se sont diversifiées au fil des années et sont regroupées en cinq catégories : activités culturelles, abonnement culturel, sensibilisation à l'environnement, découverte de l'environnement construit, prévention.

Activités culturelles

Depuis sa création en mai 2012, une commission, représentée par les milieux pédagogique et administratif, étudie et choisit les activités qui seront offertes aux classes lausannoises.

Le programme d'activités culturelles a proposé 22 spectacles de théâtre, quatre spectacles musicaux – dont deux concerts découvertes de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL) et un opéra – 17 animations théâtrales, huit découvertes lausannoises.

Statistiques des inscriptions : 93% des 1-2P, 90% des 3-8P et 28% des 9-11S se sont inscrits aux activités culturelles.

Sur les 13'500 enfants scolarisés à Lausanne :

- 9'326 sont allés voir un spectacle ;
- 9'123 ont pris part à une animation théâtrale ;
- 4'590 ont participé à une découverte lausannoise ;
- 749 sont allés écouter les concerts de l'OCL ;
- 1'793 ont reçu une initiation musicale du Sinfonietta.

En marge de ce programme, trois offres culturelles supplémentaires ont été offertes par le SJL :

- *Le Presbytère* : une représentation spéciale, proposée par le Béjart Ballet Lausanne, la veille des vacances scolaires de Noël, au Théâtre de Beaulieu (596 élèves de 9-11S) ;
- *Peter Pan* : le nouveau spectacle de l'Association pour la Formation des Jeunes Danseurs au Théâtre de Beaulieu (471 élèves de 6P-11^e) ;
- *VideoDanceGame* : atelier de danse du collectif Rohling organisé par l'Association vaudoise de danse contemporaine. Atelier proposé en prolongement de la Fête de la danse (235 élèves de 1-2P).

Abonnement culturel

Visant à faire bénéficier les élèves de 9-11P de l'offre théâtrale et musicale lausannoise, l'abonnement leur permet d'assister à des représentations publiques en payant le billet au prix unique de CHF 8.-. Le SJL compense la différence financière qui en résulte pour les théâtres.

2'548 billets ont été vendus pour 22 spectacles. En outre, l'Opéra de Lausanne a permis à 109 élèves lausannoises d'assister gratuitement aux répétitions générales de quatre opéras.

Sensibilisation à l'environnement

Animations en classe et visites de sites stratégiques constituent les activités de sensibilisation à l'environnement offertes par différents services de la Ville aux élèves de la scolarité obligatoire de Lausanne et du périmètre Gestion des déchets de la région lausannoise (GEDREL). Elles sont regroupées dans une brochure éditée chaque année. La coordination et l'organisation de ces activités sont assurées par le SJL.

701 animations/visites ont été offertes aux classes lausannoises et 142 aux classes des communes du périmètre GEDREL.

Découverte de l'environnement construit

Cette activité vise à sensibiliser les enfants à l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Quatre programmes découverts en modules ont été conçus par le bureau Tribu'architecture, par tranche d'âge.

32 classes de 1P à 8P ont bénéficié de cette prestation.

Prévention

Prévention des accidents par morsures

Très pragmatiquement destiné à apprendre aux enfants comment il faut se comporter (ou ne pas se comporter) en présence d'un animal, le programme est proposé en alternance aux classes 1-2P et 3P à 6P. Ainsi, 96 classes de 1-2P ont reçu un cours de prévention des accidents par morsures.

CULTES ET TEMPLES

MISSION

➤ assurer les engagements dus aux Eglises reconnues de droit public et aux communautés confessionnelles reconnues d'intérêt public et développer aux différents niveaux les relations entre les autorités cantonales, communales et religieuses concernées par les obligations légales

Événements marquants

La réalisation d'une fresque murale à la maison de paroisse de Bellevaux et la deuxième édition du *Chemin de la méditation* constituent les deux faits d'actualité majeurs du domaine cultes et temples.

La fresque murale de Bellevaux ou quand l'art urbain s'invite dans les églises. Alors que nous constatons des déprédations, en particulier des graffitis, sur les murs de la salle de paroisse, plusieurs rencontres ont été organisées avec des jeunes du quartier avec l'aide des travailleurs sociaux hors murs. Au cours des visites, il est apparu important de s'inscrire dans une démarche globale de rencontres et d'échanges entre la population du quartier et les membres de la paroisse. En vue de permettre aux habitants de s'approprier les éléments faisant partie intégrante du quartier, tout en favorisant le dialogue avec les jeunes, l'idée est venue de réaliser des actions citoyennes pendant le mois de septembre, avec tous les acteurs institutionnels œuvrant dans le quartier. C'est ainsi que le 16 septembre, un atelier d'initiation à l'art urbain, ouvert aux jeunes de 14 à 25 ans, a été organisé sous les conseils de professionnels. Il visait à sensibiliser les jeunes au partage respectueux de l'espace public et aux coûts liés aux incivilités, tout en favorisant la participation artistique. A son issue, une magnifique fresque représentant la *Création* a été signée par des graffeurs chevronnés – ©Nicolas Sciboz et le collectif Meyksybz – sur les murs sud et ouest de la maison de paroisse de Bellevaux. L'inauguration de la fresque a eu lieu le 26 septembre, en présence du directeur de EJCS.

Le Chemin de la méditation. Fruit d'une collaboration interreligieuse entre l'Eglise réformée, l'Eglise catholique, la Communauté israélite, l'Union vaudoise des associations musulmanes, la Communauté *baha'ïe* et l'Association bouddhiste, l'édition 2015 du *Chemin de la méditation* a proposé un parcours méditatif de quinze postes illustrés chacun par une plante représentant un symbole religieux. Les postes invitent à réfléchir sur la relation entre l'écologie et la spiritualité. La manifestation qui s'est déroulée sur trois mois, soit du 15 juin au 6 septembre, a été ouverte officiellement le 21 juin 2015 au parc de Milan par le directeur de EJCS.

Entretien du patrimoine

Une subvention d'investissement de CHF 720'000.– a été accordée à la paroisse du Saint-Rédempteur pour financer les travaux de réfection et de transformation de l'église. Devisés à CHF 1'6000'000.– pour le coût total des travaux, la paroisse a accepté de prendre à sa seule charge le solde, soit un montant de CHF 880'000.–.

Des travaux d'entretien lourds et courants ont aussi été exécutés dans le cadre du budget ordinaire. Parmi les travaux importants, il convient de signaler :

- l'achèvement de l'installation de sas d'entrées en verre dans la nef à l'église Saint-François ainsi que l'aménagement d'un portail à la partie nord pour se prémunir contre les incivilités, soit CHF 40'500.– ;
- la recherche de fuite et la réparation du système de chauffage à l'église Saint-Laurent, CHF 30'000.– ;
- l'éclairage de l'église Sainte-Thérèse pour un montant total réparti sur deux exercices, soit CHF 9'000.–.

Il est à signaler que le système électrique de la basilique Notre-Dame, vieillot, continue de causer des soucis. En effet, pour la seule année 2015, le remplacement de luminaires a coûté CHF 21'860.–.

Alors que l'année passée nous nous inquiétons de la recrudescence des actes de vandalisme et de dommage au patrimoine (brisures de vitraux, graffitis, tags) pour lesquels les réparations avaient coûté CHF 26'000.–, l'année 2015 ressemble aux années antérieures, les frais se montant à environ CHF 14'000.–.

Taxe déchets

Depuis l'entrée en vigueur du règlement communal sur la gestion des déchets, nous sommes intervenus auprès des services concernés afin que les décisions de taxation intègrent l'exonération due aux 28 églises et temples dont le plan est à une hauteur de vide intérieur supérieur à 4 mètres. Pour des raisons diverses, en particulier le manque de données relatives aux volumes à exonérer, il n'a pas été possible de rendre des décisions conformes audit règlement. Les chiffres définitifs des volumes sont désormais disponibles et communiqués au Service d'assainissement.

Les églises sont des espaces de lien social et de collaboration institutionnelle

Hier au milieu du village, aujourd'hui des centralités de quartier, les églises accomplissent leur mission au service de tous. En mettant à disposition des habitants du quartier des locaux pour leurs activités diverses, elles facilitent le lien social. Plus particulièrement, le partenariat avec les services communaux de l'accueil de jour des enfants et des écoliers permet à deux haltes-jeux, treize APEMS et une ludothèque de conduire quotidiennement des projets éducatifs auprès de 650 enfants. Partant, cette collaboration permet la conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents.

DÉLÉGATION À L'ENFANCE

MISSION

- développer une politique de l'enfance de la Ville de Lausanne en faisant reconnaître les enfants comme des habitants à part entière et aux besoins spécifiques
- susciter des projets qui mettent les enfants dans une position d'acteur
- établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de l'enfance

Pousses Urbaines 2015: Lire en ville

Dans le cadre de la nouvelle édition de *Pousses Urbaines* la délégation à l'enfance de la Ville de Lausanne cherche à comprendre dans quelles mesures la ville est un lieu où l'on lit et ce que représente la lecture pour les enfants et les jeunes.

Labellisation « Lausanne commune amie des enfants »

Le groupe de référence transversal mis sur pied pour prendre en compte le plus largement possible la part des enfants et des jeunes poursuit ses travaux.

Participations et interventions du groupe à diverses conférences, comme par exemple :

- Office fédéral du développement territorial *Aménager les espaces ouverts dans les agglomérations* sous l'angle de la communication et la participation ;
- assemblée annuelle de la Conférence des délégué-e-s cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse, dans le cadre du Congrès *Espaces de vies adaptés aux enfants* ;
- SPJ, congrès sur le thème de la participation des enfants et des jeunes.

L'esca-banc

Une année après sa création, *l'esca-banc* continue de faire parler de lui ! La plupart des réceptions, salles d'attente et guichets de l'administration lausannoise en sont équipés. *L'esca-banc* a été mis à la vente auprès des collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Lausanne ainsi qu'auprès des institutions et partenaires privilégiés de la Direction. A la fin de l'année 2015, 17 *esca-bancs* ont été vendus et sa promotion continue d'être faite à l'interne, comme à l'externe.

Il est à noter que le projet de *l'esca-banc* a été présenté au concours d'innovation *Excellence publique 2015* (catégorie administration), visant à proposer un concept novateur permettant d'optimiser l'efficacité des services publics. Bien que n'ayant pas gagné le premier prix, il figure tout de même sur le site www.excellence-publique.ch.

Concours photo *La nature en Ville de Lausanne*

Dans le cadre du concours photo *La nature en Ville de Lausanne*, un jury de onze enfants (en parallèle du jury d'adultes) a établi son classement, à l'issue duquel cinq photos du public ont été primées.

Les conseils des enfants

Actuellement, ils ont lieu dans cinq quartiers : Prélaz, Chailly, Boisy, Bellevaux et la Bourdonnette.

Ce sont des espaces ouverts et encadrés par des adultes où les enfants (de 6 à 12 ans) viennent librement partager des projets et des préoccupations individuels ou collectifs, en rapport à la vie de leur quartier.

Ces rencontres peuvent parfois déboucher sur des actions, comme cette année la mise en place d'un élément de jeux gonflable pour la piscine de Boisy.

Les coordinateurs-trices ont diversifié la promotion des conseils notamment en réalisant des interventions participatives dans les cours de récréation. Ils ont également poursuivi des démarches en vue de l'ouverture d'un 6^e conseil.

Chaque conseil est co-animé par un-e coordinateur-trice de la Ville et un-e animateur-trice du quartier, au rythme d'environ huit fois par an.

Un dépliant explicatif concernant le déroulement des cinq conseils a été élaboré par les collaborateurs-trices de la délégation à l'enfance.

Les casuels

Des subventions ponctuelles ont été attribuées pour un montant de CHF 10'000.–.

Implication de la déléguée à l'enfance

- au comité de Pro Familia Vaud ;
- au comité de la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ).

DÉLÉGATION À LA JEUNESSE

MISSION

- développer une politique de la jeunesse en favorisant l'intégration des jeunes dans la cité et leur participation
- assurer une transversalité entre les services et les directions de la Ville sur les questions liées à la politique de la jeunesse
- établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de la jeunesse
- participer et appuyer les projets des 13-25 ans
- coordonner l'activité des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), des animateurs de la Permanence Jeunes Borde (PJB) et du médiateur sportif
- assurer le suivi et le bon fonctionnement du Conseil des jeunes
- gérer le fonds de soutien aux projets d'adolescents et de jeunes adultes

Quelques participations du délégué à la jeunesse

- Direction de la Commission Interservices Adolescents qui se réunit quatre fois par année. Ces rencontres entre différents services et unités dont la délégation à la jeunesse, l'observatoire de la sécurité et celui de la propreté urbaine, des écoles primaires et secondaires, des parcs et promenades, des sports et de la brigade jeunesse permettent d'harmoniser les actions à mener sur des questions liées à la jeunesse ;
- Chambre consultative de la jeunesse du Canton de Vaud ;
- Conférence Romande des Délégués Jeunesse et Enfance ;
- Lausanne Région, commission dépendances et prévention ;
- Conseil des transports lausannois ;
- Campagne prévention alcool ;
- Divers Groupe espace public (GEP) de la Ville (mudac, projet quartier de Bellevaux, etc.).

Casuels

Des subventions ponctuelles ont été attribuées à onze projets, événements et associations, touchant à différents domaines, pour un montant total de CHF 62'800.-.

Locaux de musique

La délégation à la jeunesse gère 37 locaux de musique pour une cinquantaine de groupes de musiques actuelles (rock, métal, reggae, funk, *World-Music*, etc.), répartis dans quatre abris d'écoles lausannoises ainsi qu'à la Borde 49 bis et, nouvellement, dans l'ancienne école de la Blécherette, sise à la route de Romanel 1 (en attendant son affectation définitive).

Travailleurs sociaux hors murs

L'équipe des travailleurs sociaux hors murs est constituée de quatre collaborateurs, représentant un 3.4 ept. En 2015, ils ont accueilli deux stagiaires, pour une période de cinq mois chacun.

Présents dans les différents quartiers lausannois auprès des 13 à 25 ans, les TSHM effectuent un travail de contacts, de médiation ainsi que divers accompagnements pour les jeunes en difficulté. En plus de nombreux suivis individuels, l'année 2015 a vu la mise en place de projets collectifs, en collaboration avec des services de la Ville ainsi qu'avec des acteurs du réseau lausannois :

- chantiers Jeunes : en collaboration avec la FASL et le Service des parcs et domaines, un projet de nettoyage du Bois-de-la-Rouvraie avec des adolescents de 14 à 17 ans du quartier de la Pontaise leur permettant ainsi d'avoir une première expérience de travail. Devant la réussite de ces deux premières sessions, ce projet devrait être reconduit dans d'autres quartiers ;
- court-métrage *A l'West* : la suite du projet *Tapis Rouge* (réalisation d'un film avec des jeunes du quartier de Praz-Séchaud) est assurée avec le tournage du court-métrage. Les dernières scènes devraient être filmées au printemps 2016. A noter que le film *Tapis Rouge* continue à avoir un succès incroyable en remportant de nombreux prix dans des festivals internationaux ;
- conciliation extrajudiciaire : les jeunes devant réparer des dommages causés à autrui ont pu se confronter aux réalités professionnelles du personnel d'intendance des collèges et aux tâches y relatives. Les TSHM ont pu avoir un contact privilégié auprès des familles des enfants concernés ;
- *Quartier Comedy Club* : ce projet de médiation culturelle souhaite faciliter un accès pour tous à la culture, ici celle du *stand up* et plus largement aux métiers de la scène ;
- *actions Bellevaux* : le projet mené par un réseau regroupant plusieurs partenaires du quartier s'est déroulé en septembre. Il visait une prévention des incivilités et la création du lien social. Les partenaires de ce réseau ont proposé différentes actions sur deux semaines. Les TSHM ont aidé à mettre en place un atelier d'art urbain sur le mur de la paroisse du quartier.

Permanence Jeunes Borde

La PJB est le seul centre de rencontres et d'animations, géré directement par le SJL, ne dépendant pas de la FASL.

La PJB ouvre son accueil aux jeunes du quartier, trois à quatre jours par semaine : le mercredi de 14h à 21h, le jeudi de 16h à 21h, le vendredi de 16h à 22h et un samedi sur deux de 14h à 20h. L'accueil est un lieu ouvert aux jeunes qui désirent jouer, discuter ou juste se retrouver avec leurs amis. En libre service, il y a une table de ping-pong, un billard, un baby-foot, deux ordinateurs et une TV. L'équipe joue et discute avec les jeunes : elle alimente le lien et développe des relations de confiance qui lui permet ensuite de faire un travail individuel selon leurs besoins.

En plus de l'accueil, la PJB a proposé sept activités hebdomadaires à savoir : la pâtisserie, la boxe éducative, le repas des grands, la vidéo participative, l'atelier artistique, ainsi que le studio et le foot en salle.

En 2015, la PJB a également organisé des sorties pour les jeunes et a participé à trois événements du quartier : la fête des voisins, la fête de quartier et la fête de Noël.

La PJB est gérée par deux éducateurs sociaux à 1.25 ept, aidés par une équipe d'une dizaine de moniteurs issus du quartier.

L'année 2015 s'est caractérisée par la concrétisation de certains projets : inauguration d'un container, autosuffisant au niveau énergétique permettant des activités extérieures durant les beaux jours au terrain multisports du Pré-des-Druides ainsi que la création d'un espace artistique.

Médiateur sportif

A côté de son travail avec les clubs sportifs établis, le médiateur sportif collabore et permet à des associations et à des groupes de jeunes de faire reconnaître leurs activités de sports urbains (*slackline, roller derby, parkour, breakdance, streetball, skate, VTT downhill, etc.*).

Avec l'appui des TSHM, le médiateur sportif s'occupe de l'organisation, de la gestion et de l'ouverture des salles de gymnastique ouvertes en soirée, les week-ends et pendant les vacances scolaires, cela à l'intention des jeunes Lausannoises. Selon le principe de la libre adhésion, il leur est permis de pratiquer du foot, du basket et du *parkour*. En 2015, pour faire suite au rapport-préavis N°2014/79 (« *Politique municipale en matière de prévention et de vie nocturne* »), les ouvertures des salles de sport ont été prolongées et renforcées durant les week-ends jusqu'à 23h30.

En collaboration avec les services des sports et des parcs et domaines, le médiateur sportif a participé à la création des premiers parcs de fitness urbain (*urban training*) aux Boveresses, à Pierre-de-Plan et à Chauderon. Il a aussi été consulté par différents services de la Ville pour des projets de réfection d'espaces de loisirs urbains.

En collaboration avec l'Hôpital de l'enfance, il organise quatre fois par an, durant les vacances scolaires, le camp *Grandir en forme* pour les jeunes en surpoids.

Fonds de soutien pour les projets d'adolescents et de jeunes adultes

Cette année, 19 projets différents, organisés pour et par des jeunes Lausannois, ont été présentés devant la commission d'attribution composée de trois jeunes, du directeur de EJCS et de la cheffe du SJL. Ces projets ont reçu une aide de CHF 69'010.-, en faveur d'événements allant de la création d'un spectacle d'humour à la réalisation de deux courts-métrages ou encore des activités sportives, en passant par des festivals de musique pop et classique qui se sont tous déroulés dans notre commune.

CENTRE COMMUNAL POUR ADOLESCENTS DE VALMONT (CPA)

MISSION

- accueillir à tout moment, en vue d'une prise en charge éducative, des adolescent-e-s âgé-e-s de 14 à 18 ans, en milieu fermé, dans le cadre des mesures de privation de liberté ordonnées par l'autorité pénale (Tribunal des mineurs vaudois et d'autres cantons) ou par l'autorité civile (SPJ et services similaires d'autres cantons)

Fréquentation

Le taux d'occupation du CPA est assez identique à celui des deux dernières années et reste à un niveau significativement plus élevé que celui de la moyenne des dix derniers exercices.

Ce constat est relativement surprenant dans la mesure où 2015 est la première année d'ouverture complète de l'établissement intercantonal de détention pour mineurs *Aux Léchaïres*. Nous observons que l'augmentation des mandats civils a compensé la « perte » des mandats de détention.

Le CPA a continué de développer son offre de prise en charge individuelle (sur mandat civil ou pénal) pour des jeunes très désaffiliés socialement et pour lesquels le réseau institutionnel romand n'est pas nécessairement adapté.

Nombre de journées

	2012	2013	2014	2015
Total	5'552	5'201	5'256	5'160

L'avenir du bâtiment et les travaux de transformation font toujours l'objet de négociations entre la Ville et le Canton.

Sur le plan des relations extérieures, le CPA continue de participer à différentes recherches socio-éducatives et collabore activement aux prestations pédagogiques des écoles sociales.

SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ENFANCE (SAJE)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

En 2015, le SAJE a poursuivi son développement quantitatif tant pour le secteur préscolaire que parascolaire, en particulier l'ouverture du 13^e centre de vie infantile municipal (CVE) des Diablerets.

- proposer et développer à Lausanne la politique d'accueil de jour de l'enfance dans le cadre d'une politique familiale urbaine
- garantir en tout temps la qualité des prestations fournies et en évaluer l'efficacité
- conduire, diriger et contrôler opérationnellement le réseau d'accueil de jour de Lausanne (Réseau-L)

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
APEMS	122.13	115.40	126.13	116.31
CVE Ancien-Stand	25.80	25.01	25.80	25.14
CVE Bellevaux	23.80	23.55	23.80	23.85
CVE Bergières	30.62	30.34	30.62	30.36
CVE Borde	16.95	16.80	16.95	16.75
CVE Bourdonnette	25.37	25.34	25.37	24.41
CVE Cité	19.90	19.63	19.90	19.20
CVE des Diablerets	0.80	0.80	7.90	8.20
CVE Grangette	28.00	27.95	28.00	27.39
CVE Jardins de Prélaz	15.60	14.94	17.45	16.57
CVE Montelly	37.54	35.79	37.54	36.39
CVE Montoie	9.85	9.60	9.85	9.84
CVE Sallaz	10.55	10.30	10.80	10.45
CVE Valency	19.23	19.03	19.23	19.60
SPE Chauderon	37.36	26.85	38.36	30.15
Total service	423.48	401.32	437.68	414.60

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	+ 14.20

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
APEMS	213	115.90	214	116.81
CVE Ancien-Stand	35	25.01	35	25.14
CVE Bellevaux	33	23.55	33	23.85
CVE Bergières	43	30.34	43	30.36
CVE Borde	22	16.80	22	16.75
CVE Bourdonnette	35	25.34	34	24.41
CVE Cité	27	19.63	26	19.20
CVE des Diablerets	1	0.80	11	8.20
CVE Grangette	40	27.95	39	27.39
CVE Jardins de Prélaz	21	14.94	24	16.57
CVE Montelly	47	35.79	48	36.39
CVE Montoie	13	9.60	14	9.84
CVE Sallaz	15	10.30	16	10.45
CVE Valency	24	19.03	26	19.60
SPE Chauderon	34	26.35	37	29.65
Total service	603	401.32	622	414.60

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
APEMS	3	4
CVE Ancien-Stand	0	1
CVE Bellevaux	2	3
CVE Bergières	3	5
CVE Borde	1	2
CVE Bourdonnette	2	3
CVE Cité	2	3
CVE des Diablerets	0	1
CVE Grangette	2	4
CVE Jardins de Prélaz	3	4
CVE Montelly	1	1
CVE Sallaz	2	2
CVE Valency	2	2
SPE Chauderon	1	1
Total service	24	36

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	44	63

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	1
Décès	
Démission	26
Départ à la retraite	10
Fin de contrat	1
Licenciement fin droit traitement	6
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	44

Stagiaires

Le service a accueilli 92 stagiaires au sein de ses structures :

- 26 en préalable ;
- 21 en 1^{re} année de formation ;
- 25 en 2^e année de formation ;
- 15 en 3^e année de formation ;
- 4 en tant qu'assistants socio-éducatifs (ASE) ;
- 1 dans le cadre du projet *Lift*.

Causes	Ancien-Stand	Bellevaux	Bergières	Bourdonnette	Borde
Maladie avec certificat	1545.33	1722.61	1893.7	3160.27	1671.79
Maladie sans certificat	274.48	529.29	344.48	473.25	450.43
Enfant malade	130.3	258.02	110.76	57.65	143.98
Accident	1248.22	599.59	579.6	637.15	137.72
Formation	177.38	310.69	167.8	410.72	759.92
Maternité	1118.01	580.08	4364.73	1320.41	463.84
Congé non payé	674.39	360.48	2018.72	690.24	0
Total en heures	5'168.11	4'360.76	9'479.79	6'749.69	3'627.68
Total en ept	2.48	2.10	4.56	3.25	1.74

Causes	Cité	Diablerets	Grangette	J. Prélaz	Montelly
Maladie avec certificat	1095.92	592.93	1570.94	827.49	1276.63
Maladie sans certificat	142.23	84.15	685.4	668.51	935.09
Enfant malade	59.96	26.14	245.59	154.01	414.44
Accident	139.2	0	184.15	620.35	436.98
Formation	99.43	218.46	967.03	373.39	1143.03
Maternité	1288.32	0	587.96	204.48	2397.19
Congé non payé	1100.48	0	328	1240.56	885.48
Total en heures	3'925.54	921.68	4'569.07	4'088.79	7'488.84
Total en ept	1.89	0.44	2.20	1.97	3.60

Causes	Montoie	Sallaz	Valency	APEMS
Maladie avec certificat	632.96	326.69	3148.45	9412.39
Maladie sans certificat	120.11	135.76	378.63	1664.01
Enfant malade	9.36	3.12	51.75	253.61
Accident	0	452	228.48	708.19
Formation	269.54	148.9	159.56	2267.44
Maternité	455.6	11.12	2157.36	2148.31
Congé non payé	0	638	288	605.71
Total en heures	1'487.57	1'715.59	6'412.23	17'059.66
Total en ept	0.72	0.82	3.08	8.20

Les absences cumulées en 2015 représentent un total de 37.05 emplois plein temps (ept) – 29.43 ept en 2013 et 34.43 ept en 2014. Comme l'ordonnance fédérale et la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du canton de Vaud nous oblige à remplacer chaque absence, la problématique des remplacements prend énormément de temps et d'énergie aux structures d'accueil. Les causes générales sont connues (voire les tableaux ci-dessus) et le SAJE a décidé d'approfondir cette problématique en analysant plus scientifiquement les données établies entre 2010 et 2014, afin de dégager des pistes pour améliorer la situation tant au niveau de la gestion de ces remplacements que la conduite de ces institutions. Les résultats seront présentés au début 2016 et leurs conséquences seront intégrées dans la procédure budgétaire 2017.

RESSOURCES HUMAINES

Recrutement

Secteur	Offres spontanées	Mises au concours Annonces	Mises au concours/ Dossiers reçus	Total dossiers reçus
Pré-scolaire	571	14	756	1327
Parascolaire	364	4	308	672

Une mise au concours peut concerner plusieurs postes

Développement des compétences

- nombre de formations +5 jours : 33 ;
- nombre de formations de 0 à 5 jours : 280.

Santé et sécurité au travail

Depuis 2013, le SAJE met en œuvre un ambitieux projet de préservation de la santé au travail du personnel éducatif dans les CVE. L'année 2015 a permis de continuer à former les éducateurs de treize lieux d'accueil. Pour le rappel, le projet s'articule sur trois niveaux de formation. Ces niveaux se retrouvent dans les institutions suivantes :

- directions (et assistantes de direction / cours directions) ;
- référents (et assistantes de direction selon les cas / cours référents) ;
- éducateur de l'enfance (EDE / cours de base).

Les EDE qui ont suivi la formation de « référent de santé au travail » (deux par institution) ont au préalable suivi le cours de base et ont acquis des compétences spécifiques pour gérer le déroulement d'une situation *santé* qui s'articule comme suit :

- réception des demandes de la part des collaborateurs, sous forme de fiche ;
- échanges avec le demandeur dans un délai de 2 à 3 semaines suivant la demande ;
- analyse de l'activité de travail qui pose des questions de santé ;
- présentation de l'analyse et de la compréhension de la situation au sein de l'équipe de travail ;
- partage des pratiques et animation du colloque ;
- mise par écrit d'une solution pratique qui permette de répondre à la demande initiale ;
- évaluation de la solution ;
- clôture officielle de la demande.

Parallèlement aux formations et pour soutenir les référents dans leur nouvelle tâche, la Commission des référents se réunit cinq fois par année. Ces séances sont animées par l'ergonome en charge du projet et par la répondante santé, sécurité au travail du SAJE. Elles permettent aux référents d'avoir un lieu pour analyser les situations *santé* qui leur sont confiées et qui leur posent question. Ce processus novateur fera l'objet d'une évaluation menée par le Secrétariat à l'économie (SECO) et une publication est envisagée pour la fin du processus formateur prévu pour 2016.

RELATION AVEC LE CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 2014/36 (« Transformation du collège de Petit-Vennes à la route de Berne 50 en une structure d'accueil de la petite enfance de 44 places »), accepté le 31 mars 2015 par le Conseil communal

Le début des travaux a été retardé à cause d'une occupation illicite du site par un collectif et une soixantaine de migrants. Cette occupation a trouvé une solution assez rapide. Il est à noter que le collectif et les migrants ont quitté les lieux sans déprédation et en les laissant propres. Le calendrier a dû être revu et l'ouverture retardée de deux mois. Elle sera effective au début 2017.

Rapport-préavis N° 2014/36 (« Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle et sociale ») accepté le 20 janvier 2015 par le Conseil communal

Ce rapport-préavis donne le mandat à la Municipalité de mettre en œuvre un plan de restauration collective durable (RCD) au sein des structures de la Ville. Un comité de pilotage (CoPil) du plan RCD, présidé par le directeur de EJCS, a défini les objectifs et les indicateurs de suivi afin de consolider, renforcer et impulser une démarche de durabilité au sein des structures de production de la Ville.

A la fin de l'année 2015, le CoPil a validé une « déclaration d'engagement pour une Restauration collective durable », destinée aux directions de structures et aux entreprises fournissant des repas (gestion concédée).

Les cinq indicateurs retenus sont les suivants :

- traçabilité géographique (proximité);
- labellisation des produits;
- performance économique;
- qualité nutritionnelle;
- journée hebdomadaire sans viande ni poisson.

L'accueil familial est inclus dans ces objectifs mais fait l'objet d'un traitement différent. La mise en œuvre effective est prévue au début de l'année 2016.

Rapport-préavis N° 2015/3 (« La politique familiale conduite par la Ville de Lausanne »)

Le SAJE a été mandaté pour préparer la mise en œuvre d'une politique familiale lausannoise coordonnée. Sous réserve d'une acceptation par le Conseil communal, le SAJE a anticipé la volonté politique, en vue de la création d'un centre de ressources pour les familles et d'une plateforme de compétences au moyen d'un guichet centralisé dans l'actuel bureau d'information aux parents (BIP). La réalisation est prévue pour 2016.

Des contacts ont été pris avec l'ensemble des partenaires cités dans le préavis : ceux-ci se sont tous montrés très intéressés à participer à une plateforme de type *laboratoire d'idées* : leurs membres seront activés selon les thématiques choisies. Un service sous forme d'appui logistique et de coordination aux associations déjà actives est à développer.

De nature intrinsèquement transversale, la politique familiale lausannoise doit cerner les premières actions possibles, ouvrir le cercle des partenaires, étendre l'ouverture du BIP en augmentant ses ressources – accordées dans le préavis –, afin de répondre aux besoins des familles lausannoises.

RESEAU D'ACCUEIL DE JOUR DE LAUSANNE (RÉSEAU-L)

Tableau de bord au 31 décembre 2015

Pour le rappel, il existe deux types de taux de couverture :

- le nombre de places offertes (financées) rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population, taux de couverture I;
- le nombre d'enfants accueillis rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population, taux de couverture II (parfois appelé taux de recours).

Les objectifs de cette législature pour la Municipalité de Lausanne sont :

- atteindre ou maintenir un taux de couverture II à plus de 50% pour l'accueil préscolaire, soit les catégories d'accueil suivantes : *Nursery* (bébés 4 mois-20/24 mois) et *Garderie* (trotteurs 20/24 mois-30/36 mois);
- garantir un droit facultatif à l'accueil pendant toute la scolarité pour l'accueil parascolaire (art. 63a de la Constitution du Canton de Vaud). Cet accueil est divisé en deux catégories d'accueil : Parascolaire I (1-2 P, ancien cycle initial) et le Parascolaire II (3-6 P).

Taux de couverture

Taux de couverture I (places offertes rapporté à la population totale d'enfants concernés) :

- *Nursery* : 35.9% (vs 33.6% au 31 décembre 2014);
- Garderie : 53.2% (vs 49.0% au 31 décembre 2014);

- Parascolaire I : 40.7% (vs 38.9% au 31 décembre 2014);
- Parascolaire II : 41.8% (vs 39.7% au 31 décembre 2014).

Taux de couverture II (enfants accueillis rapporté à la population totale des enfants concernés):

- *Nursery* : 57% (vs 52.4% au 31 décembre 2014);
- Garderie : 69.3% (vs 69.2% au 31 décembre 2014);
- Parascolaire I : 54.8% (vs 53.7% au 31 décembre 2014);
- Parascolaire II : 55.3% (54.6% au 31 décembre 2014).

Les objectifs de la législature sont atteints, à l'exception du parascolaire I qui compte toujours une petite liste d'attente (environ quarante demandes en attente).

Entreprises partenaires

En août 2015, EJCS a signé une convention de collaboration avec l'entreprise Nestec. Dès l'ouverture de leur nouvelle structure en août 2016, des places d'accueil seront accessibles aux habitants des Râpes.

En août 2015, le 13^e CVE municipal a été ouvert au chemin des Diablerets 11, situé dans le quartier des hôpitaux. Le CHUV avait très tôt fait valoir, en 2013 déjà, son intérêt à bénéficier d'une priorité d'accueil pour les enfants de son personnel. Une convention de partenariat a ainsi été signée en septembre 2015 entre la Ville et le CHUV. Cette convention est particulière du fait qu'elle prévoit, pour la toute première fois au sein du Réseau-L, une priorité d'accueil pour des places offertes par une structure municipale.

Le troisième événement marquant est la création en décembre 2015 d'une fondation regroupant les associations d'accueil de jour du campus des hautes écoles (EPFL/UNIL). La Fondation d'Accueil de l'Enfance du Campus L (FAECL) est dotée d'une direction générale qui garantira la gestion administrative de la garderie Polychinelle (EPFL) dans un premier temps, puis courant 2016, la gestion des garderies Croquignole et Croq'cinelle (UNIL). A terme, la FAECL gèrera trois structures représentant une capacité d'accueil totale de 187 places.

Pour terminer, il est intéressant de relever l'intérêt marqué des entreprises pour le Réseau-L et son dispositif de partenariat avec un financement de priorité d'accueil. Le SAJE est régulièrement approché par des entreprises soucieuses d'offrir à leur personnel des solutions leur permettant de concilier au mieux vie professionnelle et familiale. L'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL), la Clinique et l'Ecole de la Source ou encore la Haute École Pédagogique de Lausanne (HEP) ont montré leur intérêt d'entrer, dans un futur proche, au sein du Réseau-L et de conclure un accord de partenariat.

Avant-projet de loi modifiant la LAJE : mise en œuvre de l'art 63a Cst VD

Le Département des infrastructures et des ressources humaines du canton de Vaud a mis en consultation en octobre 2015 un projet de révision de la LAJE. Celui-ci permet notamment la mise en œuvre de l'article constitutionnel 63a, accepté par plus de 70% des citoyens, en septembre 2009.

Pour le rappel, cet article constitutionnel stipule :

- en collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les Communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire;
- l'accueil peut être confié à des organismes privés;
- les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les Communes;
- les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.

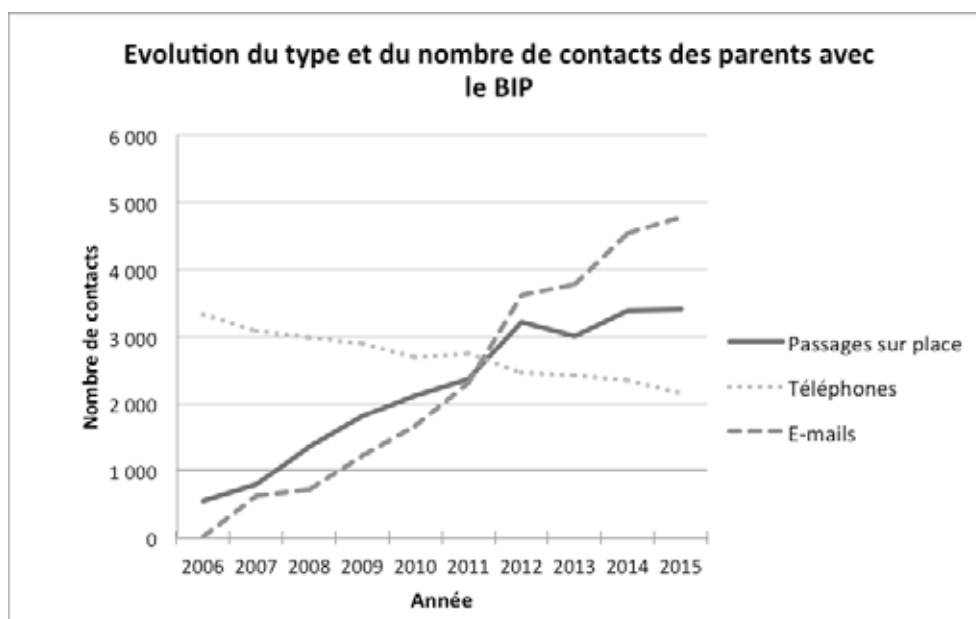
Cet avant-projet est l'aboutissement provisoire d'une longue négociation dans le cadre d'une plateforme Canton-Communes sur l'accueil parascolaire. Les principales modifications proposées sont les suivantes :

- transfert aux communes des régimes d'autorisation et de surveillance des structures d'accueil parascolaire par la création d'un établissement de droit public, l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire 1-8P (EIAP) qui sera composé de représentants désignés par les associations de Communes (UCV et AdCV);
- différenciation entre l'accueil parascolaire 1-4P et 5-8P, sous l'égide de l'EIAP, et 9-11S sous la responsabilité des communes;
- clarification des responsabilités lors de déplacements;
- autorisation pour les accueillantes en milieu familial d'exercer à titre d'indépendantes, sans être affiliées à une structure de coordination, mais en conservant la même procédure d'autorisation et de surveillance;
- harmonisation des éléments pris en compte par les réseaux pour déterminer le revenu des parents. Instauration d'un revenu déterminant (RD LAJE) inspiré du RDU défini dans la loi sur l'harmonisation des prestations sociales;
- introduction dans l'avant-projet d'une définition des missions de l'accueil de jour des enfants;
- assouplissement des normes techniques et de celles concernant le personnel pour l'accueil préscolaire (0-4 ans) qui restent sous la responsabilité de l'Etat pour les régimes d'autorisation et de surveillance;
- augmentation des revenus de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) par une contribution plus importante de l'Etat et des entreprises (RIE III).

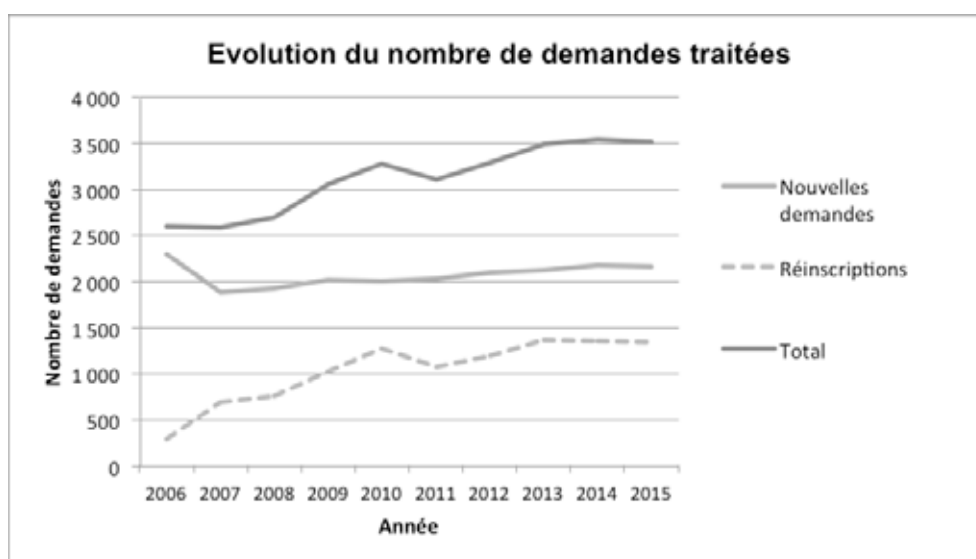
SECTEUR MIXTE PRESCOLAIRE ET PARASCOLAIRE COLLECTIF (1 ET 2P)

Bureau d'information aux Parents

Le BIP a toujours autant d'interactions avec les parents que les années précédentes, en lien avec sa mission d'information et de centralisation des demandes pour une place d'accueil extrafamilial. La barre des 10'000 contacts a été franchie en 2014 et c'est aussi le cas en 2015. S'il y a eu un peu moins d'appels à la permanence téléphonique, les échanges par e-mail continuent d'augmenter ainsi que le graphique récapitulatif de l'évolution du nombre et du type de contact avec le bureau au cours des ans le montre.



Le nombre de demandes pour une place d'accueil concernant les enfants de 0-6 ans reste stable depuis 3-4 ans, avec environ 3'500 inscriptions sur la liste d'attente centralisée chaque année, dont un peu plus de 1'300 réinscriptions.



De même que les années précédentes, de nombreuses demandes ont concerné les tout-petits en 2015. Plus de 40% des requêtes saisies concernaient des enfants à naître et 20% des bébés de moins d'un an.

De fait, une analyse des demandes déposées pour les bébés nés dans l'année indique qu'en moyenne ces cinq dernières années plus de 60% des enfants de la volée annuelle ont été inscrits sur la liste d'attente centralisée (LAC) avant leur naissance.

Pourcentage des enfants lausannois inscrits sur la LAC avant leur naissance

Année scolaire	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Enfants lausannois nés dans l'année	1'373	1'297	1'374	1'372	1'391
Inscrits sur LAC avant naissance	807	803	831	940	924
% inscrits avant naissance	58.8	61.9	60.5	68.5	66.4

Malgré l'augmentation continue des places offertes, la liste d'attente reste importante.

Ainsi, 800 enfants d'âge préscolaire inscrits sur la LAC à fin décembre n'ont pas eu de place en temps voulu. Sachant qu'environ un quart des demandes déposées n'est pas maintenu, on peut estimer le nombre d'enfants sans place en temps voulu par les parents à 600, soit un manque de places offertes de l'ordre de 400 à 450.

Il est à noter que de nombreux enfants sont inscrits par anticipation, plus de 1'000 à la fin décembre 2015.

Enfants lausannois d'âge préscolaire inscrits sur la LAC, à la fin décembre 2015

Groupe d'âge de l'enfant	Population enfantine	LAC date d'accueil souhaitée dépassée	% de la population enfantine sans place en temps voulu	LAC date d'accueil souhaitée après le 31.12.2015	Tous les enfants sur LAC
Pas nés				379	379
Congé maternité	353			226	226
Bébés	1'819	377	20.7	258	635
Trotteurs	1'581	249	15.7	67	316
Grands	2'742	179	6.5	84	263
Total	6'142	805	13.1	1'014	1'819

Le BIP a fourni en 2015 les données statistiques habituelles concernant l'accueil préscolaire à Statistiques Vaud et a aussi répondu à des demandes ponctuelles concernant l'état de la demande selon divers critères.

La mission du BIP devant s'élargir avec des prestations aux familles dès 2016, il sera intéressant de voir l'effet que cela aura sur le nombre de contacts avec le public plus globalement, étant donné qu'à l'heure actuelle le BIP reçoit déjà à sa réception, en plus des parents, plusieurs centaines de visiteurs ne le concernant pas directement.

EVÉNEMENTS MARQUANTS

CVE des Diablerets

Ouverture en septembre 2015 du 13^e CVE, offrant au 31 décembre 2015, 27 places supplémentaires en partenariat avec le CHUV.

CVE des Jardins de Prélaz

Ouverture de douze places supplémentaires pour les enfants scolarisés en 1 et 2P.

Mosaïque et Carambole

Mosaïque et Carambole sont deux institutions d'accueil de jour préscolaires administrées par l'Etat de Vaud, plus particulièrement par le Service du personnel de l'Etat de Vaud. Certains événements survenus au sein de Mosaïque ont incité ses administrateurs à évaluer la pertinence d'une reprise par la Ville. Actuellement, la concrétisation d'un rapprochement par des collaborations multiples est privilégiée. Tant la cellule socio-éducative que le secteur préscolaire sont actifs dans cette démarche.

Avenir de la halte-jeux BIP-BIP (Projet MIS MIS)

Les prestations de la halte-jeux Bip-Bip sont restées identiques aux années précédentes. Le projet d'extension de la mission de cette institution, afin d'accueillir des enfants dont les parents suivent des mesures d'insertion professionnelle (MIS), se construit en collaboration avec l'Etat de Vaud et reste d'actualité. En 2015, EJCS a accepté que le CVAJ se charge de sa gestion, dès son ouverture. Un transfert de charges et de personnel, du SAJE au CVAJ, sera donc opéré le moment venu. Actuellement, la question des locaux préoccupe ses protagonistes. Ce lieu d'accueil devrait s'installer dans les locaux laissés vacants par l'accueil en milieu familial de jour (L'AMIFA), à la suite de son récent déménagement. Différentes contraintes (mise à l'enquête, permis d'habiter, affectation, etc.) ont freiné la concrétisation de ce projet que nous espérons pouvoir finaliser en 2016.

La halte-jeux de la Grenette

Du 1^{er} avril au 31 octobre 2015, la halte-jeux a vécu sa 2^e saison, avec un succès similaire à l'édition éphémère de 2014. Forte de ce constat, la Municipalité a accepté que la halte-jeux s'installe définitivement, dès 2016, dans une partie des locaux désaffectés de la Riponne. *Ce coin de béton isolé* reprend donc vie durant la belle saison, grâce à un concept assez simple : de la restauration couplée à des activités pour les jeunes enfants. Les familles et les lieux d'accueil du Réseau-L ont répondu présents à ce rendez-vous désormais annuel. Le matériel et l'accompagnement ont gracieusement été mis à disposition à la faveur d'une collaboration entre le SAJE, *TR/créa* et le Service de logement et gérances de la Ville. Du personnel formé a accueilli, du lundi au samedi, des enfants dont les parents quittaient l'espace de la Riponne, pour une durée maximale de 3 heures. Tous les enfants présents sur la place, y compris ceux dont les parents s'attablent en terrasse, profitent ainsi de bolides à pédales originaux et ludiques ainsi que du matériel créatif issu de la récupération. Ce doux mélange de générations et de couches sociales a généré des moments inoubliables, tantôt joyeux, houleux, bigarrés, parfois bruyants, musicaux, amicaux, solidaires, gourmands, sirupeux, colorés, festifs et... durables, puisque, fort de toute cette richesse en ce lieu hautement symbolique pour la Ville et sa population, l'édition 2016 rouvre ses portes le mardi 29 mars 2016!

Alimentation : Plateforme Bio Locale (PBL) / BEELONG

La PBL est une plateforme d'achat à laquelle les cuisiniers des CVE municipaux ont recours, afin de se pourvoir en produits bio. Durant l'année 2015, le SAJE a poursuivi le processus d'achats durables, démarré en 2012. Dans le droit fil de cette dynamique exemplaire impulsée par la Ville, l'ensemble des cuisiniers a valorisé les produits locaux dans leurs menus par des pratiques d'achat et un approvisionnement réfléchi, notamment en favorisant les fruits et légumes biologiques de saison lorsqu'ils étaient disponibles dans notre région. Pour le rappel, la PBL représente un double relais entre les agriculteurs locaux et les cuisiniers des CVE. Par exemple, la livraison des produits bruts et/ou transformés (lavés, épluchés et découpés) s'effectue à vélo via les cuisines collectives. Les efforts consentis par les cuisiniers – soit modifier leurs habitudes d'achats et adapter leurs menus à la production indigène – et le SAJE ont été mis en évidence pour la 3^e année consécutive par les résultats de l'indicateur *BEELONG*. Ce dernier permet notamment d'évaluer les pratiques d'achat et l'impact environnemental de la consommation de nourriture délivrée dans les CVE. Développé par l'EHL, cet indicateur a facilité l'évaluation des cuisines municipales en lien avec l'enfance, soit onze cuisines Ville et deux du Réseau-L desservant ensemble 21 lieux d'accueil. Toutes ont eu d'excellents résultats et s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre du « *plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale* ». L'objectif des 70% de produits de proximités attendu pour 2016 a déjà été atteint en 2015.

Réfectoires scolaires

Après une analyse d'efficacité et d'efficacités, EJCS a décidé de transférer la gestion des réfectoires situés dans les établissements scolaires du SEP+S au SAJE. Ce transfert est effectif depuis le 1^{er} janvier 2016.

Cellule socio-éducative

La cellule socio-éducative joue un rôle central afin de contribuer à l'amélioration permanente de la qualité des prestations offertes par le Réseau-L.

La cinquantaine d'institutions d'accueil de jour préscolaire du Réseau-L peut faire appel à ses services pour diverses raisons. Que ce soit pour aborder des questions liées aux aspects pédagogiques, managériaux, sociaux, familiaux, ou encore pour accompagner la réalisation de projets, elle travaille à partir des ressources et des compétences des personnes et des institutions. Par certaines actions menées, elle contribue également à créer des liens entre les professionnels des institutions d'accueil de jour de l'enfance, développant ainsi des attitudes de coopération, d'entraide et de solidarités.

En 2015, la cellule socio-éducative a également été active dans le but d'accompagner et d'agir auprès de plusieurs CVE municipaux, fragilisés par l'absence pour maladie de leur direction.

La cellule socio-éducative est également soucieuse de soutenir le développement de compétences des professionnels. En ce sens, elle a organisé le 17 février la conférence de Jean-Luc Tournier intitulée « *La migration au risque de la paternité : un papa migrant, comment ça marche ?* », à laquelle ont participé plus de deux cents personnes.

La cellule socio-éducative est un espace ressources œuvrant et soutenant un processus de qualité d'accueil pour les enfants et les familles dont les professionnels de l'enfance, les directions et les équipes éducatives bénéficient.

Accompagnements architecturaux

La responsable de la cellule socio-éducative accompagne les architectes pour tout projet – neuf ou à rénover – de construction d'un lieu d'accueil préscolaire. Forte de cette expérience acquise depuis plusieurs années, elle s'est associée à l'organisation « *Partenaire enfance et pédagogie – PEP* » pour rédiger une brochure intitulée « *La conception architecturale d'un lieu d'accueil de la petite enfance : un guide à l'intention des architectes et des concepteurs* ». Cette brochure, parue en novembre 2015, connaît d'ores et déjà un vif succès !

Halte-jeux subventionnées

Les douze haltes-jeux privées subventionnées du Réseau-L offrent au total 162 places à temps d'ouverture restreint. En 2015, ce sont près de deux cents familles qui ont fréquenté de manière régulière une halte-jeux de quartier. Fonctionnant sur un mode associatif, les membres des comités et les éducatrices responsables de ces lieux s'investissent remarquablement pour faire perdurer ce type d'accueil qui ne pourrait fonctionner sans une forte implication bénévole des parents.

Durant l'année 2015, de nombreuses démarches ont été entreprises en vue de trouver de nouveaux locaux pour les haltes-jeux Rataboum et Petit Navire. Abrisée par la paroisse de Prélaz, Petit Navire a reçu la confirmation en mars qu'elle devait quitter ses locaux aux vacances d'été, ces derniers ayant été loués à la FASL. Après d'intenses recherches et négociations avec le propriétaire ainsi que la FASL, ce n'est qu'au mois de juillet qu'une solution de relocalisation a pu enfin être trouvée. Petit Navire s'est installé dans les anciens locaux de la FASL à l'avenue de Morges 151. A la grande satisfaction du nouveau comité et de l'équipe éducative, les familles du quartier ont très bien accueilli le déménagement de Petit Navire. Ce dernier affichait complet, un mois après sa réouverture.

L'obtention en juin 2015 d'un permis de construire ouvre la voie pour le remplacement du portakabin de Rataboum, reconnu comme vétuste et insalubre. Cette solution permettra à Rataboum de maintenir ses prestations sur son site actuel, dans l'attente de son installation définitive dans de nouveaux bâtiments qui verront le jour en 2020. Ce projet est rendu possible par la mobilisation de multiples contributeurs privés attachés à la pérennité de Rataboum, dont notamment le contrat de quartier des Boveresses, Logement Idéal, la Loterie Romande et bien entendu l'association Rataboum sur ses fonds propres.

Pour terminer sur une note festive, 2015 a été l'occasion de célébrer les 30 ans d'existence de la Chotte.

CVE Montoie : Accueil Parents/Enfants

Depuis le 6 novembre 2014, l'Accueil Parents-Enfants (APE) de Montoie a ouvert ses portes au CVE, dans les locaux du groupe des Ecoliers – ces derniers étant à l'école lors de l'APE. L'APE a commencé par être ouvert les jeudis matin de 9h à 11h30, et depuis le 15 septembre 2015, également les mardis matin, aux mêmes horaires. Il s'agit d'un lieu convivial et chaleureux d'accueil, d'écoute et de socialisation pour tout enfant de 0 à 4 ans (non scolarisé) accompagné d'un ou de ses parent(s), ou de tout autre adulte s'en occupant habituellement et avec lequel il se sent en confiance. Deux accueillantes, professionnelles de l'enfance, sont présentes et disponibles. L'enfant reste sous la responsabilité de son accompagnant. Depuis l'ouverture, plus de 350 personnes, enfants et adultes confondus, ont été accueillis!

Les habitants du quartier peuvent ainsi découvrir le CVE de Montoie et bénéficier de locaux adaptés aux plus petits. L'APE permet aux enfants de 0 à 2 ans (trop jeunes pour fréquenter un jardin d'enfants) de préparer en douceur les séparations futures, avec la présence rassurante d'un proche. Il en va de même pour les enfants en attente d'une place en CVE ou pour les futurs écoliers.

Cette structure représente également une forme d'intégration, notamment pour les populations étrangères et/ou isolées, tout en offrant la possibilité de se familiariser avec la langue française.

SECTEUR PARASCOLAIRE COLLECTIF (1 À 6P)

Accueil pour enfants en milieu scolaire

Le premier constat est l'évolution constante de ce secteur qui a encore progressé de 6.15% par rapport à 2014. Les APEMS représentent pour les familles la solution la plus sollicitée de garde pour les enfants. Elle permet une conciliation entre vie familiale et professionnelle dans des conditions qui correspondent aux besoins de chaque famille. Pour répondre à cette courbe ascendante, il est nécessaire de rechercher constamment des locaux correspondant à des critères très précis en termes de m² à disposition, de sécurité, d'espaces ludiques extérieurs et de proximité vers les différents collèges auxquels se rendent les enfants. Certains APEMS se trouvent dans les locaux scolaires, mais la majorité des structures est située dans un périmètre proche des écoles. C'est un défi important nécessitant une vision prospective et projective visant à développer de vrais lieux de vie dans lesquels les enfants viennent se ressourcer, échanger, jouer et participer à une vie sociale florissante d'idées et de découvertes. Toutefois, malgré tous nos efforts, de plus en plus souvent nous nous heurtons à l'impossibilité de trouver des lieux adéquats. Les démarches administratives sont longues et il faut compter un délai d'un an, avant de pouvoir ouvrir ces nouvelles structures. Dans tous les nouveaux chantiers scolaires qui se créent en ville de Lausanne, nous réservons des surfaces afin de répondre aux futurs besoins de l'accueil parascolaire. Il reste que dans certains quartiers, il devient de plus en plus difficile de satisfaire la demande.

Plan de développement du secteur APEMS

La rentrée 2015 a vu le nombre d'enfants inscrits augmenter de 166 pour atteindre un total de 2'867 enfants.

Sur les 4'799 enfants fréquentant le cycle primaire, 58.49% sont accueillis dans les APEMS. Par rapport à 2014, cette augmentation se présente comme suit, dans le détail et par prestation :

- A. matin : 600 (+0);
- B. midi : 2'160 (+162);
- C. après-midi : 1'284 (+60).

Relevons que le taux de progression de la capacité a augmenté de 8.11% le midi et 4.9% l'après-midi.

Locaux

L'APEMS de la Sallaz a dû libérer les classes qu'il occupait dans l'établissement scolaire et c'est ainsi que les enfants ont déménagé dans le nouvel APEMS des Diablerets qui a ouvert ses portes à la rentrée scolaire de 2015. La particularité de cette structure est d'également offrir aux parents une prise en charge des petits 1-2P.

Afin de répondre aux besoins grandissant de l'APEMS des Aubépines, une grande salle pouvant recevoir 24 enfants pour l'accueil de midi a été trouvée dans les locaux de la paroisse de St-Paul.

Vers-chez-les-Blanc a aussi pu ouvrir un accueil dans un pavillon sur le site scolaire et accueillir chaque jour 48 enfants qui auparavant prenaient leurs repas de midi à l'Arzillier.

EVÉNEMENTS MARQUANTS

Des aliments sains

Nous avons lancé le projet *Bon Goût* en partenariat avec le fonds pour le développement durable. *Bon Goût* favorise des petits-déjeuners et des goûters durables pour les enfants. Désormais ceux-ci sont composés de produits de proximité, offrant des garanties écologiques et de qualité.

Les produits frais sont directement livrés par Terre Vaudoise, chaque semaine dans les APEMS, et les enfants découvrent des produits sains ainsi que de nouvelles saveurs tels que les laitages, les fruits, du pain, des confitures, du miel.

En parallèle, une formation a été mise sur pied et dispensée par une diététicienne, afin de sensibiliser les responsables des APEMS à l'étiquetage des produits en grandes surfaces. Le but de cette formation est de continuer d'offrir des produits de qualité aux enfants en restant attentif aux produits trop sucrés ou salés, entre autre.

Publi-menus Ville

Un nombre croissant de parents a demandé de pouvoir consulter les menus délivrés aux enfants en ligne. Au moyen d'un site mis en place par le fonds pour le développement durable, chaque parent qui le souhaite peut désormais consulter les repas pris par leurs enfants.

Politique de formation Ressources pour les structures APEMS

En 2015, le secteur APEMS a soutenu la formation pratique ou continue de :

- 4 moniteurs en formation en cours d'emploi de type CFC ASE-A;
- 3 apprentis CFC ASE-D;
- 1 éducateur en formation en cours d'emploi ES-HES;
- 1 responsable en formation post-grade de gestion d'équipe niveau CAS;
- 1 stagiaire ESEDE en 3^e année;
- 1 stagiaire ESEDE en 1^{re} année;
- 2 stagiaires ASE 42 semaines;
- 3 civilistes.

La formation continue des collaborateurs est un axe prioritaire du management du secteur APEMS.

Evolution des ressources internes

A la suite de plusieurs départs à la retraite de responsables, la direction du secteur des APEMS a proposé à tous les collaborateurs qui le souhaitaient la possibilité de changer de lieu de travail et de permettre ainsi à certains une évolution dans leur champ professionnel. Changer de lieu, d'équipe, de responsable, tels ont été les enjeux auxquels nous avons pu répondre favorablement pour quelque quarante personnes. Mutations, engagements du personnel, autant éducatif que de maison, ont énormément sollicité le secteur RH.

Engagement d'une assistante pédagogique

Notre nouvelle assistante pédagogique a été engagée en février 2015. Au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine de l'enfance et dans la formation d'adultes, celle-ci a très rapidement su trouver sa place au sein du secteur. Sa mission pédagogique est une riche ressource pour tous les responsables et leurs équipes.

Engagement d'une éducatrice sociale

L'APEMS de Fréminet accueille une vingtaine d'enfants issus des classes de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES). Nous avons dès lors sollicité et obtenu du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) le subventionnement d'un poste éducatif à hauteur de 35%, afin de permettre un encadrement de qualité à ces enfants aux besoins spécifiques, lors des repas de midi dans une grande collectivité.

Formation

L'accent est toujours mis sur la formation. Deux journées ont été proposées aux responsables : l'une sur le thème de la maltraitance et l'autre sur la gestion des conflits au sein des équipes éducatives.

Une formation à l'interne donnée par l'assistante pédagogique sur le thème de « *la pratique réflexive* » a rencontré un vif succès auprès du personnel éducatif. Quatre matinées ont été proposées par groupe de dix à douze personnes par module. Cette formation est reconduite quatre fois sur l'année. Ainsi presque cinquante personnes sont formées à cette pratique.

Le personnel éducatif est encouragé à se former et nous facilitons les accès aux diverses formations proposées dans les écoles et autres lieux de formation. Par exemple, douze auxiliaires ont eu six jours de formation offerts par le SAJE et donnés par les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active.

SECTEUR DE L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Pour accomplir l'obligation faite aux Communes de garantir le respect des dispositions légales d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial, le SAJE emploie trois coordinatrices à temps partiel (2.2 ept), déléguées à collaborer avec L'AMIFA. Leur mission consiste à évaluer les conditions d'accueil en milieu familial et surveiller la qualité de la prise en charge des enfants pour L'AMIFA. Pour assurer le suivi, le soutien et la surveillance des accueillantes en milieu familial (AMF), les coordinatrices effectuent des visites régulières à leur domicile. Elles se chargent d'établir des rapports d'enquêtes et d'évaluations. De plus, l'établissement d'une convention de placement au domicile des AMF, en présence des parents et de la coordinatrice de référence, renforce le suivi relatif aux conditions d'accueil offertes.

Les coordinatrices, employées directes du SAJE, ont leur bureau à St-Martin 25, nouveau siège de L'AMIFA depuis le 15 décembre. Cette proximité leur permet de travailler en étroite collaboration avec la direction, l'équipe éducative du Jardin d'Enfants et la responsable de formation. Elles ont aussi la possibilité d'avoir d'autres contacts avec les AMF venant

tous les quinze jours pour suivre une formation continue et acquérir un regard complémentaire sur les enfants accueillis au Jardin d'Enfants.

Finalement, les coordinatrices ont pour mission de répondre aux candidates intéressées par le travail d'AMF. L'enquête socio-éducative permet d'évaluer les conditions d'accueil et les compétences des candidates en vue de l'obtention d'une éventuelle autorisation provisoire.

Candidatures pour devenir AMF

En 2015, L'AMIFA a reçu trente dossiers de candidature et organisé quatorze entretiens en présence de la direction de L'AMIFA et d'une coordinatrice :

- huit candidates ont renoncé ;
- dix candidates n'ont pas répondu aux critères du référentiel de compétence de l'Office d'accueil de jour des enfants et de L'AMIFA ;
- quatre enquêtes sont en cours ;
- huit dossiers sont en attente.

En outre, neuf candidates ayant postulé en 2014 ont obtenu leur autorisation.

AMF – autorisées et actives

Le 1^{er} janvier 2015, nous dénombrons 96 AMF autorisées et actives accueillant 263 enfants. Au 31 décembre 2015, cent AMF autorisées et actives accueillent 303 enfants. Durant l'année, une AMF a été licenciée, cinq AMF ont démissionné, deux AMF ont pris leur retraite et une autre a déménagé hors du canton.

Visites – entretiens

200 visites au domicile des AMF ont été effectuées, comprenant :

- 154 visites annuelles et/ou conventions de placement ;
- 26 visites pour des renouvellements d'autorisation ou l'établissement d'autorisations fixes (valables 5 ans) ;
- 20 entretiens d'enquêtes

A cela, ajoutons que 34 entretiens ont été menés pour mise à jours/conflits à L'AMIFA.

La gestion des remplacements et des dépannages ne cesse d'augmenter : de 280 en 2014, on en dénombre 353 en 2015. Durant cette même année, les coordinatrices participent toujours activement à la gestion des nouveaux accueils, en collaboration avec une secrétaire à 20%.

DEVELOPPEMENT DURABLE

TRlcréa

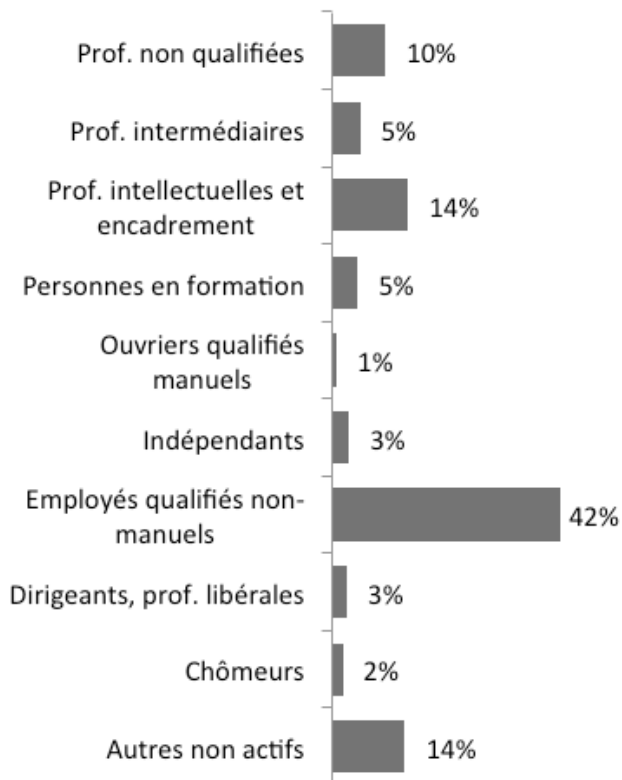
TRlcréa (www.tricrea.ch) est un magasin-atelier ouvert en octobre 2013 grâce à un partenariat entre le Semestre de motivation de la région lausannoise (SEMO MOBILET'), le centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et le SAJE. TRlcréa donne une 2^e vie aux chutes de production fournies par des entreprises régionales. Ces déchets sont destinés à débrider la créativité du jeune enfant dans les lieux d'accueil du canton de Vaud. Les institutions d'accueil sont membres du TRlcréa-Club et visitent régulièrement le magasin, afin de dénicher des trésors à utiliser avec des enfants de 1 à 12 ans dans leurs nombreux bricolages. Les jeunes de MObilet' sont en recherche d'un projet professionnel, au sortir de l'école obligatoire, et abordent différents métiers à l'aide d'ateliers de motivation (menuiserie, cuisine, vente, etc.). Cette initiative répond pleinement aux trois piliers du développement durable tout en mettant un accent particulier sur le volet social, trop souvent parent pauvre de projets dits durables. La fonction pédagogique des activités de TRlcréa s'articule sous différents angles :

- éduquer les enfants à la récupération de matières destinées au rebut et les valoriser socialement ;
- sensibiliser les jeunes à l'importance et à l'utilité de la récupération dans notre société de surconsommation ;
- développer une nouvelle manière de concevoir les jeux et le matériel pédagogique utilisé par les professionnels de l'accueil dans les institutions ;
- créer du lien entre les jeunes et le monde professionnel (artisans, magasins et lieux d'accueil) et leur permettre d'accéder à des places de stage ou d'apprentissage ;
- responsabiliser les jeunes sur leurs propres attitudes face à leur consommation et leurs déchets ;
- transmettre aux enfants des idées de création lors d'ateliers animés par les jeunes, dans le cadre de la halte-jeux de la Grenette située à la place de la Riponne.

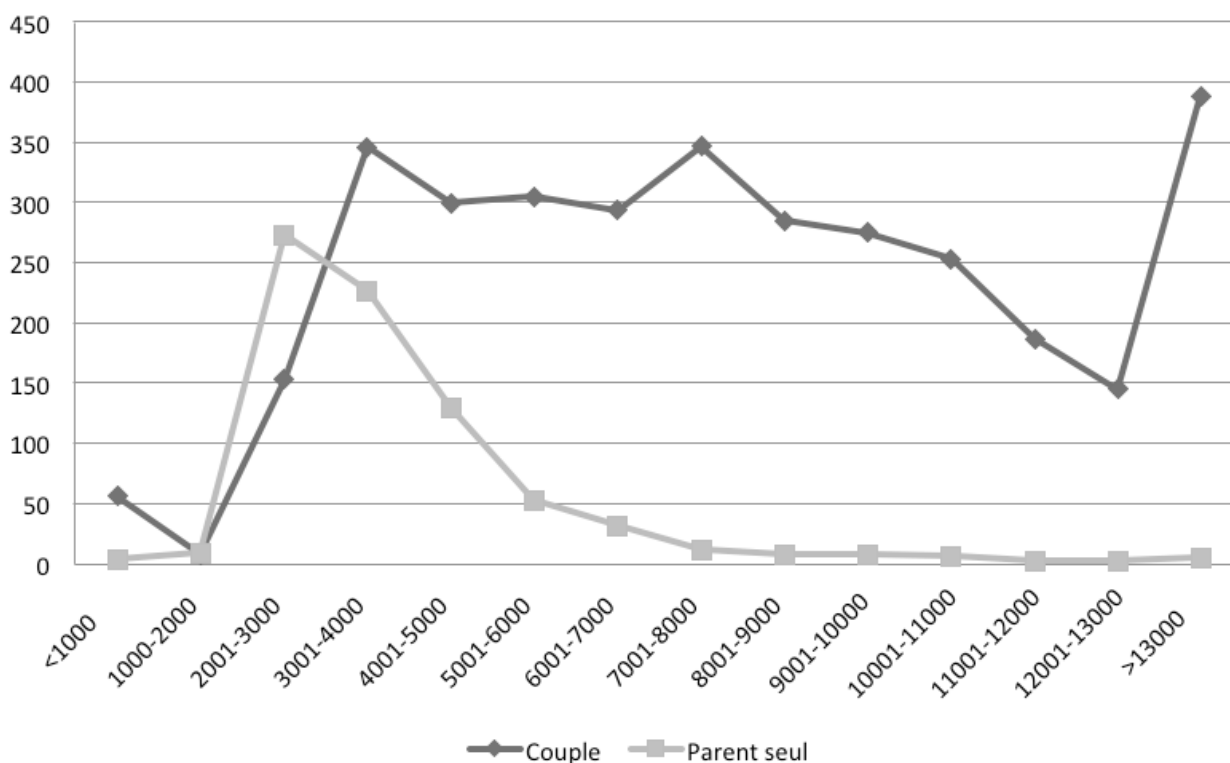
Pour le rappel, le fonds pour le développement durable de la Ville de Lausanne a octroyé, cela pour une durée de 3 ans, le 20% du salaire de la répondante santé, sécurité au travail et développement durable du SAJE. Ce temps de travail était destiné à cibler et récolter les différents matériaux auprès des entreprises, afin de les mettre à disposition des structures d'accueil par le biais de TRlcréa. Ce temps de travail s'est terminé au 31 décembre 2015. TRlcréa cherche aujourd'hui des solutions pour poursuivre ce projet novateur et unique en Suisse ainsi que des locaux plus grands et plus faciles d'accès destinés aux professionnels accompagnés d'enfants.

STATISTIQUES

Catégorie socioprofessionnelle des parents



Revenu déterminant selon la situation familiale (nombres réels)



TAUX D'OCCUPATION

L'objectif de fréquentation des CVE du Réseau-L est de 90% du total des places offertes. Cette contrainte est exigible dès la troisième année de fonctionnement de la structure. Elle est calculée sur onze mois de fréquentation.

Catégorie A – CVE municipaux

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Moyenne des places offertes
CVE Ancien-Stand	90.00	114.0
CVE Bellevaux	90.34	107.0
CVE Bergières	89.89	120.0
CVE Borde	85.95	80.0
CVE Bourdonnette	93.82	112.4
CVE Cité	83.51	88.6
CVE Grangette	90.94	112.0
CVE Jardins de Prélaz	94.08	73.0
CVE La Sallaz	85.61	42.0
CVE Montelly	90.70	136.0
CVE Montoie	87.12	46.0
CVE Valency	89.57	84.4
Moyenne	89.29	(88.12 en 2014)

Catégorie B – Garderie et centres de vie infantine de quartier privés conventionnés

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Moyenne des places offertes
APEF Entre-Bois	91.47	68.0
APEF Madeleine	83.42	49.0
Centre de la Petite Enfance	97.21	128.0
Chenille	95.00	86.0
Clos-de-Bulle	95.92	67.2
Collonges	92.43	68.0
CVE de Cour	93.05	67.3
Grattapaille	95.02	62.7
Grattapaille-Lucioles	92.70	39.0
Les Koalas	88.82	22.0
Maillefer	102.18	22.0
Malley-Prairie	92.50	97.0
Piccolo Mondo	94.48	65.6
Planète Bleue	90.39	20.0
Servan	93.78	116.7
Tournesols	97.20	38.0
Zig Zag Zoug	98.62	89.0
Moyenne	93.78	(93.37 en 2014)

Catégorie C – Garderies et crèches d'entreprises en partenariat privées conventionnées (sans les crèches de l'Etat de Vaud)

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Moyenne des places offertes
Béthanie	95.73	22.0
Bois-Gentil	94.44	22.0
Croq'cinelle	93.03	44.0
Croquignole	97.50	37.0
CVE de Beaumont I	98.12	69.3
CVE de Beaumont II	89.96	111.2
CVE Minibulles	97.03	35.3
Espace Enfance Vinet	90.78	44.0
Mandarine	87.76	22.0
MiniWatts - Alpiq	91.56	44.0
Polychinelle	90.73	106.0
Pouponnière Chailly	111.43	122.6
Pouponnière Marronniers	90.75	39.0
Tivoli	90.45	44.0
Moyenne	94.23	(94.22 en 2014)

SERVICE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (SEP+S)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Par rapport à 2014, les principales missions du SEP+S sont restées les mêmes, à savoir :

- assurer l'organisation générale des écoles lausannoises de la scolarité obligatoire, en étroite coordination avec les directions des établissements scolaires, en application de la convention Vaud - Lausanne
- gérer les tâches administratives relatives aux élèves et aux classes primaires et secondaires : base de données des élèves, inscriptions, transferts entre communes
- assurer le soutien logistique et administratif aux directions des établissements scolaires : personnel administratif, bibliothécaires, gestion fiduciaire et gestion informatique
- assurer l'organisation et le soutien logistique au Conseil et aux Commissions d'établissements, ainsi que le suivi de leurs activités
- gérer les activités parascolaires directement liées aux activités scolaires : organisation et gestion des devoirs surveillés, gestion des réfectoires et encadrement, manifestations et fêtes scolaires, appui à des activités parascolaires et pédagogiques (prêt d'équipement, fermes pédagogiques, orchestre et corps de musique, etc.)
- gérer administrativement les transports scolaires (abonnement de bus, ainsi que le *Pédibus*)
- assurer la mise à disposition des infrastructures scolaires : planification générale, constructions, transformations, rénovations
- assurer l'entretien, l'équipement et l'utilisation des bâtiments scolaires : travaux courants, conciergeries, logistique, gestion du stock et livraisons du matériel
- contribuer subsidiairement aux prestations cantonales à la scolarisation des élèves en difficultés : centre de ressources pour élèves allophones, subvention aux *Appart'*
- promouvoir le travail interdisciplinaire et interinstitutionnel : coordination régionale des acteurs de l'école, ressources pédago-socio-éducatives

Si les missions ne changent guère, le volume des prestations à assurer est en constante augmentation : investissements dans les infrastructures scolaires, nombre d'élèves bénéficiant des devoirs surveillés, demandes d'aides des familles allophones ou en difficulté, mise à la disposition des associations des locaux (en particulier salles de gymnastique), octroi de bons Mobilis aux élèves, etc.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration du service	30.35	28.29	31.35	30.39
Administration établis. scol.	31.77	29.84	32.76	31.50
Conciergeries	103.97	102.61	104.63	97.99
Devoirs surveillés	22.23	20.34	24.44	21.35
Réfectoires	4.45	2.90	4.45	2.90
Total service	192.78	183.99	197.63	184.14

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	+ 4.85

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration du service	40	27.79	43	30.39
Administration établis. Scol.	41	29.84	43	31.50
Conciergeries	185	103.11	173	97.99
Devoirs surveillés	156	20.34	164	21.35
Réfectoires	7	2.90	7	2.90
Total service	429	183.99	430	184.14

Note: les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Administration du service	0	1
Conciergeries	0	2
Total service	0	3

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	34	37

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	1
Démission	14
Départ à la retraite	16
Fin de contrat	1
Licenciement fin droit traitement	1
Licenciement invalidité totale	1
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	34

PREAMBULE

De même qu'en 2014, la continuité des prestations a été assurée, sans toutefois parvenir à atteindre tous les objectifs fixés à l'interne, en termes de consolidation durable de l'organisation et des outils de travail nécessaires au bon fonctionnement du SEP+S. Après une année de reprise du SEP+S par la nouvelle direction, l'intention était en effet de pouvoir passer à une phase de stabilisation de l'équipe, de mise en œuvre du schéma directeur informatique et du « *travail en réseau pluridisciplinaire, interservices, décloisonné, en investissant les lieux permettant cette approche essentielle pour assurer la qualité des prestations et en soignant la communication* » (cf. rapport de gestion 2014). L'énergie ayant été investie en priorité dans l'absorption d'un volume croissant de demandes, les stabilisations escomptées sont reportées à fin 2016.

SECTEUR « PERSONNELS, FINANCES ET SUPPORT »

Gestion du personnel

De manière générale, la valorisation des entretiens d'appréciation et la responsabilisation des chefs directs en cas de dysfonctionnements, relevées dans le rapport de gestion 2014, se sont poursuivies, avec globalement des effets positifs.

Le SEP+S a engagé une apprentie de commerce qu'il formera durant les trois années de son apprentissage.

Plusieurs absences pour maladie de longue durée et départs de la direction ont sollicité la solidarité et un engagement accru de la part des collègues valides qui heureusement ont bien joué le jeu.

Les relations avec l'Unité santé et sécurité au travail ont été resserrées pour tenter de mettre en place certaines mesures de promotion de la santé au travail et de prévention, que ce soit pour le personnel technique ou administratif. La mise en œuvre de ces mesures devrait être facilitée par le renforcement en cours de la direction.

En regard du nombre de personnes concernées (plus de 600), les conflits du travail et les procédures disciplinaires ont été très peu nombreux : cinq mises en demeure, aucun licenciement, trois fins de droit au traitement pour cause de maladie.

Notons également le bon climat de travail général.

Personnel administratif des écoles

La création de trois directions d'établissements scolaires pour la rentrée scolaire 2015 a nécessité un redéploiement des ressources administratives avec le déplacement de collaboratrices sur d'autres sites. Cette opération a été synonyme de travail supplémentaire, en particulier pour les secrétaires assumant simultanément la gestion de l'année scolaire 2014-2015 avec leur ancienne direction, tout en préparant la rentrée scolaire avec la nouvelle.

Concernant les bibliothécaires, les projets de la Ville et de la Direction de l'enseignement obligatoire du Canton de Vaud ainsi que des directions d'établissements pour renforcer l'accès des enfants/élèves à l'écrit (littératie) ont été quelque peu freinés en raison d'un important tournus parmi les bibliothécaires.

Personnel auxiliaire

Comme en 2014, le service n'aurait pas pu fonctionner sans du personnel auxiliaire connaissant les activités parfois techniques à accomplir, qu'il s'agisse du secteur des devoirs surveillés, du personnel de nettoyage ou des secrétaires. Recruter des personnes disponibles immédiatement a constitué un défi permanent. Des contrats ont été établis pour une centaine d'auxiliaires engagé-e-s pour une année scolaire aux devoirs surveillés.

Finances

Les coûts de fonctionnement ont été correctement tenus, sans écarts significatifs entre le budget et les comptes.

Octroi de bons Mobilis

L'attribution des bons Mobilis pour les abonnements des élèves et jeunes lausannois rencontre un grand succès. Ainsi, on recense quelques 14'042 bons Mobilis établis pour l'année 2015-2016 différenciables en trois groupes :

- 3'558 bons émis aux élèves pour un abonnement Mobilis gratuit (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 20.–) avec un taux d'utilisation de 95% ;
- 2'752 bons émis aux élèves pour un abonnement Mobilis offrant une réduction de 50% (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 20.–) avec un taux d'utilisation de 57% ;
- 7'732 bon émis aux jeunes lausannois de 11-20 ans pour un abonnement Mobilis offrant une réduction de 50% (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 40.–) avec un taux d'utilisation de 56%.

Ce sont donc 9'354 élèves ou jeunes qui ont profité de l'offre communale.

SYSTÈME D'INFORMATION

La mise en œuvre du schéma directeur et en particulier la mise à niveau des outils informatiques indispensables a permis quelques avancées appréciables :

- GELORE : a permis d'améliorer la gestion des locations des locaux des bâtiments scolaires, incluant en particulier la préfacturation intégrée à GEFI. Une deuxième étape, en 2016, consistera à la mise à disposition sur Internet des informations, afin de permettre aux demandeurs de mieux communiquer et de formuler leurs demandes de location auprès du service ;
- FAS : l'installation de cet outil très efficace de recherche des données du service est terminée et son déploiement sera effectif en 2016 ;
- OPTIMISO : description d'un certain nombre de processus métiers via le système. Cette opération est toujours en cours, afin de modéliser les processus et les procédures du service ;
- FILE MAKER 12 : réalisation d'une importante migration en matière de base de données interne. Cette opération a concerné quatorze serveurs et plus de 150 postes utilisateurs.

Certains projets ont par contre pris un peu de retard :

- la gestion informatisée du stock et des prêts de matériel aux élèves, en raison du chantier de Valency ;
- le pilotage QlikView : la réalisation des tableaux de bord nécessaires, en particulier financiers, a dû être reportée ;
- l'outil de suivi des activités des assistants sociaux scolaires : le développement de ce système sera relancé en 2016, avec le nouveau prestataire mandaté avec le Service organisation et informatique (SOI), suite à la retraite du précédent ;
- le développement des synergies en matière d'outils de gestion du secteur parascolaire entre le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) et le SEP+S : un mandat est en cours.

Quant à la collaboration avec le SOI et les informaticiens du Canton, concernant la mise en place d'outils permettant la gestion scolaire, la bonne collaboration relevée l'an dernier s'est poursuivie toute l'année.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Le postulat du 14 février 2012 de Madame Florence Germond « *Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et des écoliers de 5^e et 6^e années primaires* » : dans un premier temps, la Municipalité comptait sur une reprise des travaux de la plateforme de négociation entre l'Etat et les Communes pour donner une réponse circonstanciée au Conseil communal. Or, non seulement ces travaux n'ont pas été relancés par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), mais de surcroît une révision de la loi sur l'accueil de jour est en cours et pourrait modifier sensiblement les conditions-cadre en la matière. Dès lors, le rapport préparé devra être revu à l'aune de ces nouveaux éléments.

Le postulat interpartis concernant la vision de la Municipalité en matière de « *Planification des rénovations et constructions scolaires* » développé par M. Julien Eggenberger le 18 mars 2014 : l'administration communale a adressé à la Municipalité en juillet 2015 un projet de rapport consolidé entre les services en charges des écoles, des finances et d'architecture.

Postulat Oberson du 21 mai 2015, en cours d'examen : « *Ecoles, apprentissages et sans papiers, quelle évolution depuis 2011, date du début de la nouvelle législature ?* ». La commission de prise en considération a siégé et pu apprendre qu'aucune réponse n'avait été donnée à un député posant la même question au Grand Conseil, en raison de la protection des données.

L'interpellation de Mme Florence Bettschart-Narbel du 22 septembre 2015 : « *Ecole de l'Eglantine : Pour une consultation effective des utilisateurs des lieux* ». La Municipalité a pu rassurer de suite l'interpellatrice sur le respect du règlement

communal qui prévoit que les Commissions des établissements sont consultées lors de la construction de nouvelles infrastructures.

De même, la Municipalité a pu renseigner le Conseil communal en juin 2015, en réponse à la résolution du 18 novembre 2014, faisant suite à l'interpellation de Mme Florence Bettschart-Narbel: « *Pourquoi l'enclassement des élèves lausannois se fait-il de manière si tardive?* », en faisant un pas apprécié par les familles, via une meilleure coordination entre les écoles et les lieux d'accueil de jour.

La Municipalité a également pu confirmer en octobre que les soucis relayés par les pétitionnaires, essentiellement les enseignant-e-s et Mme F. Borel, demandant: « *Plus de sécurité pour les élèves du collège de Saint-Roch* » avaient été traités.

L'interpellation de M. Jean-Luc Chollet du 20 janvier 2015: « *AFJD, association pour la formation de jeunes danseurs : culture ou formation?* ». En juin, la Municipalité a répondu dans le sens d'une pérennisation des moyens dédiés à ces classes comme faisant partie des projets « *sport-art-études* » encourageant les jeunes talents.

L'interpellation de M. Henchoz du 6 octobre 2015: « *Collège de Montoie dans tous ses états* ». La Municipalité a répondu de manière très circonstanciée en novembre tant quant au diagnostic en matière de besoin d'assainissement que pour informer sur sa planification des travaux prévus.

L'interpellation de Mme Anna Zürcher: « *Une Fête des écoles, une Fête du Bois et, des visites des institutions lausannoises, pour tous les enfants scolarisés à Lausanne* ». En novembre, la Municipalité a pu montrer que les élèves en situation de handicap intégrés dans les huit établissements primaires participaient comme les autres aux fêtes scolaires, et qu'il n'y avait en l'état pas de demande pour les élèves scolarisés dans les établissements spécialisés ou dans les écoles privées.

L'interpellation de MM. Hildbrand Pierre-Antoine et Blanc Mathieu du 29 octobre 2015: « *Déchets : qui est responsable de quoi?* ». Cet objet sera traité en 2016.

Le SEP+S a également contribué à diverses réponses relatives à des objets du Conseil communal, en particulier le postulat de M. Vincent Rossi et consorts du 27 mars 2015: « *Infrastructures cyclables à Lausanne: pour un plan Vélo* », en montrant ainsi que les écoles sont bien équipées en parcs à vélos, les écolières et les écoliers ne les utilisent guère, notamment parce que la grande majorité dispose d'un abonnement Mobilis.

SECTEUR « RESSOURCES POUR LA SCOLARISATION »

Conférence régionale de Lausanne (CRL)

L'année a été marquée par l'intégration des nouveaux directeurs des établissements de Beaulieu, Coteau-Fleuri et Pierrefleur, portant à six sur quinze en deux ans seulement les nouveaux directeurs à familiariser aux spécificités lausannoises, en particulier à la très grande coordination existant tant entre établissements qu'avec les services de la Ville. Aux dires des nouveaux, ils ont été bien accueillis et apprécient le soutien offert par la Commune.

L'hypothèse selon laquelle en créant trois établissements et donc en réduisant le nombre d'élèves et de bâtiments sous la gestion d'une direction l'on améliorerait l'encadrement par davantage de proximité semble se vérifier, en référence aux témoignages des directeurs en place depuis longtemps.

La CRL a également répondu de manière satisfaisante à l'injonction de la cheffe du DFJC, afin d'élaborer une « feuille de route » rapprochant l'organisation lausannoise de la répartition des classes voulue au niveau national, à savoir huit années d'école primaire et trois degrés secondaires. Sa proposition consiste à faire évoluer l'organisation des établissements parallèlement à la croissance démographique, en favorisant la vie des quartiers et donc la proximité entre le domicile et l'école, voire le lieu d'accueil de jour au primaire.

Organisation des établissements et des classes

Le plan de la rentrée a été marqué par des effectifs de classes au-dessus de la norme en 7P et dans une moindre mesure en 9P voie générale, cela en raison de la saturation des infrastructures, malgré l'aménagement de quelques classes dans les locaux existants et la création de pavillons durables à Vers-chez-les-Blanc et Montoie. Une autre raison à ce phénomène consiste dans le fait qu'il est statistiquement impossible de prévoir précisément avant chaque mois de mars dans quels quartiers une classe devra être ouverte (ou fermée), alors que toute construction prend au moins deux ans.

Néanmoins, grâce à la bonne volonté des directions d'établissement, qui ont partagé en toute transparence sur leur organisation interne, ainsi qu'aux équilibrages à l'échelle de la Ville, la rentrée s'est déroulée correctement, bien qu'il soit parfois difficile d'accéder aux vœux des parents – ce derniers demandant une dérogation à la zone de scolarisation.

Accueil des élèves allophones

Le Conseil de direction du Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL), qui réunit deux directeurs d'établissements, les doyen-ne-s spécialisé-e-s et le chef du SEP+S, a assuré ses missions comme les années précédentes. Le CREAL a non seulement géré les 29 classes d'accueil composées uniquement d'élèves primo-arrivants, mais il a en outre élargi l'offre d'activités pédagogiques aux enseignant-e-s ayant des élèves allophones dans leurs classes.

Notons que cette année, la poursuite et la fin de l'expérience pédagogique de scolarisation d'une petite dizaine d'enfants roms est à pondérer avec un bilan mitigé. En effet, soulignons d'un côté la remarquable assiduité de ces élèves pendant les mois de présence, et de l'autre, l'impossibilité de s'inscrire dans la durée, étant donné leurs conditions de vie extrêmement précaires.

2015 aura aussi été marquée par l'afflux de mineurs non-accompagnés, hébergés dans les foyers de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants et qu'il s'agirait de scolariser, d'occuper et d'éduquer : on en dénombre, selon le CREAL, plus de 125 en fin d'année.

Ressources pour la scolarisation d'élèves ayant des besoins particuliers

La CRL a anticipé la tendance cantonale consistant à mutualiser les ressources et chercher des solutions au niveau d'une région – en l'occurrence Lausanne –, en renforçant notamment sa capacité à gérer les élèves « décrocheurs ou perturbateurs », cela grâce à un travail pluridisciplinaire tant au niveau de chaque établissement ou école qu'avec le concours des institutions spécialisées, ou des ressources thérapeutiques. Il est en effet de plus en plus fréquent que des enfants cumulent les difficultés : socio-éducatives, limitations ou handicap, et allophone.

Assistants sociaux scolaires (ASS)

L'année 2015 a été celle de la stabilisation de l'équipe des ASS de la Ville qui compte désormais huit personnes (5.8 ept). On notera une évolution des pratiques, à la faveur de nouvelles personnalités et grâce aux colloques et séances régulières d'intervision en équipe. Celles-ci, ainsi que les contacts avec des homologues d'autres Communes et des collègues du réseau des intervenants des domaines sociaux ou thérapeutiques, ont permis à la fois l'intégration des nouvelles ASS et l'harmonisation des pratiques.

Chaque ASS désormais dispose d'un bureau dans une école, ce qui contribue à une collaboration étroite et plus logique avec les divers professionnel-le-s. La création de trois nouveaux établissements et l'arrivée de nouveaux directeurs a cependant nécessité de réexpliquer le rôle de l'ASS. Un accent a aussi été porté sur l'harmonisation des conditions d'octroi des aides individuelles.

L'analyse de l'activité durant l'année scolaire 2014 – 2015 permet de relever les points suivants :

Sur plan quantitatif :

- le nombre de dossiers ouverts s'est élevé à 957 (année civile, prestations directes pour un-e élève). Dans ce cadre, des demandes d'aides individuelles favorisant l'intégration sociale des enfants ont été élaborées pour environ CHF 35'000.– ;
- les prestations dites « indirectes » (soit le conseil aux professionnel-le-s de l'école sur des situations non directement suivies par l'ASS, soit en séance bilatérale, soit en réseau), ont représenté un quart de leur activité, soit une part en augmentation, signe positif du développement d'un travail en équipe pluridisciplinaire.

Sur le plan qualitatif, les ASS relèvent les points suivants :

- conseil – orientation aux familles : les ASS sont frappés par les effets des nombreux conflits conjugaux, dans lesquels il importe d'appuyer les parents dans leurs démarches, afin de réduire l'effet de leurs différends sur leurs enfants/élèves dont les performances sont altérées par cette forme de maltraitance. Ce suivi dans la durée nécessite non seulement des démarches administratives, mais aussi d'être physiquement présent afin d'accompagner les familles dans différents services ;
- accompagnement – suivi d'une famille (>3 séances/année) : la vulnérabilité d'une frange de la population est frappante et crée des difficultés multiples au niveau de l'intégration socio-scolaire de certains élèves, avec des enjeux d'une complexité croissante. On pense en particulier à une population « invisible » (statuts administratifs ou emplois précaires, conséquences d'une perte d'emploi, population à l'aide d'urgence), avec des effets durables y compris sur le plan psychique. L'accompagnement des mamans par les ASS est souvent un moment valorisant pour elles, une occasion d'être reconnues comme « mère d'élève » et de leur permettre d'être actrices de la réussite scolaire de leur enfant, malgré un contexte difficile, dans une relation privilégiée que les autres acteurs sociaux n'ont guère l'occasion de développer ;
- prestations indirectes aux acteurs de l'école : tel qu'indiqué plus haut, ce rôle prend une importance croissante. Il se peut que le transfert des ressources autrefois consacrées à l'Arzillier vers les projets d'établissement ait contribué à cette évolution permettant de scolariser des élèves en grande difficulté, sans les sortir de l'école de leur quartier.

Les ASS partagent en fin de compte le sentiment que leur travail est de mieux en mieux reconnu par l'école, le parascolaire, et les divers intervenant-e-s, en particulier les infirmières et leurs collègues du service de psychologie. C'est une prémisses importante dans la perspective de la prochaine mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée, valorisant l'analyse systémique et globale de la situation de l'élève, afin de répondre de manière appropriée et proportionnée à ses besoins. Notons enfin que les ASS ont suivi plusieurs formations continues : celles-ci leur permettent d'analyser la posture professionnelle, d'ouvrir leur champ de vision et de leur donner des outils essentiels en termes de développement des compétences requises.

Subvention aux Appart'

Rappelons que deux structures sises aux Epinettes et à la rue du Midi permettent chacune, cela en permanence, l'accueil d'une quinzaine de jeunes à midi et l'après midi ainsi que pour des activités très appréciées le week-end et pendant les vacances. Ces dispositifs sont en permanence complets et bénéficient à une cinquantaine d'enfants. Cette année a été marquée par la formalisation du partenariat avec et géré par la Maison des Jeunes ainsi qu'avec le Service cantonal de la protection de la jeunesse (SPJ), qui le subventionne à 50%. Une convention de subventionnement a été élaborée à cet effet.

Fermes pédagogiques

Deux fermes sont en activité : le Chalet-de-la-Ville au Mont-sur-Lausanne et celle des Cases aux Monts-de-Pully. Le rythme des visites aux deux fermes pédagogiques se maintient à raison de deux journées (ou 24h complètes) par classe. Les activités proposées aux élèves, en coordination avec l'enseignant-e, la fermière de l'exploitation et l'animateur res-

ponsable, permettent à plus de 1'200 élèves de découvrir un milieu de vie et un métier en pleine mutation, cela de manière réaliste puisqu'il s'agit d'exploitations agricoles en activité. Les enfants viennent à deux reprises et à deux saisons différentes, ce qui leur permet d'observer l'évolution de la nature et les activités de la ferme.

Prêt d'équipements et coordination des activités sportives

Au dépôt de Valency, les élèves ayant besoin de matériel de ski ou de raquettes à neige sont équipés par la Ville. Durant l'hiver 2014-2015, un peu plus de 1'600 enfants ont bénéficié de ce service. Il est à signaler que la demande de prêts est croissante d'année en année, avec 910 équipements durant l'hiver 2009-2010 et 1'613 l'hiver dernier, soit 75% d'augmentation. L'achat de trente paires de raquettes à neige a permis d'étoffer les prestations du vestiaire. D'entente avec la CRL, les sorties à la piscine ou à la patinoire font l'objet d'une coordination. Cette dernière a particulièrement permis de renforcer l'offre de cours visant à ce que chaque élève de 6P sache nager, notamment grâce à la location de la piscine de la Fondation de l'Asile des Aveugles.

Conseil d'établissements et commissions d'établissements

Le Conseil d'établissements lausannois a tenu deux séances, le 21 mai et le 12 novembre 2015. En plus des informations transmises au sujet des plans de rentrée et des projets scolaires, les discussions ont porté sur différents thèmes : vandalisme et incivilités, sécurité sur le chemin de l'école, Fête du Bois, organisation de la prochaine législature (élections d'automne 2016 et création de trois nouvelles commissions primaires). De plus, une rencontre réunissant les président-e-s des commissions d'établissement a eu lieu le 10 septembre.

Quant aux douze commissions d'établissement existantes, elles ont œuvré chacune à leur manière à l'ancrage de l'école dans son quartier : projets ou journées d'établissement, organisation de conférences, cafés-parents, soirées d'orientation/présentation de métiers, semaines culinaires, édition d'un livre sur le développement durable avec la participation des élèves, jeu de piste ou tournoi de foot inter-collèges (réunissant parents, enseignant-e-s et élèves), mise sur pied d'un accueil pour les nouveaux élèves de 7P et leurs parents la semaine avant la rentrée, création d'un journal, d'une newsletter, consultation des Conseils d'élèves, réflexions sur l'aménagement scolaire, sur l'offre parascolaire et sur les règlements d'établissement. Certaines commissions ont été associées à divers projets (*Paysages éducatifs* à Grand-Vennes, semaine de Bellevaux, etc.) ou consultées – nom de la nouvelle école des Fiches, extension du collège de l'Eglantine, par exemple.

La mobilisation des parents, des représentant-e-s des organisations/associations, des élu-e-s du Conseil communal et des professionnel-le-s de l'école n'est pas toujours aisée et dépend souvent de quelques leaders. C'est la raison pour laquelle il faut sans cesse imaginer des moyens d'encourager et de valoriser cette importante contribution à la création de lien social.

Information et communication

Pour la première fois, une soirée d'information commune a été organisée à l'intention des parents des futurs élèves 1P. Ainsi en mai 2015, plus de 600 parents se sont rendus à l'Aula des Cèdres de la HEP où étaient présent-e-s les huit directrices et directeurs d'établissements primaires et les chef-f-es des cinq services communaux, particulièrement en lien avec l'école.

L'effort de traduction des courriers les plus importants s'est poursuivi, tout comme la collaboration avec le Bureau lausannois pour les immigrés, notamment pour former les relais communautaires sur l'organisation scolaire.

Site Internet: Portail Scolarité à Lausanne

En lien avec la création des trois nouveaux établissements primaires lausannois, la plateforme internet *Scolarité à Lausanne* s'est enrichie de trois sites internet: Beaulieu, Coteau-Fleuri et Pierrefleur. Le contenu, y compris iconographique, a été mis à jour.

Le portail internet dédié à la scolarité à Lausanne compte plus de 1'000 pages et continue de rencontrer un vif succès auprès du public. Plus de 423'000 internautes ont consulté cette plateforme en 2015.

SECTEUR PARASCOLAIRE

Introduction / Mise en œuvre de l'art 63a de la Constitution du Canton de Vaud

La mise en œuvre du programme de législature de la Municipalité en termes d'école à journée continue s'est poursuivie cette année. Rappelons qu'il s'agit d'offrir aux familles qui le désirent des prestations d'accueil de jour différenciées selon l'âge des enfants : le SAJE gère l'essentiel des prestations jusqu'en 6P (10 ans). De plus, depuis la rentrée scolaire 2015, il gère la restauration collective en partenariat avec les prestataires mandatés (voir le SAJE).

Quant au SEP+S, il contribue à cet accueil de jour, tout en poursuivant des objectifs découlant de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) : compléments à la formation via les devoirs surveillés; socialisation par des activités de midi plus ou moins encadrées, en particulier pour les enfants des degrés 7 et 8P (10-12 ans), dans une moindre mesure pour les adolescents (degrés 9-11S et RAC). Une attention particulière est portée sur l'adéquation de l'offre et les liens avec les directions d'établissements scolaires, en généralisant la fonction de doyen-ne déchargé à cette fin par la Ville.

2015 a été marqué par la nécessité de constituer une nouvelle équipe en charge de ce secteur confronté à un double défi : assurer la continuité des prestations alors que le nombre d'élèves inscrit-e-s aux devoirs surveillés a augmenté de 25% en 5 ans et construire avec les directions d'établissements et les autres services ou prestataires de la Ville des projets d'activités adaptés aux besoins et possibilités des écoles de chaque quartier. Dans la mesure du possible, les conseils d'élèves ont également été mobilisés.

Devoirs surveillés 2014-15

La prestation a profité à 3'789 élèves des degrés 3P à 11S, répartis dans 295 groupes et 44 sites, correspondant chacun à un bâtiment scolaire (état au 1^{er} octobre 2015). Chaque groupe d'élèves a été pris en charge par l'un-e des 297 surveillant-e-s de devoirs en fonction (dans certains cas par un binôme). Les 44 surveillant-e-s responsables de site ont géré des équipes allant de deux à treize surveillant-e-s.

La direction de ce secteur a été fortement mobilisée par la gestion administrative des surveillant-e-s de devoirs (recrutement et suivi RH) ainsi que par les situations problématiques d'enfants nécessitant une coordination avec les différents partenaires (corps enseignant, doyen-ne-s, APEMS, réseau scolaire et parents) :

- recrutement: 104 surveillant-e-s ont été engagés à l'issue de treize sessions collectives de recrutement entre les mois de janvier et novembre. Cette importante mobilisation de ressources supplémentaires s'explique d'une part par l'augmentation d'élèves inscrits aux devoirs surveillés, et d'autre part, par les contraintes horaires du personnel étudiantin (sessions d'examens, changements d'horaires chaque semestre, Erasmus etc.);
- formation de base: afin de renforcer les compétences des nouveaux surveillant-e-s de devoirs, trois sessions ont été organisées avec un total de 97 participants. Les thèmes traités ont porté sur le contexte scolaire et administratif, le climat de travail ainsi que le contenu scolaire du programme 3P-6P;
- formation continue: 199 surveillants-e-s des devoirs surveillés ont suivi en juillet 2015 la conférence de Mme Brigitte Tombez consacrée aux stratégies mentales de l'apprentissage et de réussite;
- ateliers des surveillant-e-s responsables: afin de tenir compte de l'évolution du rôle des responsables de devoirs surveillés et leur permettre d'accomplir les tâches leur incombant, notamment en matière de gestion d'équipe, trois ateliers ont été organisés en juin et fin août. Ils ont abouti à la définition d'une nouvelle posture du responsable et à l'établissement d'un nouveau cahier des charges;
- inscriptions aux devoirs surveillés: en vue d'anticiper le nombre d'élèves inscrits, les parents des élèves de 3P à 6P ont reçu pour la première fois les bulletins d'inscription à leur domicile, à la mi-août. Pour les élèves des degrés supérieurs (7P-11S), les bulletins d'inscription ont été transmis aux secrétariats des établissements, puis distribués aux élèves par leur maître-esse de classe, preuve de la bonne collaboration entre les directions d'établissements et les services communaux. Rappelons que les élèves ont également la possibilité de s'inscrire en cours d'année;
- préparation de la rentrée scolaire: deux séances plénières ont été tenues avec le personnel des devoirs surveillés. La première concernait le personnel en charge des élèves de 3P à 6P, et l'autre, les surveillant-e-s en charge des élèves de 7P à 11S ainsi que les doyen-ne-s de liaison;
- offre à la carte pour les 3-6P: le projet-pilote portant sur une offre élargie d'accueil pour les 3-6P dès 15h30 s'est poursuivi dans l'établissement scolaire de Floréal (bâtiments scolaires de Montriond, Cour, Figuiers et Montoie). Le projet a été étendu aux collèges de Floréal et de Vers-chez-les-Blanc. L'objectif est d'offrir aux familles et aux enfants une prestation à la carte, selon les jours de la semaine, les besoins des enfants et les contraintes liées à l'organisation familiale, soit un accueil en APEMS avec ou sans devoirs surveillés, ou les devoirs surveillés uniquement.

Devoirs surveillés destinés aux 3-6P en chiffres

2'992 élèves de 3P à 6P étaient inscrits aux devoirs surveillés dans l'un des huit établissements primaires de la Ville. Sur l'ensemble des 4'925 élèves de ces quatre degrés primaires, 60.8% étaient inscrits aux devoirs surveillés. De plus, 49.7% des élèves inscrits aux devoirs surveillés (soit 1'489 enfants) étaient également accueillis en APEMS après les devoirs surveillés. L'effectif moyen par groupe était de 9.8 élèves.

Répartition des élèves dans les établissements :

Établissements primaires	Nombre d'élèves scolarisés (3-6P)	Nombre d'élèves inscrits aux devoirs surveillés	Pourcentage d'élèves aux devoirs surveillés par établissement	Nb groupes
Beaulieu	637	394	61.9	32
Coteau-Fleuri	633	350	55.3	29
Entre-Bois	537	346	64.4	28
Floréal	691	439	63.5	36
La Sallaz	545	266	48.8	20
Mon-Repos	807	509	63.1	33
Pierrefleur	423	228	53.9	17
Prélaz	652	460	70.6	39
Total	4'925	2'992	60.8	234

Devoirs surveillés destinés aux 7P-8P en chiffres

Au 1^{er} octobre 2015, 642 élèves des sept établissements mixtes lausannois avaient recours à cette prestation, généralement organisée au terme des périodes de l'après-midi, pour une durée maximale de 75 minutes. L'effectif moyen par groupe était de 12.3 élèves. L'offre de devoirs surveillés durant la pause de midi s'est maintenue dans les collèges de Béthusy (67 élèves) et de la Rouvraie (20 élèves). A Béthusy, l'équipe de surveillant-e-s a pu compter sur le soutien d'un-e enseignant-e, présent deux fois par semaine.

Répartition des élèves dans les établissements :

Établissements mixtes	Nombre d'élèves scolarisés (7-8P)	Nombre d'élèves inscrits aux devoirs surveillés	Pourcentage d'élèves aux devoirs surveillés par établissement	Nb groupes
Belvédère	338	102	30.2	9
Bergières	333	58	17.4	5
Béthusy	339	137	40.4	8
Elysée	284	33	11.6	3
Villamont	347	123	35.4	10
C.-F. Ramuz	269	125	46.5	11
Isabelle-de-Montolieu	267	64	24.0	6
Total	2'177	642	29.5	52

Etudes surveillées destinées aux 9-11S

Les prestations de devoirs surveillés pour les élèves de 9-11S se sont poursuivies, dans les établissements de C.-F. Ramuz (collège d'Entre-Bois) et de Villamont (collèges de Villamont et de St-Roch). Dès la rentrée, la prestation a été étendue à l'établissement des Bergières.

La participation des élèves varie de un à trois jours, en fonction des besoins de chacun. Dans les établissements de Villamont et des Bergières, un tournus de trois enseignant-e-s permet d'apporter un soutien supplémentaire aux élèves durant les devoirs surveillés. Par ailleurs, les autres établissements scolaires en collaboration avec le SEP+S mettent en place une offre de devoirs surveillés variable sous forme de mentorat, devoirs assistés, aide aux devoirs ou encore d'appuis.

Répartition des élèves dans les établissements :

Établissements mixtes	Nombre d'élèves scolarisés (9-11S)	Nombre d'élèves inscrits aux devoirs surveillés	Pourcentage d'élèves aux devoirs surveillés par établissement	Nb groupes
Bergières	503	35	6.9	2
Villamont	591	83	14.0	5
C.-F. Ramuz	361	37	10.3	2
Total	1'455	155	10.7	9

Part des élèves inscrits aux devoirs surveillés et scolarisés sur Lausanne : **4.0%**

Pause de midi

Le secteur parascolaire a développé tout au long de l'année des prestations complémentaires à l'offre de restauration collective :

- Bergières : nouvel accueil au réfectoire et présence d'un moniteur à la fin des cours (en collaboration avec l'Espace 44) ;
- Béthusy : ouverture du réfectoire et offre d'accueil pour les 7-8P, le mercredi midi jusqu'à 14h45 ;
- Rouvraie : offre d'accueil pour les 7-8P, le mercredi (12h-15h) ;
- C.-F. Ramuz : surveillant parascolaire à midi pour les 9-11S ;
- Villamont : surveillante parascolaire supplémentaire.

Pour répondre à la demande des familles, un contrôle des présences (pour les élèves 7P) est proposé aux parents dans le cadre de l'accueil de midi, aux collèges des Bergières, Béthusy, Coteau-Fleuri, Croix-d'Ouchy, Grand-Vennes, Rouvraie et Villamont. De plus, un surveillant parascolaire est présent après les cours aux Bergières et à Villamont.

Il est à noter que le service a amélioré la qualité des lieux d'accueil permettant aux élèves de pique-niquer, de réchauffer leur repas ou simplement de se retrouver pendant la pause de midi. Cette formule rencontre un vif succès.

Réfectoires scolaires

Dans le but de mieux gérer la restauration collective pour les enfants, seul le SAJE s'occupe désormais de ce domaine, afin d'utiliser de manière optimale des cuisines de production, de mieux contrôler la chaîne de distribution, et traiter les prestataires de manière consolidée.

Plusieurs lieux de coordination interservices ont cependant été mis en place, afin d'assurer la qualité de la gestion des repas et l'encadrement des enfants. C'est en particulier le cas en vue de coordonner les repas et l'animation, les décisions en matière d'investissement dans le renouvellement des cuisines, sises dans les écoles, et pour répondre à l'évolution des besoins. Le service reste en outre en charge des décisions d'octroi des rabais aux familles en difficultés.

SECTEUR PERISCOLAIRE

Fêtes scolaires

La fête des classes enfantines s'est déroulée le mercredi 24 juin 2015 et celle des classes primaires le 1^{er} juillet 2015. Près de 2'600 élèves enfantins ont défilé, de Montbenon à la place de Milan, alors que plus de 5'000 élèves ont fait le parcours de la place de la Riponne à celle de Milan. Les manifestations se sont déroulées sans incidents, notamment suite à un important travail de réflexion sur la sécurité, avec le concours de spécialistes du Corps de police (CP) et du Service de protection et de sauvetage.

Autres manifestations scolaires

- Deux traditionnelles soirées ont réuni, la première, les jubilaires comptants 20, 25, 30 ou 35 ans d'enseignement à Lausanne, et la deuxième, les enseignant-e-s retraité-e-s lausannois-e-s.
- La *Banda des écoles lausannoises* a présenté son concert de Noël le 14 décembre. Chaque année, cette manifestation rassemble les parents et les amis des jeunes musiciens, pour un moment musical très apprécié.
- En plus de leur traditionnelle participation aux cortèges et fêtes scolaires, le Corps des Fifres et Tambours des collèges lausannois s'est également produit en public à plusieurs reprises.
- L'Orchestre des Collèges et des Gymnases lausannois ont donné trois concerts publics. Le service s'est fortement mobilisé à la suite de problèmes de fonctionnement à l'interne : en fin d'année, un projet de consolidation des statuts de l'association et du rôle des différentes instances – comité, directeur artistique – a été finalisé par un groupe de travail et sera soumis à l'Assemblée générale de l'OCGL en 2016.
- L'école de Montriond a fêté ses 100 ans le 30 avril 2015, illuminant les fenêtres du collège et offrant aux parents et habitants du quartier un spectacle inédit sur le thème « *d'une école en noir et blanc à une école de toutes les couleurs* ».

Sécurité sur le chemin de l'école

La collaboration avec le Service des routes et de la mobilité (RM), secteur des « espaces publics », et avec la Brigade prévention de CP a été renforcée, afin de sécuriser les sites problématiques par diverses mesures d'aménagement, d'information, de prévention ou de répression. Un suivi interservices des doléances de la population ou des directions d'établissements a été mis en place.

Enfin, un accent a été mis sur la qualité des transports scolaires, dans le cadre de la préparation d'un appel d'offres consolidé pour l'ensemble des transports d'élèves.

Pédibus

Les quinze lignes Pédibus en fonction constituent une aide précieuse pour l'organisation de l'accompagnement des enfants sur le chemin de l'école. A la rentrée scolaire, quatorze séances d'information ont été organisées à l'attention des parents. La participation à ces réunions reste néanmoins aléatoire. Parallèlement, trois réunions ont eu lieu avec les neufs parents-référents Pédibus lausannois. Ces échanges ont permis de coordonner les activités Pédibus et de renforcer la sécurité sur le chemin de l'école.

Dans le cadre de la semaine de la mobilité, une balade Pédibus au cœur de Lausanne a été organisée avec les enfants et leurs parents. Des trajets Pédibus « en musique » ont en outre été organisés le 18 septembre, lors de la *Journée internationale à pied à l'école*. Une nouvelle ligne de Pédibus a été inaugurée en septembre 2015 à Prélaz.

ENTRETIEN ASSAINISSEMENT ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

2015 a été marqué par un important travail de mise à jour de la vision communale en matière de constructions scolaires, comme cela se fait tous les 25 ans environ. Cette démarche a permis de répondre au postulat interpartis déposé par M. J. Eggenberger. Dans le cadre du présent rapport d'activité, il est donc simplement rappelé les principaux chantiers conduits, pour la plupart, en étroite collaboration avec le Service d'architecture, dans une très bonne complémentarité des rôles.

Planification des constructions scolaires

La planification des constructions scolaires liée à l'évolution démographique est établie sur trois axes :

- le premier axe prévoit la construction de nouveaux collèges dans le développement des nouveaux quartiers. Ainsi, le collège des Fiches entre-t-il dans une phase d'études, faisant suite à la désignation du lauréat au début de l'année 2015, ce qui a nécessité l'élaboration d'une demande de crédit de 2.3 millions de francs (accordée par le Conseil communal en janvier 2016). Le programme scolaire et parascolaire de la première partie de l'éco-quartier des Plaines-du-Loup a été affiné dans le cadre des appels d'offres d'investisseurs. Une étude a également été diligentée d'entente avec la Commune de Romanel, afin de définir la localisation des infrastructures (para-)scolaires dans le secteur de Vernand ;
- le deuxième axe vise l'optimisation des sites scolaires existants en réalisant des constructions durables et modulaires sur un laps de temps court, afin de répondre aux urgences des besoins (voir ci-après) ;
- le troisième axe consiste à valoriser le potentiel des surfaces existantes dans les écoles, afin d'augmenter le nombre de classes sans réaliser de nouvelles constructions. Ces travaux sont financés au moyen de plusieurs sources : budget de fonctionnement, crédits ad hoc ou crédits-cadre (voir les réalisations ci-après).

Travaux réalisés en 2015 sur préavis votés

Quatrième crédit-cadre d'assainissement :

- la dernière phase des travaux de restructuration de la zone des sanitaires situés au nord du bâtiment A du collège de Béthusy a été finalisée pour la rentrée scolaire 2015 ;
- idem avec la dernière phase de réfection des couloirs du 2^e et 3^e étage du bâtiment D du collège de Béthusy ;

- la rénovation des quatre dernières classes du collège de Chailly achève cette action et aura permis d'assainir les 22 classes du site.

L'adoption du quatrième crédit-cadre de CHF 300'000.–, élaboré en collaboration avec RM pour l'amélioration-sécurisation des préaux et parkings scolaires, a permis de sécuriser les préaux de l'école du Belvédère et de Coteau Fleuri, et d'améliorer les accès aux collèges de L'Elysée et de Béthusy.

Le crédit d'ouvrage de près de CHF 6 millions octroyé en avril par le Conseil communal a permis d'engager les travaux visant à pallier les infiltrations chroniques dans les deux salles de gymnastique de St-Roch.

Un préavis axé sur les rentrées d'urgence a été accordé en début 2015. Il a permis d'ériger pour la rentrée de l'été, sur les sites scolaires de Vers-Chez-Les-Blanc et de Montoie, les premières constructions modulaires et durables, avec la mise à disposition de six classes et un APEMS. Le site de Chandieu verra également la création sur ce même principe en 2016 d'une école agrandie. Celle-ci offrira quatre classes et un APEMS.

Projets sur préavis à voter

Le collège de L'Eglantine a fait l'objet d'une étude approfondie avec un mandataire externe commandité par le service d'architecture. Le programme retenu selon les besoins avérés prévoit six classes, une bibliothèque scolaire et un APEMS, à livrer pour l'été 2017.

La même démarche concernant le site scolaire de Béthusy révèle la nécessité de prévoir une première phase de construction comprenant six classes du degré secondaire, afin d'anticiper sur la rétrocession des classes qui occupent le site primaire de Mon-Repos.

Les études en cours, faisant suite à la désignation du lauréat du concours, sur le collège du quartier des Fiches aboutiront sur la demande prochaine d'un crédit d'ouvrage pour permettre une mise en service en 2019 d'un groupe scolaire de douze classes, d'une salle de gym et d'un accueil parascolaire complet.

En termes de valorisation des surfaces existantes (3^e axe ci-dessus), un crédit a été accordé le dernier trimestre 2015 : il permettra des optimisations de surface sur les sites de Coteau-Fleuri, des Bergières, la Barre, Chailly, Prélaz, la Rouvraie et Entre-Bois, totalisant un gain d'une douzaine de classes.

Travaux d'entretien

Le budget d'entretien de cette année a été de CHF 3'182'000.–, avec des dépenses réparties comme suit :

- travaux courants et imprévisibles : 32% comprenant l'entretien courant simple, grevés par des dégâts dus au vandalisme; ceux-ci ont été en légère diminution : CHF 237'000.– en 2014 (plus CHF 342'600.– pour l'incendie involontaire aux Bergières) contre CHF 170'000.– en 2015 ;
- travaux prévus : 53 % comprend des prestations qui visent à une amélioration et rénovation des espaces occupés ;
- travaux de maintenance : 15% destinés aux contrôles et contrats périodiques annuels des équipements techniques et de sécurité.

SECTEUR EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Entretien des infrastructures

Au sujet de l'entretien des infrastructures, le SEP+S compte sur une quarantaine de concierges et environ 140 nettoyeuses. Avec l'aide du chef concierge, soulignons l'accent mis sur la formation du personnel : à la fois pour mieux gérer les techniques et produits de nettoyage ainsi que pour une approche plus écologique de l'entretien. Ces cours ont permis une meilleure connaissance et utilisation des produits toxiques. De plus, leur utilisation plus économe a permis 50% d'économies, en dix ans environ, grâce aussi à la centrale d'achats *Lausashop*.

La rationalisation de l'organisation du travail a permis de réduire le nombre de postes, alors que les heures d'utilisation et les surfaces à entretenir ont augmenté. Parallèlement, deux apprentis ont été engagés dans des collèges afin d'entreprendre une formation d'agent d'exploitation. De plus, deux postes ont été confiés à des demandeurs d'emploi, en collaboration avec Lausanne-Job.

Mise à disposition de locaux

La mise à disposition des salles de classe aux associations de culture étrangère et des salles de gymnastique et de rythmique aux sociétés sportives a été très soutenue, étant donné la demande de plus en plus forte de la part des demandeurs. De plus, le non respect des consignes d'utilisation par certaines sociétés a obligé le SEP+S à devoir intervenir régulièrement par le biais de courriers d'avertissements.

L'introduction d'un nouveau logiciel pour la gestion des locations a engendré un travail administratif considérable pour mettre notamment les bases de données à niveau.

Une centaine de classes ont été utilisées chaque semaine par environ vingt communautés étrangères à l'occasion de cours de langue et de culture d'origine. Concernant les infrastructures sportives, ce sont 57 salles de sports (gymnastique, rythmique et piscines) qui ont été mises à disposition de plus de 600 différentes associations sportives, chaque semaine.

ELEMENTS STATISTIQUES

Répartition des élèves - (situation au 31 octobre 2015)

Etablissement	1P	2P	3P	4P	5P	6P	DEP1	ACCP1	OESP	Total
Entre-Bois	172	175	137	139	123	128		11		885
Floréal	197	180	171	180	173	167				1'068
Mon-Repos	202	194	188	227	207	175		10		1'203
Prélaz	168	149	148	147	164	146	11	7	29	969
La Sallaz	136	152	156	151	120	118				833
Beaulieu	151	185	168	170	123	153	23			973
Coteau-Fleuri	138	133	143	173	155	128		6	28	904
Pierrefleur	118	124	104	104	116	99				665
Totaux	1'282	1'292	1'215	1'291	1'181	1'114	34	34	57	7'500

Répartition des élèves – (situation au 31 octobre 2015)

Etablissement	7P	8P	9		10		11		DEP2	DES	VER	ACCP2	ACCS	OESS	Racc	Total
			VP	VG	VP	VG	VP	VG								
Belvédère	154	184	37	107	50	92	56	105	9	21		8	35		112	970
Bergières	164	169	56	104	75	94	69	105	8	10			33		20	907
Béthusy	161	178	67	91	91	66	102	76		22			33			887
Elysée	142	142	66	73	53	54	80	60	11	24		50		16	87	858
Villamont	168	179	71	125	88	111	93	103	12	11			35			996
C.F. Ramuz	141	128	40	86	48	73	43	71	11	12		18			36	707
Montolieu	134	133	47	96	36	94	48	96		23	27		30			764
Total/division	1'064	1'113	384	682	441	584	491	616	51	123	27	76	166	16	255	6'089
Totaux	1'064	1'113	1'066		1'025		1'107		201			242		16	255	6'089

Lexique : DEP2 : développement primaire
 VER : classe verte du Signal
 ACCS : classe d'accueil secondaire
 RACC : classe de raccordement
 DES : développement secondaire
 ACCP2 : classe d'accueil primaire
 OESS : classe officielle de l'enseignement spécialisé secondaire (SESAP)

Classes régulières			
Degré	élèves	classes	moyenne
1-2P	2'574	131	19.6
3P	1'137	61	18.6
4P	1'208	60	20.1
3-4P	161	9	17.9
5P	1'112	58	19.2
6P	1'057	55	19.2
5-6P	125	7	17.9
7P	1'064	53	20.1
8P	1'113	57	19.5
VP			
9e	384	19	20.2
10e	441	19	23.2
11e	491	22	22.3
VG			
9e	682	34	20.1
10e	584	32	18.3
11e	616	31	19.9
RAC	255	13	19.6

Classes spéciales			
	élèves	classes	moyenne
DEP1	34	3	11.3
DEP2	51	5	10.2
DES	123	11	11.2
VER	27	3	9.0
ACCP1	34	4	8.5
ACCP2	76	3	25.3
ACCS	166	20	8.3
OESP	57	8	7.1
OESS	16	2	8.0

Plan de rentrée Primaire

	1-2P		3P		3-4P		4P		5P		5-6P		6P		DEP		ACCP		COES		Total		
	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	classes		
EP Entre-Bois	Bellevaux	61	3	60	3			38	2	38	2	12	1	47	3							14	
	Entre-Bois	141	7	55	3			42	2													12	
	Pavillon - EB							20	1	40	2			18	1							4	
	Rouvraie	62	3					18	1					20	1							5	
	Vieux-Moulin	84	4	22	1			21	1	38	2			37	2			11	1			11	
		348	17	137	7	0	0	139	7	116	6	12	1	122	7	0	0	11	1	0	0	46	
EP de Floréal	Bourdonnette	67	3	16	1	17	1	18	1													6	
	Cour																					0	
	Figuiers			29	2					53	3											5	
	Floréal	81	4	35	2			42	2	39	2			32	2							12	
	Montoie	151	8	20	1	18	1	56	3	16	1			83	4							18	
	Montriond	78	4	56	3			44	2	49	3			34	2							14	
	Tivoli									16	1			18	1							2	
		377	19	156	9	35	2	160	8	173	10	0	0	167	9	0	0	0	0	0	0	57	
EP Mon-Repos	Chandieu	36	2	13	1																	3	
	Chissiez	39	2	33	2			41	2													6	
	Croix-d'Ouchy	55	3	38	2			41	2	36	2	19	1	18	1							11	
	Eglantine	39	2	20	1			23	1	63	3	17	1	58	3							11	
	Florimont	38	2	17	1			21	1													4	
	Léman	33	2																			2	
	Mon-Repos	106	5	51	3			63	3	46	2			43	2			10	1			16	
	Montchoisi	50	3	16	1			38	2	41	2			41	2							10	
		396	21	188	11	0	0	227	11	186	9	36	2	160	8	0	0	10	1	0	0	63	
EP Prélaz	Prélaz	126	6	100	5			109	5	114	5			97	5	11	1	7	1			28	
	Malley	64	3	29	2			21	1	50	3			49	3							12	
	Provence	45	2			36	2															4	
	Valency	62	3																			3	
	Jardins-Prélaz	20	1																			1	
	Fréminet																				29	5	5
	317	15	129	7	36	2	130	6	164	8	0	0	146	8	11	1	7	1	29	5	53		
EP La Sallaz	Boissonnet	118	6	70	4			79	4	57	3			59	3							20	
	Montolieu	20	1																			1	
	La Sallaz	90	5	44	2			32	2	19	1	17	1	19	1							12	
	VCLB	60	3	42	2			40	2	25	1	21	1	21	1							10	
		288	15	156	8	0	0	151	8	101	5	38	2	99	5	0	0	0	0	0	0	43	
EP Beaulieu	Barre	86	4	40	2	16	1	37	2	21	1			20	1							11	
	Beaulieu	131	7	60	3			66	3	48	3			64	3	11	1					20	
	Colline	19	1	20	1	19	1									12	1					4	
	Pontaise	100	5	22	1	20	1	38	2	41	2			42	2							13	
	Madeleine											20	1	20	1								2
		336	17	142	7	55	3	141	7	110	6	20	1	146	7	23	2	0	0	0	0	50	
EP Coteau-Fleuri	Chailly	107	6	54	3			61	3	89	5			60	3					9	1	21	
	Coteau-Fleuri	100	5	52	3	17	1	77	4	57	3	19	1	58	3							20	
	Devin	22	1			18	1															2	
	Praz-Séchaud	19	1														6	1				2	
	Val-d'Angrogne	23	1	19	1			18	1													3	
	Riolet																				19	2	2
	271	14	125	7	35	2	156	8	146	8	19	1	118	6	0	0	6	1	28	3	50		
EP Pierrefleur	Bois-Gentil	45	2	40	2			21	1	42	2			23	1							8	
	Chablière	15	1																			1	
	City-Blécherette	18	1					16	1					18	1							3	
	Pierrefleur	76	4	64	3			67	3	74	4			58	3							17	
	Pont-des-Sauges	37	2																			2	
	Bergières	51	3																			3	
	242	13	104	5	0	0	104	5	116	6	0	0	99	5	0	0	0	0	0	0	34		
Totaux	2'575	131	1137	61	161	9	1'208	60	1'112	58	125	7	1'057	55	34	3	34	4	57	8	396		
					2'506	130					2'294	120											

Plan de rentrée Secondaire

		7P	8P	9e année		10e année		11e année		DEP-S VER	ACCP-S*	RAC	COES	total
				VG	VP	VG	VP	VG	VP					
Belvédère	Belvédère			5	2	5	2	5	3	3	4	6		35
	Croix-Rouges	8	9											17
	total	8	9	5	2	5	2	5	3	3	4	6		52
Bergières	Bergières	8	8	5	3	5	3	5	3	2	3	1		46
	total	8	8	5	3	5	3	5	3	2	3	1		46
Béthusy	Béthusy	8	10	5		4	4	4	4	2	3			44
	BY - Mon-Repos				3									3
	total	8	10	5	3	4	4	4	4	2	3			47
Elysée	Elysée		7	4	3	3	2	3	4	3	4	4	2	39
	Croix-d'Ouchy	7												7
	total	7	7	4	3	3	2	3	4	3	4	4	2	46
Villamont	Villamont	4	5	3	2	3	2	3	2	2	4			30
	St-Roch	4	4	3	2	3	2	2	2					22
	total	8	9	6	4	6	4	5	4	2	4			52
C.F.Ramuz	Rouvraie	7	7								2			16
	CFR - Entre-Bois			4	2	4	2	4	2	2		2		22
	total	7	7	4	2	4	2	4	2	2	2	2		38
Montolieu	Grand-Vennes	3	3	5	2	5	2	5	2	2	3			32
	Coteau-Fleuri	4	4											8
	Signal									3				3
	total	7	7	5	2	5	2	5	2	5	3			43
Total par voie		53	57	34	19	32	19	31	22	19	23	13	2	324
Total par degré		53	57	53		51		53		19	23	13	2	324
Totaux		110				157					57			324

SERVICE DE SANTÉ ET PREVENTION (SSPr)

MISSION

Le SSPr, issu de la fusion des services dentaire scolaire et santé des écoles, compte deux offices : l'Office dentaire et l'Office de santé. Il témoigne de la forte volonté de coordination des programmes, projets et actions de promotion de la santé et prévention, au bénéfice des enfants, des jeunes et de leur famille.

- assurer la mise en œuvre des programmes cantonaux et communaux de prévention et de santé
- développer et participer à l'élaboration des programmes/projets et à leur priorisation
- assurer la coordination avec les autres acteurs cantonaux, communaux et institutionnels
- offrir ses services aux établissements scolaires et aux structures de garde des enfants (comprises et soutenues dans la loi sur l'accueil de jour des enfants)
- décider des offres de prestations et de leur priorisation dans le domaine de la promotion de la santé physique en lien avec le développement de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que de la prévention dans le milieu de la santé scolaire et dans le domaine de l'accueil de jour des enfants

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Assistants dentaires	6.90	6.30	6.90	6.30
Direction et secrétariat	7.60	5.85	7.60	5.05
Infirmières scolaires	15.40	14.60	15.40	14.80
Médecins scolaires	0.78	0.38	0.78	0.38
Orthodontistes	7.75	6.55	7.75	6.55
Pédodontistes	6.60	6.30	6.60	6.50
Prophylaxistes dentaires	1.20	1.10	1.20	1.10
Total service	46.23	41.08	46.23	40.68

Note: les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Unité administrative	
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Assistants dentaires	8	6.30	8	6.30
Direction et secrétariat	7	5.85	6	5.05
Infirmières scolaires	19	14.60	20	14.80
Médecins scolaires	2	0.38	2	0.38
Orthodontistes	10	6.55	10	6.55
Pédodontistes	8	6.30	8	6.50
Prophylaxistes dentaires	2	1.10	2	1.10
Total service	56	41.08	56	40.68

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n		n	
Direction et secrétariat	1		1	
Total service	1		1	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
	Nombre de mouvement(s)	4

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emplois (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	3
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	4

PERSONNEL

La restructuration du SSPr qu'a suscité la fusion des services dentaire scolaire et santé des écoles s'est consolidée au cours de l'année 2015.

La création de la nouvelle unité administrative, commune aux deux offices, a particulièrement bien fonctionné et absorbé les importants changements auxquels elle a été soumise. Toutefois, la mise en lumière de la fonction RH effective assurée précédemment par la cheffe d'office a.i., a pesé dans la répartition des nouvelles charges entre les collaborateurs de cette unité, laquelle devra à court terme être renforcée.

Les importantes difficultés rencontrées pour disposer des données informatiques nécessaires à l'organisation de la rentrée scolaire du service (flux des élèves, provenance de ceux-ci, répartitions), transmises via le Service des écoles primaires et secondaire (SEP+S), ont généré une surcharge de travail inhabituelle en début d'année scolaire 2015-2016.

La répartition des établissements scolaires lausannois avec, sur décision de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), la création de trois nouveaux établissements à la rentrée scolaire 2015-2016, a nécessité de procéder à une nouvelle répartition des collaborateurs du service sur le terrain.

Concernant l'introduction de l'aménagement du temps de travail (ATT), les travaux préparatoires se sont poursuivis avec l'équipe ATT du SPeL. La complexité des modalités à considérer en fonction des différents groupes professionnels a conduit à introduire ATT en deux temps. Débutée le 1^{er} décembre 2015 pour l'ensemble de l'équipe administrative et

les collaborateurs de l'Office dentaire, la mise en œuvre d'ATT a mis en évidence la nécessité de procéder à des ajustements organisationnels. Dans un premier temps, ATT a représenté une contrainte ajoutée au sein de l'Office dentaire. L'introduction d'ATT pour les collaborateurs de l'Office de santé est reportée à 2016.

Personnel fixe

Au sein de l'Office de santé, le renouvellement de l'équipe des infirmières, déjà fortement amorcé en 2013 et poursuivi en 2014, à la suite de plusieurs départs en retraite, s'est poursuivi en 2015 avec l'engagement de trois nouvelles infirmières. Les infirmières engagées au cours des trois dernières années représentent le tiers de l'équipe des infirmières scolaires.

L'adjointe en promotion de la santé a démissionné pour le 1^{er} décembre 2015. Le poste est en voie d'être repourvu.

Il convient de relever ici que le maintien des effectifs au sein de l'office de santé est tributaire, notamment, de la convention établie avec le Canton, prolongée pour une année et en travail avec le Service du médecin cantonal. Ce dernier souhaite l'harmoniser avec celle qui lie l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (unité PSPS) et le Canton.

A l'Office dentaire, faisant suite à la démission d'un médecin dentiste orthodontiste au 1^{er} février 2015, un nouveau médecin dentiste orthodontiste a finalement pu être engagé pour la rentrée scolaire 2015-2016.

Le poste de chef-fe d'office dentaire, vacant depuis le 1^{er} décembre 2014, n'a pas été repourvu à ce jour.

Intervenants indépendants

Trois médecins scolaires ont un statut de médecins indépendants. Ils couvrent les mêmes missions que les deux médecins scolaires engagés au titre de personnel fixe. Au total, ces cinq médecins scolaires occupent l'équivalent de 0.8 à 1.0 ept, cela en fonction des besoins en santé scolaire.

Personnel auxiliaire

En sus du personnel fixe, le SSPr fait appel à du personnel auxiliaire. Il compte ainsi avec le concours de :

- 4 infirmières remplaçantes dites « poolistes » ;
- 14 personnes pour dispenser le programme Alex (professeurs et assistants d'aquagym) ;
- 3 superviseurs chargés d'assurer les supervisions mensuelles de trois groupes d'infirmières scolaires ;
- 19 interprètes médiateurs culturels.

Concernant les quatre infirmières remplaçantes dites « poolistes », trois d'entre elles ont été engagées au cours de l'année 2015.

Au total, le SSPr compte, en tant que personnel auxiliaire, avec le concours de 44 personnes travaillant, pour la plupart, à des taux d'activité très faibles.

Stagiaires

En 2015, deux infirmières formatrices de l'office de santé ont pris en charge cinq stagiaires de la Haute école de santé, stagiaires non rémunérées et provenant soit de la Haute école de santé La Source, soit de l'Ecole cantonale vaudoise de la santé, sur des périodes de six semaines pour un total cumulé de trente semaines.

Apprenti

En 2014, le service a engagé un nouvel apprenti employé de commerce voie E lequel poursuit sa formation de 2^e année au sein de l'équipe administrative du SSPr.

OFFICE DE SANTÉ

MISSION

L'Office de santé a pour principale mission de promouvoir la santé physique, psychique et sociale des enfants, particulièrement ceux scolarisés dans les établissements scolaires, et compte pour cela avec les compétences de médecins pédiatres et d'infirmières scolaires formées pour la plupart en santé publique

ACTIVITÉS DU SERVICE EN APPUI EXTERNE

L'adjointe en promotion de la santé et la cheffe de service ont participé à différents groupes de réflexion de projets de la Ville de Lausanne : *Semaine de prévention alcool*, groupe de travail APEMS en partenariat avec l'unité pour le développement durable, travail de collaboration avec la brigade des mineurs et la chargée de prévention dans les établissements scolaires en vue de la cohérence des interventions dans les classes.

La cheffe de service a rencontré, à la demande du chef du Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), l'ensemble des directeurs des lieux d'accueil de jour de la petite enfance de la Ville de Lausanne, et a apporté un soutien dans le cadre de sollicitations ponctuelles.

Elle s'est rendue dans les écoles à la montagne de la Ville pour y rencontrer les équipes. Les questions relatives aux premiers secours, à l'accueil d'enfants présentant des besoins spécifiques en lien avec leur santé, à la gestion ainsi qu'à l'administration de médicaments ont été traitées.

COLLABORATION AVEC L'UNITÉ PSPS DE L'AVASAD

L'adjoind en promotion de la santé, l'infirmière cheffe et la cheffe de service se répartissent, afin de prendre part aux séances de travail et colloques hebdomadaires de l'unité PSPS, dits : demandes de subsides des établissements scolaires, prestataires externes, thématiques, métiers, suivis de dossiers, premiers secours, comité de pilotage vaccination, groupe de travail formation interdisciplinaire, etc. Elles participent aux journées thématiques organisées chaque année par l'unité PSPS.

GROUPEMENT DES MEDECINS SCOLAIRES VAUDOIS (GMSV)

Tous les médecins scolaires de l'office de santé sont membres du GMSV. L'infirmière cheffe et la cheffe de service sont intervenues dans le cadre de la journée annuelle du GMSV, afin de traiter des activités développées en matière de santé scolaire et du cadre légal en vigueur sur lequel s'appuie le développement de ces activités.

FORMATION

Les collaborateurs-trices ont bénéficié de 82.5 jours de formation. Deux infirmières scolaires ont poursuivi, en deuxième année, le Diplôme d'études avancées en santé publique, formation dispensée sur une durée de deux ans, représentant 23 jours-personnes pour 2015.

24 infirmières ont bénéficié de la formation dite « d'été », en demi-groupes, sur une durée de deux jours. Les formations portaient sur les thématiques de l'évaluation clinique, des plaintes psychosomatiques de l'enfant et de l'adolescent en milieu scolaire, ou encore, de la prise en charge efficiente et de l'intégration des enfants diabétiques dans les établissements scolaires. Chaque demi-groupe bénéficiera en 2016 de la formation qu'il n'a pas suivie en 2015.

Ces formations ont été dispensées par les professionnels des services de Division interdisciplinaire de santé des adolescents et de diabétologie du CHUV. Au-delà du renforcement des compétences des infirmières scolaires, ces temps de formation contribuent à favoriser la qualité des collaborations avec les services partenaires externes.

PROGRAMMES DE SANTÉ

Intégration scolaire – PAIMS

Les modalités d'élaboration des Projets d'accueil individualisé – mesure de santé (PAIMS) ont été retravaillées avec l'ensemble de l'équipe des infirmières scolaires.

Pour l'année scolaire 2014-2015, 316 enfants scolarisés en ville de Lausanne ont été concernés par l'élaboration d'un document PAIMS et les mesures consécutives visant à contribuer à un accueil de qualité dans le contexte scolaire pour des enfants à besoins de santé particuliers.

PROJETS DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

Au total, 26 projets dits PSPS ont été réalisés dans les établissements scolaires lausannois. 22 ont été cofinancés par l'unité PSPS pour deux tiers du montant devisé et le tiers restant par la Ville via le SSPr. Quatre projets ont été initiés uniquement par le SSPr et sont donc financés par la Ville.

Au total, les dépenses acquittées en 2015 pour des projets PSPS sont de CHF 41'797.–, dont CHF 14'875.– à la charge de la Ville, auxquelles s'ajoutent CHF 1'414.– de dépenses exclusivement à la charge du SSPr pour de petits projets initiés uniquement par la Ville.

Six projets menés pendant l'année 2014-2015 se poursuivent durant l'année 2015-2016. Certains projets s'inscrivent dans le cadre des programmes prioritaires cantonaux, d'autres ont été élaborés en réponse aux besoins de terrain identifiés au sein des établissements.

PROGRAMMES PRIORITAIRES

Programme prioritaire sur les dépendances

Ce programme, initié en 2013 à l'établissement de Béthusy, s'est poursuivi en 2015 par des séances de travail réunissant des professionnels intervenant dans l'établissement, avec la participation de la coordinatrice du programme au niveau du Canton.

Programme prioritaire sur l'alimentation équilibrée et la promotion du mouvement

Deux types de projets sont déclinés :

- les projets d'établissements optant tous pour travailler en prévention dite universelle ;
- le programme alimentation et exercice (ALEX), programme de prévention dite sélective, destiné aux enfants en surpoids ou présentant des difficultés d'aisance corporelle.

Les premiers, de type « collations collectives », « récréés saines », « récréés cool », « ma récré, c'est dans la boîte », « repas sains », « marché », etc., ont concerné 124 classes dans les établissements primaires.

Le programme ALEX a concerné huitante élèves des classes de 7P-11S et 63 élèves des classes de 3-8P. Ces élèves ont été invités à participer, à raison d'une à deux fois par semaine, à des cours et temps d'activité physique spécifiquement pensés pour les aider à développer le plaisir de bouger. Des ateliers diététiques interactifs sont proposés et les parents

sont invités à participer. La tendance actuelle vise à favoriser le déploiement de ce programme en priorité à l'intention des jeunes enfants du primaire.

Santé sexuelle

En collaboration avec la Fondation PROFA, des espaces de parole filles et garçons séparés, ont été organisés dans l'établissement de Béthusy. S'ils ont trouvé écho auprès des filles, la fréquentation de ces espaces par les garçons ne s'est pas révélée significative.

PROJETS PSPS EN RÉPONSE AUX BESOINS DU TERRAIN

Climat d'établissement

- Entrebois EP: « Entrebois fait son cinéma », « Sac à histoires », « Embellir les préaux » 1-6P, 46 classes, 878 élèves.
- Floréal EP: « Centenaire du collège de Montriond », 262 élèves.
- Mon Repos EP: exposition « Ni paillasson, ni hérisson » et « Graine de paix », 310 élèves, « Flashmob Chissiez et Mon Repos », 419 élèves.
- La Sallaz EP: « Gilda s'en va », « Le Château sombre », « Je danse donc je suis », 651 élèves.
- Villamont / St Roch EP: « Halloween à St Roch », 437 élèves.
- Béthusy ES: « Le comité des élèves de Béthusy », 769 élèves.
- Elysée ES: comédie musicale « Le roi Lion », 703 élèves.

Prévention internet et médias

- Prélaz EP: « *Action Innocence* », 5-6P, dix classes.
- Belvédère ES: « *Ze Mots du Net (Action Innocence)* », 10S, sept classes.
- Villamont / St Roch ES: « *Ze Mots du Net (Action Innocence)* », 10S, dix classes.

Lors de la rentrée scolaire, les infirmières scolaires font une animation dans chaque classe de leur établissement sur le thème « se sentir bien et en santé à l'école ». Ces animations portent sur les besoins qui contribuent au bien-être et au bien vivre ensemble à l'école (besoins fondamentaux, besoin de sécurité, d'appartenance, d'estime de soi, relationnel).

Prévention de la violence – promotion du respect

- Béthusy ES: « *Prévention violence (théâtre Caméléon)* » à propos du rackets, 7P, huit classes.
- Villamont / St Roch ES: « *Sans abris : comprendre la réalité de l'exil, de l'asile et de l'intégration* », 10-11S, cinq classes.

Prévention des maltraitances

Le programme de prévention précoce des violences faites aux enfants, proposé par l'association Zadig, se déroule sur toute l'année scolaire.

Rencontres avec les parents, spectacles de marionnettes avec musicien, travail en classe avec les enseignants, interventions dans les classes, rencontres avec les enseignants et retour aux parents en fin d'année, sont les différentes étapes de ce programme.

Les interventions ponctuelles menées dans les classes par deux infirmières scolaires portent sur les thèmes de l'expression des sentiments ainsi que sur la prévention des abus sexuels.

Ce programme est en veille pour l'année 2015-2016, temps mis à profit par l'équipe pour le repenser.

Prévention SIDA / sexualité

Elysée ES: animations et exposition dans l'atrium, 849 élèves.

Sécurité

Entrebois EP (collège de la Barre, Pontaise): « *Dangers des seringues usagées: prévention enfants informés-enfants protégés* », 1-6P, 25 classes.

Des espaces de parole ont été mis en place dans deux établissements secondaires, en partenariat avec PROFA, par groupes de filles ou de garçons séparés. Il s'agit d'un projet pilote qui a été évalué et sera reconduit l'année prochaine auprès de quatre établissements secondaires.

PRESTATIONS DU PROGRAMME

Vaccinations

Le programme de prestations est resté inchangé, mais a dû s'adapter à des critères de vaccination propres à la coqueluche. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a en effet proposé de passer à un objectif de six doses de vaccin contre la coqueluche pour les enfants jusqu'à la fin de la scolarité et de revacciner les adultes qui sont en contact avec des enfants. Ces nouvelles directives sont appliquées dans le cadre des activités vaccinales de l'Office de santé, depuis la rentrée scolaire 2015.

Vaccinations (année scolaire 2014/2015)

vaccin Infanrix	190 doses
vaccin Revaxis	5 doses
vaccin Boostrix	477 doses
vaccin Boostrix-Polio	89 doses
vaccin Td-Pur	6 doses
vaccin Priorix	80 doses
vaccin Engerix B	749 doses
vaccin HPV	593 doses

La baisse des vaccinations contre le virus du papillome humain ou papillomavirus (HPV) se poursuit, comme relevé en 2013 et 2014. Cette tendance observée à l'échelle de Lausanne, est conforme à ce qui est constaté à l'échelle du canton comme au niveau suisse. Alors que l'OFSP n'a pas réagi face à ce constat, par exemple par une nouvelle campagne en faveur de la vaccination contre le HPV, le projet d'introduire la vaccination contre le HPV aussi pour les garçons est sur le point d'aboutir.

Visites médicales (année scolaire 2014/2015)

Le nombre des entretiens réalisés au cycle initial, généralement en 2P, est en augmentation. Les mesures mises en place pour favoriser la participation des familles semblent porter leurs fruits.

Les examens de dépistage pour la vue et l'audition sont maintenus en ville de Lausanne. Dans le reste du Canton, ces tests sont actuellement réalisés uniquement sur indication.

Pour l'année scolaire 2014-2015, certaines données statistiques sont manquantes, en lien avec les renouvellements au sein de l'équipe infirmière. Deux groupes de travail ont été constitués pour revoir les critères et modalités de relevé statistique, afin de faciliter le recueil, l'enregistrement et l'analyse des données de suivi de l'activité au sein de l'office de santé. Les nouvelles modalités ont été introduites à la rentrée scolaire 2015-2016.

OFFICE DENTAIRE

MISSION

La mission de l'Office dentaire est de promouvoir la santé bucco-dentaire, prévenir les maladies bucco-dentaires et, si nécessaire, prodiguer des soins aux enfants scolarisés en ville de Lausanne.

La dynamique de restructuration et de réorganisation initiée en 2014 s'est poursuivie en 2015, à tous les niveaux du service. Globalement, la collaboration de chacun a pu être obtenue dans ce processus de changement.

La redistribution des secteurs scolaires en huit établissements primaires au lieu des cinq a très fortement contribué à accentuer cette dynamique de réorganisation, avec redistribution des champs d'intervention des collaborateurs de terrain.

L'accalmie est attendue et espérée pour l'année scolaire 2016-2017, afin de pouvoir mener de façon constructive les travaux de réflexion relatifs aux prestations dispensées dans le cadre du mandat confié au SSPr.

PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'OFFICE DENTAIRE

L'offre de prestations de l'Office dentaire se décline selon trois axes : prévention primaire, dépistage et soins :

- prophylaxie individuelle, effectuée par une hygiéniste au cabinet ;
- prophylaxie collective : éducation à la santé bucco-dentaire, dans les classes primaires des établissements scolaires, effectuée par deux collaboratrices spécialistes en santé dentaire ;
- soins conservateurs, dispensés par les médecins dentistes (pédodontistes) des sept cabinets dentaires de l'office dentaire ;
- soins orthodontiques, réalisés par les médecins dentistes orthodontistes du cabinet dentaire du groupe orthodontique de Montbenon ;
- dépistage dentaire scolaire annuel, fait par les médecins dentistes (pédodontistes) de l'Office dentaire pour les élèves des établissements scolaires lausannois, les élèves d'un certain nombre d'institutions spécialisées et de quelques écoles privées ainsi que les élèves de Belmont.

La mise en évidence de très importantes disparités de charge de travail entre les différents cabinets dentaires, en lien avec l'évolution au fil du temps des effectifs élèves au sein des établissements scolaires de rattachement, a conduit à procéder, pour la rentrée scolaire 2015-2016, à une nouvelle répartition visant une meilleure équité de fonctionnement entre les cabinets dentaires de l'Office dentaire.

Pour l'année 2015, les collaborateurs de l'Office dentaire étaient répartis comme suit :

- pour le groupe orthodontique de Montbenon : deux spécialistes en orthopédie dento-faciale, trois assistantes dentaires avec formation spécialisée, une hygiéniste dentaire, une secrétaire, une professionnelle en radiologie, un technicien dentaire et une nettoyeuse ;
- pour les sept cabinets conservateurs : huit médecins dentistes, neuf assistantes dentaires (l'une des assistantes dentaires travaillant aussi comme collaboratrice spécialisée en santé dentaire) ;
- pour l'unité de prophylaxie : deux collaboratrices assistantes en prophylaxie, spécialistes en santé dentaire.

ANNIVERSAIRE

L'année 2015 aura été celle du 100^e anniversaire de l'Office dentaire scolaire. Afin de marquer l'événement, les collaborateurs de l'office ont pris part en juin, à la Fête du Bois des jeunes écoliers. Ils y ont conçu et animé un stand de jeux avec activités ludiques à l'intention des enfants, en lien avec la santé bucco-dentaire. Plusieurs classes avaient retenu ce thème pour leurs déguisements lors de cette journée.

ÉVOLUTION DE L'OFFICE DENTAIRE

La réorganisation, avec la transformation du Service dentaire en office du SSPr, s'est poursuivie en 2015.

C'est l'occasion de s'assurer du respect des exigences légales et des normes en vigueur dans le domaine de la santé bucco-dentaire. Ce travail est en cours.

En 2014, l'état des lieux effectué pour l'un des cabinets dentaires avait conduit à la décision de devoir le déménager dès que possible, sur un autre site plus à même de permettre de l'aménager dans le respect des normes actuelles de conformité. Depuis, les démarches se sont poursuivies. Le déménagement du cabinet dentaire, espéré pour 2015, a été reporté pour 2016, sous réserve de l'aboutissement des démarches administratives en cours et de la réalisation des travaux d'aménagement des locaux identifiés.

L'attention s'est aussi portée sur les conditions de travail des collaborateurs, avec changement d'une partie des sièges de ceux-ci pour le travail dit « au fauteuil ».

La cheffe de service a rencontré les responsables des services de santé scolaire bucco-dentaire de Suisse romande. Des perspectives de réflexions, de collaborations et de formations conjointes ont été envisagées.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

Le nombre d'enfants et d'adolescents inscrits à l'Office dentaire est en diminution modérée cette année, notamment chez les enfants des écoles primaires. Le changement de modalité d'inscription à l'office dentaire des enfants intégrant l'école pour la rentrée scolaire 2015-2016 peut avoir participé à cette diminution. Ces changements effectués à satisfaction des établissements scolaires, sont en cours d'évaluation dans le cadre de l'Office dentaire.

Effectif des patients

Enfants inscrits à l'Office dentaire	au 31.12.14	au 31.12.15
Écoles primaires (1P à 6P)	5'237	5'064
Écoles secondaires (7P à 11S)	2'116	2'035
Apprentis, gymnasiens	545	453
Communes voisines (+ Belmont)	86	93
Institutions diverses	73	89
	8'077	7'734

Sur l'année 2015, 98 demandes de « réductions d'honoraires » ont été examinées (contre 114 en 2014). Le montant total des « aides individuelles » accordées correspond, en référence aux devis établis, à la somme globale de CHF 46'317.–. Ce montant, très inférieur à celui accordé en 2014 (85'321.–), est identique en termes de pourcentage en regard des montants devisés à celui accordé en 2014.

Il convient de relever qu'en raison de l'évolution favorable de l'état bucco-dentaire des enfants d'âge scolaire en région lausannoise, les soins dentaires nécessaires sont progressivement plus modestes et donc moins coûteux.

A noter également qu'en cas de bouche très négligée avec caries multiples, la tendance actuelle consiste, quand cela est possible, à orienter les jeunes enfants vers des prises en charge réalisées sous anesthésie.

DÉPISTAGE DENTAIRE SCOLAIRE ANNUEL

Comme chaque année, la visite annuelle de dépistage dentaire scolaire pour les élèves des établissements scolaires lausannois s'est déroulée de septembre à décembre. Les résultats de ce dépistage avec classification de l'état bucco-dentaire en quatre catégories, constitue un indicateur fiable de l'état de santé bucco-dentaire des enfants d'âge scolaire.

Alors que dans le canton de Genève, les professionnels constatent une augmentation significative des classes IV, les pourcentages enregistrés à Lausanne dans les différentes catégories (classes I à IV) restent relativement stables en comparaisons de ceux enregistrés en 2014 (respectivement 59, 22, 18 et 1%). Habitudes de vie mais aussi renforcement des comportements favorables à une bonne hygiène bucco-dentaire contribuent certainement à ces bons résultats.

Ainsi, pour l'année scolaire 2014-2015, 7'591 élèves lausannois ont bénéficié des interventions dans le contexte scolaire des deux prophylaxistes spécialisées en éducation à la santé bucco-dentaire, afin de renforcer les comportements favorables à la santé et la pratique régulière d'un brossage dentaire de qualité.

Limites du dépistage: en cas de repérage d'un enfant dont l'état bucco-dentaire nécessite des soins, ce dépistage ne permet pas de garantir que l'enfant en bénéficiera. L'information est transmise aux parents, la prise en charge de l'enfant dépend donc notamment de la décision des parents.

Pour les familles à faible revenu, la possibilité de bénéficier de réductions d'honoraires peut contribuer à favoriser la prise en charge et la réalisation des soins dentaires chez les enfants.

Notons que nombre de familles renoncent ou diffèrent la réalisation des soins dentaires pour leurs enfants, non pas en raison de faibles revenus, mais d'un niveau d'endettement très élevé. Ce constat soulève la question de l'intérêt d'une assurance dentaire obligatoire pour les enfants ou, à défaut, de la possibilité pour les enfants de bénéficier d'un accès non facturé aux soins dentaires.

Visites de dépistage – tableau récapitulatif 2015

	Nombre classes	Effectif	Abs	Dépistages	Catégorie			
					I	II	III	IV
Classes primaires	396	7'505	306	7'199	4'190	1'513	1'299	177
Classes secondaires	326	6'070	276	5'794	3'039	1'881	812	63
Classes privées	14	160	9	151	116	6	27	2
Institutions spécialisées	44	364	32	332	193	86	46	7
Belmont	16	315	13	297	226	41	33	1
Total	796	14'414	636	13'773	7'764	3'527	2'217	250

Catégorie I : Sans carie, ni obturation 56% SDS : Inscrits au Service dentaire 41%
 Catégorie II : Sans carie, avec obturations 26% Privé : Non inscrits 58%
 Catégorie III : Avec caries 16%
 Catégorie IV : Bouches négligées 2%

SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE (SPS)

MISSION

- les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) offrent aux enfants lausannois et à leurs familles des consultations, évaluations et/ou bilans, propositions d'interventions, suivis et/ou traitements
- ils travaillent en étroite collaboration avec les partenaires de l'école, en particulier les enseignants et les directions
- les spécialistes PPLS sont au service du développement de chaque enfant afin de les aider à restaurer leur processus évolutif et à s'épanouir à l'école comme dans leur famille

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Direction et secrétariat	4.25	4.25	4.25	3.85
Logopédistes	16.30	16.30	16.10	16.30
Psychologues	14.20	14.20	14.20	14.20
Psychomotriciens	6.55	6.55	6.05	6.55
Total service	41.30	41.30	40.60	40.90

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Unité administrative	
Total service	- 0.70

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Direction et secrétariat	7	4.25	6	3.85
Logopédistes	23	16.30	24	16.3
Psychologues	21	14.20	22	14.2
Psychomotriciens	9	6.55	9	6.55
Total service	60	41.30	61	40.90

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
	0	0
Total service	0	0

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	3	2

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	2
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	3

SITUATION GÉNÉRALE

Par rapport aux années précédentes, 2015 s'inscrit dans la continuité : la charge de travail est toujours aussi importante pour les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire.

A Lausanne, la création de trois établissements scolaires supplémentaires pour la rentrée scolaire d'août 2015 a une incidence non négligeable sur l'organisation interne des psychologues, psychomotriciens et logopédistes. Un redécoupage des pourcentages a été initié, afin de garder une cohérence dans le cadre de la collaboration avec les professionnels des bâtiments-collèges-établissements.

Dans le service, 2015 fut l'année de l'application du concept de santé et sécurité au travail, développé et conçu fin 2014. Les responsabilités ont été définies et l'ensemble du personnel sensibilisé et régulièrement informé.

Au niveau clinique, la dotation supplémentaire, accordée par le canton en 2012 afin de répondre au besoin des classes d'accueil, est très sollicitée. Les trois psychologues, psychomotricienne et logopédiste sont directement impactées par le flux migratoire continu, en particulier par le nombre très importants de mineurs non-accompagnés arrivant à Lausanne. L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants a ouvert un second foyer dans l'urgence à l'été. Les jeunes sans familles débarquent de plus en plus jeune avec un point commun : la détresse. Une coordination avec l'ensemble des protagonistes d'aide et de soutien se met en place.

Au niveau cantonal, la loi sur la pédagogie spécialisée, attendue depuis 2008 et qui s'inscrit dans la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, a été votée le 1^{er} septembre 2015 par le Grand Conseil vaudois. La nouvelle organisation et la redéfinition des missions devront être traduites dans un règlement d'application et des directives qui influenceront directement sur notre quotidien. L'entrée en vigueur de cette loi se fera progressivement sur plusieurs années. La Convention liant l'Etat de Vaud à la Commune de Lausanne et déléguant les prestations PPLS pour la région de Lausanne devra être renégociée.

Analyse des pratiques et statistiques

Notre service s'est occupé de 2'053 situations durant l'année scolaire 2014-2015 (Tableau 1), avec une proportion classique de six garçons pour quatre filles, correspondant aux années précédentes.

Tableau 1

F	827	40%
M	1'226	60%
Total	2'053	100%

La répartition des consultations selon les trois cycles Harnos (Graphique 1), met en évidence la très claire dominance (56%) du premier cycle (1P à 4P). On retrouve l'accent habituel de notre travail sur les petites classes, étant donné les demandes nettement plus fréquentes durant cette période de la scolarité. On peut penser que l'arrivée à l'école et plus encore les exigences importantes des premiers apprentissages fondamentaux (3P-4P) mettent en évidence les éventuelles carences instrumentales ainsi que les difficultés d'adaptation à des exigences et à un rythme plus soutenus.

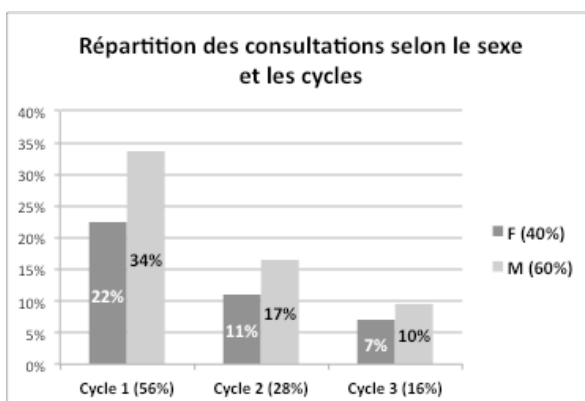
Graphique 1



Les élèves du deuxième cycle (5P à 8P) ont moins sollicité le service (28%) que le premier cycle (56%), bien que les 7P et 8P restent demandeurs en raison de l'arrivée généralement dans des nouveaux bâtiments (chez les grands) et de la plurimagistralité. Enfin, les élèves du troisième cycle (9-11S) sont peu demandeurs (16%), les adolescents étant moins enclin à venir consulter.

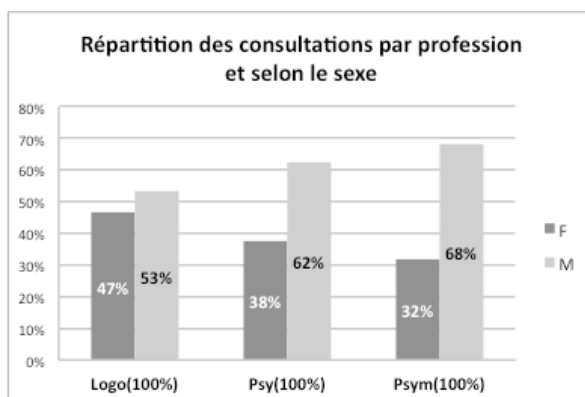
Pour chaque cycle le rapport du nombre de filles et de garçons vus est proche de 4/6 (Graphique 2), ce qui correspond au rapport de l'ensemble de la population qui consulte. Il n'y a ainsi pas ou peu de variation de ce ratio au cours des cycles scolaires. Les garçons restent donc les plus demandeurs, ce qui laisse à penser qu'ils sont plus fragiles globalement que les filles, face aux exigences de la scolarité.

Graphique 2



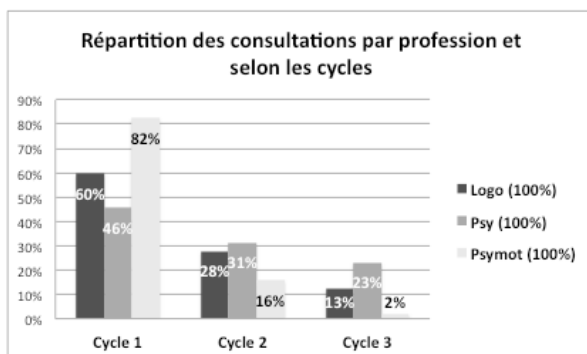
La répartition garçons-filles est par contre très différente par profession consultée (Graphique 3). En effet si les logopédistes voient garçons et filles presque à parité (47% / 53%), cela n'est pas le cas pour les psychologues (38% / 62%) ainsi que pour les psychomotriciens (32% / 68%) chez qui on trouve deux fois plus de garçons que de filles.

Graphique 3



Ce phénomène peut se comprendre par la présence majoritaire des psychomotriciens au premier cycle (82% de leurs consultations) par rapport aux deux autres cycles (Graphique 4). Notons que pour les logopédistes il y a aussi une diminution importante – nettement plus de la moitié des situations, 60% concernent le premier cycle.

Graphique 4



Si l'on affine ces données et que l'on compare le ratio filles/garçons selon les cycles pour chaque profession (Tableau 2) celui observé pour les logopédistes au premier cycle est pratiquement à 1 (29% / 31%), à la différence de celui des psychomotriciens (25% / 58%).

Tableau 2

Logo (100%)	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Total
F	29%	13%	5%	47%
M	31%	15%	7%	53%
Psy (100%)				Total
F	17%	11%	10%	38%
M	28%	21%	13%	62%
Psym (100%)				Total
F	25%	7%	0%	32%
M	58%	9%	1%	68%

Ces chiffres tendent à indiquer que les garçons sont plus fragiles, ainsi qu'on l'a noté précédemment. Ils le sont prioritairement face au rapport et à l'investissement de leur corps. Toutefois, les troubles liés à l'accès et à la maîtrise du langage concernent équitablement les deux sexes pour les premières années scolaires.

L'enfant agité, celui qui a des difficultés à lire et à écrire, celui qui n'écoute pas et qui répond à son enseignant, l'adolescent angoissé qui ne veut plus aller à l'école ou celui qui refuse les relations sociales sont quelques exemples de situations que nous croisons au quotidien. L'école vaudoise tente de donner une place à chacun et s'appuie, parfois intensément sur nos prestations pour y parvenir.

A nous de tenir le cap pour être disponibles à chaque rencontre, à nous adapter à chaque contexte de vie, à faire preuve d'empathie et de compréhension face aux exigences et au temps qui font pression.

SERVICE DU TRAVAIL (ST)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Office régional de placement (ORPL)

- s'efforcer de proposer un poste adéquat à chaque demandeur d'emploi
- conseiller les demandeurs sur les possibilités de mesures actives telles que des cours ou des programmes d'emplois temporaires
- prospecter les entreprises afin de les inciter à annoncer leurs postes disponibles au service public de l'emploi

Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)

- faciliter l'insertion professionnelle par le financement d'une formation ou des frais liés à l'exercice d'une profession

Bureau des emplois temporaires subventionnés (ETSL)

- organiser dans de nombreux métiers des programmes d'emplois temporaires dans le but d'augmenter les qualifications des demandeurs d'emploi
- proposer des mesures adaptées aux bénéficiaires de l'assurance-chômage, du revenu d'insertion et de l'assurance-invalidité
- entretenir un réseau de places d'accueil en étroite collaboration avec les services de la Ville et des institutions à but non lucratif

Inspection du travail Lausanne (ITL)

- veiller, par une politique d'information préventive et par des contrôles, au respect par les entreprises lausannoises de la bonne application de la loi sur le travail, de la loi sur l'assurance-accident et de la loi sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques
- renseigner les personnes qui habitent ou travaillent à Lausanne dans le domaine du droit du travail (public et privé)

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration (STI)	11.40	10.20	11.40	11.20
Bureau ETSL	48.85	47.00	48.75	46.30
Inspection du travail	7.30	7.20	7.30	7.20
Main d'œuvre étrangère & FLAT	1.50	1.50	1.50	1.50
Office régional de placement	105.80	80.80	104.80	81.20
Unité commune ORP-CSR	1.00	0.00	10.00	9.30
Total service	175.85	146.70	183.75	156.70

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	+ 7.90

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration (STI)	11	10.20	12	11.20
Bureau ETSL	57	47.00	56	46.30
Inspection du travail	9	7.20	9	7.20
Main d'œuvre étrangère & FLAT	2	1.50	2	1.50
Office régional de placement	88	80.80	88	81.20
Unité commune ORP-CSR			10	9.30
Total service	167	146.70	177	156.70

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Administration (STI)	1	1
Total service	1	1

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	13	20

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	1
Décès	
Démission	10
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	1
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	13

GROUPE RH

Au 1^{er} novembre 2015, le poste de RRH a été repourvu après une vacance de deux mois. Le groupe RH, composé de deux personnes, a participé à l'engagement de 21 personnes ayant débuté leur activité en 2015, dont seize conseillers ORP. Parmi ceux-ci, quatre ont pris leurs fonctions dans le cadre de l'unité commune CSR-ORP. Dans le cadre des recrutements pour les collaborateurs de l'ORP, une nouvelle plateforme de postulation et de gestion des candidatures a été testée, en collaboration avec le Service de l'emploi (SDE). Cet outil permet ainsi un accès facilité aux dossiers des candidats et un

gain d'efficience non-négligeable dans la gestion des correspondances. Une formation pilote sur l'utilisation des réseaux sociaux dans la recherche d'emploi (Recherche d'emploi 2.0) a été organisée avec dix personnes. Une liste d'attente a également été constituée pour les personnes souhaitant y participer par la suite. Ces besoins seront analysés et traités en 2016.

UNITÉ « SUPPORT »

2015 est la 8^e année d'activité de l'unité « Support » qui regroupe les entités « Informatique et télécoms (SSTLUit) » et « Administration-Comptabilité-Intendance » (ACI). Dans le domaine de la documentation et de l'archivage des données, plusieurs actions à long terme ont pu débuter en 2015.

Finance et gestion des locaux

Pour l'année sous revue, l'activité d'ACI s'est poursuivie dans ses domaines de prédilection, à savoir la comptabilité et l'intendance.

Outre l'établissement et la gestion comptable courante de toutes les pièces comptables du service, l'unité assure, à satisfaction des mandants du ST, son important travail d'établissement des décomptes et budgets. L'effort consenti en 2014 pour l'établissement d'un système de décompte et de budget pérennes avec le SDE a permis de fournir, dans les délais prescrits, tous les documents attendus.

Jouant un rôle d'interface entre les différentes unités du ST, le Service du logement et des gérances et les gérances privées, ACI a assuré le suivi immobilier des dizaines de surfaces occupées par le service du travail. ACI apporte un soutien comptable, technique et administratif qui permet un fonctionnement fluide des unités « métiers » du service.

Informatique

Pour l'unité Informatique et Télécoms (SSTLUit), 2015 fut une année intense, marquée par quelques moments remarquables.

2015 a vu, enfin, l'ORP équipé de matériel informatique exploitant *Windows 7* et la *suite Office 2010*. La migration de plus de cent postes de travail a été assurée en étroite collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI). Ce projet a été mené par SSTLUit avec un professionnalisme reconnu et une efficacité telle, qu'en moyenne, chaque collaborateur et collaboratrices de l'ORP n'a dû suspendre son travail que pour un maximum de nonante minutes. Cette opération s'est déroulée de manière totalement transparente pour les assurés qui n'ont pas eu à souffrir de conséquences.

Le travail entamé autour du logiciel GESPA, base de données intégrée au bénéfice des ETSL, a permis d'identifier plusieurs fournisseurs susceptibles de répondre aux spécifications émises. Grâce à l'appui du SOI qui a mis à disposition du ST un chef de projet spécialisé, le processus pourra se poursuivre en 2016 par la recherche de modes de financement adaptés à ce projet stratégique pour ETSL.

De manière plus courante, SSTLUit a poursuivi son travail de soutien informatique de 1^{er} et de 2^e niveaux aux plus de 610 postes de travail que comptent les services du travail et social Lausanne, dont elle assure également le soutien.

Documentation et archivage

Le documentaliste-archiviste du ST assure un service d'appui et de conseil, en matière documentaire et archivistique, au bénéfice de toutes les unités, « métier » ou transversales, du service.

Cette activité extrêmement spécialisée et méconnue du travail administratif déploie ses effets sur des activités telles que :

- la tenue à jour des pages du service sur l'intranet et sur internet en collaboration avec le Service du développement de la Ville et de la communication ;
- la tenue à jour du classement de la direction du service et de toutes les unités du ST, en collaboration avec le personnel qui en a la charge ;
- la poursuite de l'inventaire de la production documentaire d'ETSL (archives historiques, documents physiques et informatiques des unités ETSL) ;
- la gestion des archives de la direction du service - inventaires à jour, transferts, éliminations, tenue à jour des règles dans le calendrier de conservation - et des documents de la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT) – tri, conditionnement de la partie historique en vue d'un versement aux Archives de la Ville, en collaboration avec la responsable et l'archiviste-adjoint de la Ville ;
- l'étude et la mise en place d'un système de gestion de l'archivage du service du travail incluant un calendrier de conservation stricte qui assurera une gestion efficace, conservatrice et pertinente des documents reçus et émis par le ST ;
- la poursuite de l'analyse de la pertinence de l'implémentation au sein du service d'un logiciel de *knowledge management* en collaboration avec l'adjoint au chef de service. Ce travail, mené à bien, a permis la rédaction d'un rapport fouillé qui permettra, en collaboration avec la nouvelle responsable qualité d'ETSL, de définir un plan d'action visant à l'implémentation de ce système durant l'année 2016.

OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT

En préambule, il est utile de rappeler la terminologie officielle utilisée par le Secrétariat à l'économie (SECO) reprise dans le texte ci-après :

- est un demandeur d'emploi toute personne inscrite à un office régional de placement ;

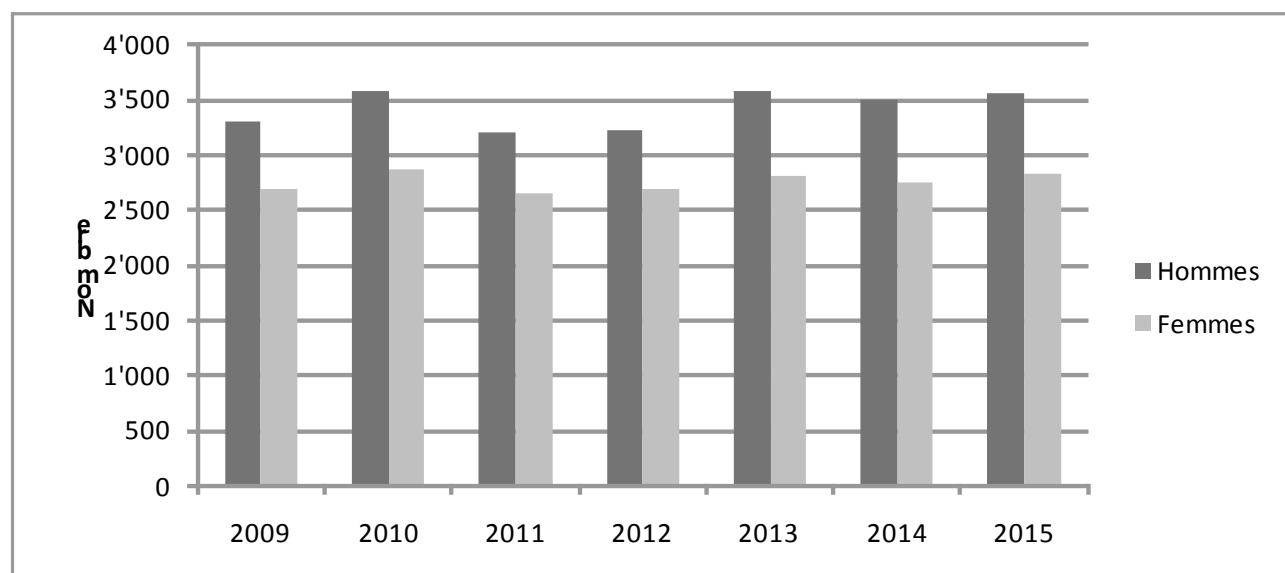
- est un chômeur tout demandeur d'emploi n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et disponible de suite pour un emploi;
- est nommé taux de chômage, le pourcentage de chômeurs par rapport à la population active selon le recensement fédéral de 2010.

Données significatives en 2015

16'909 demandeurs d'emploi ont été inscrits au moins un jour durant l'année 2015 à l'ORPL. Du 1^{er} janvier au 31 décembre, l'ORPL a enregistré 10'486 inscriptions et 9'914 annulations. Ces chiffres sont tous en augmentation par rapport à l'année précédente.

Le nombre de demandeurs d'emploi a varié en 2015, passant de 6'429 en janvier pour baisser à 6'111 en juillet, puis remonter à 6'835 à fin décembre 2015. Au final, la moyenne annuelle du nombre de demandeurs d'emploi lausannois s'établit en 2015 à 6'391, ce qui représente une légère augmentation (2.3%) par rapport à la moyenne annuelle de 2014, établie à 6'246. Les femmes ont été plus touchées cette année, avec une augmentation de 3.2% contre 1.6% pour les hommes.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2014-2015 (en %)
Hommes	3'299	3'577	3'205	3'231	3'580	3'499	3'556	+1.6
Femmes	2'689	2'876	2'650	2'687	2'820	2'747	2'835	+3.2
Total	5'988	6'453	5'855	5'919	6'400	6'246	6'391	+2.3



Evolution du nombre de demandeurs d'emploi sur les sept dernières années

Le nombre annuel moyen de chômeurs s'établit quant à lui à 4'834, soit un taux de chômage officiel pour Lausanne de 7 %. Dans le domaine de la coopération avec le Centre social régional lausannois dépendant du Service social Lausanne (SSL), la collaboration reste intense. En moyenne annuelle, le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires du Revenu d'insertion et suivis par l'ORPL s'est établi en effet à 1'167, en très légère baisse. En moyenne, l'ORPL a annulé 108 dossiers par mois, dont 44 en raison d'une prise d'emploi.

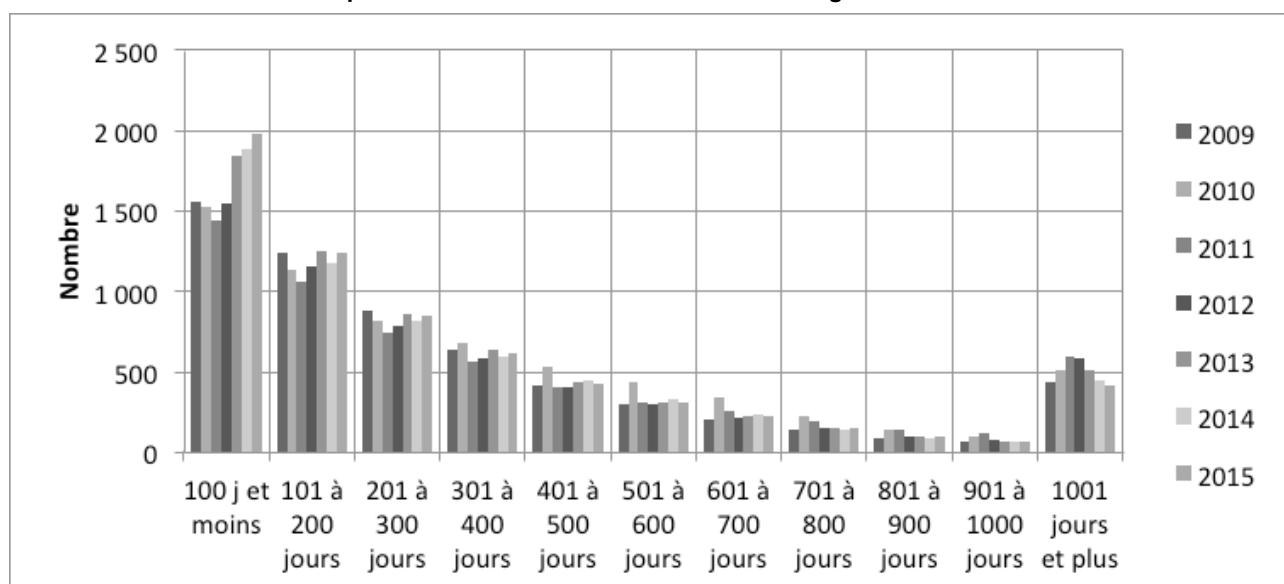
Il est à noter que selon la pratique cantonale, les ORP vaudois acceptent d'inscrire comme chômeurs les bénéficiaires de l'aide sociale aptes au placement. Cette situation est unique en Suisse par son ampleur et notre canton recense à lui seul, selon le SECO, 83% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse.

Cela étant, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ORPL depuis une longue période reste significatif, comme l'illustre le tableau ci-dessous. Ce fait démontre que les pouvoirs publics fédéraux et cantonaux doivent renforcer leur action contre le chômage de longue durée.

L'ORPL a par ailleurs été désigné pour mener une expérience pilote : l'unité commune ORP-CSR composée de sept conseillers (équivalent plein temps), quatre assistants sociaux, deux secrétaires et leur chef a pour mission de réinsérer socialement et professionnellement plus de bénéficiaires, moyennant un suivi conjoint et plus intense. La mise en place de l'équipe s'est faite progressivement depuis février 2015. En fin d'année, l'équipe est au complet et l'échantillon de population défini par le projet est atteint. L'évaluation sur deux ans, assurée par le professeur Bonoli et financée par le SECO peut donc commencer. Les premiers résultats sont encourageants, surtout dans la prise en charge accélérée des situations les plus complexes.

Nombre de jours d'inscription								Variation 2014-2015 (en %)
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
100 j et moins	1'559	1'530	1'446	1'544	1'845	1'890	1'980	+4.8
101 à 200 jours	1'243	1'139	1'064	1'157	1'254	1'174	1'246	+6.1
201 à 300 jours	881	822	742	791	857	817	848	+3.8
301 à 400 jours	634	682	568	587	635	599	619	+3.3
401 à 500 jours	420	533	408	410	439	448	430	-4.0
501 à 600 jours	297	434	314	299	315	335	315	-6.0
601 à 700 jours	208	342	258	216	223	238	221	-7.1
701 à 800 jours	144	225	198	151	151	146	147	+0.7
801 à 900 jours	93	139	145	102	98	89	98	+10.1
901 à 1000 jours	69	98	121	80	70	66	72	+9.1
1001 jours et plus	440	509	593	582	513	445	416	-6.5
Total	5'988	6'453	5'855	5'918	6'400	6'246	6'391	+2.3

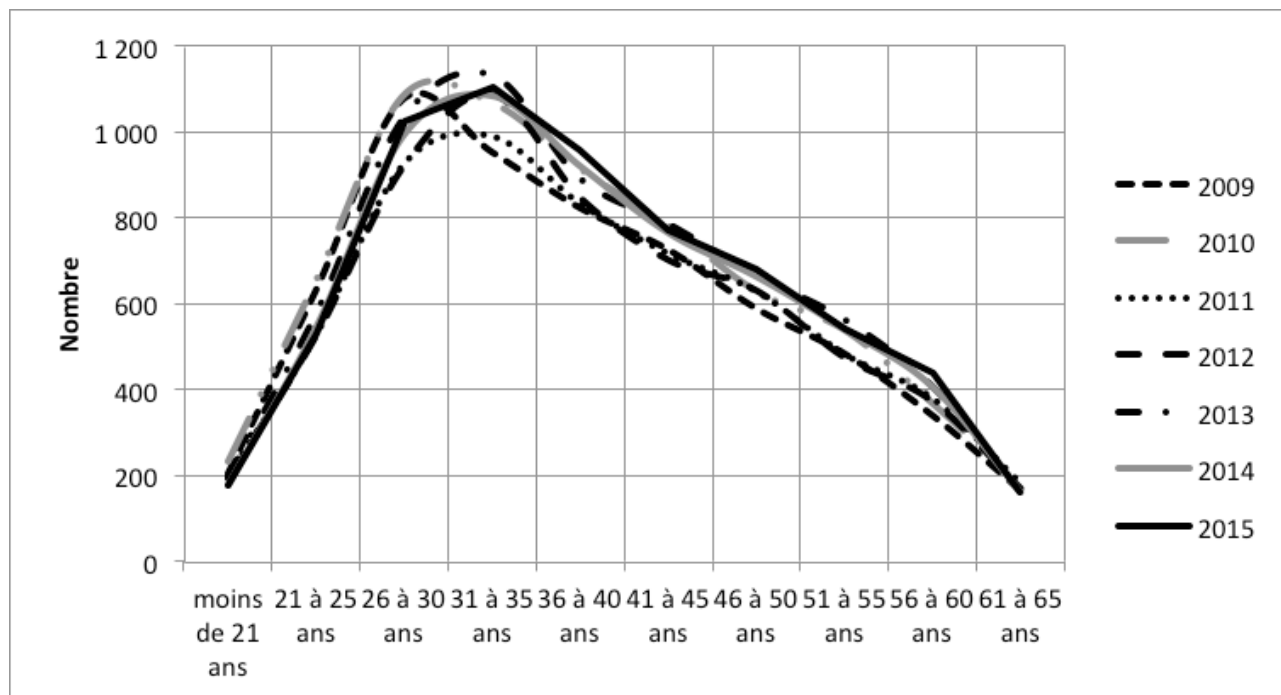
Nombre de demandeurs d'emploi en fonction de la durée de leur chômage



La répartition du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de l'âge ne varie que très peu d'année en année.

								Variation 2014-2015 (en %)
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
moins de 21 ans	205	231	197	194	197	176	180	+2.3
21 à 25 ans	632	655	527	525	575	544	531	-2.4
26 à 30 ans	1'078	1'087	926	921	1'033	993	1'024	+3.1
31 à 35 ans	952	1'068	989	1'087	1'130	1'083	1'105	+2.0
36 à 40 ans	822	914	832	846	889	919	957	+4.1
41 à 45 ans	725	782	716	701	784	764	772	+1.0
46 à 50 ans	588	629	628	630	664	662	680	+2.7
51 à 55 ans	483	539	482	474	561	540	544	+0.7
56 à 60 ans	339	368	379	372	405	405	438	+8.1
61 à 65 ans	165	181	181	169	163	160	161	+0.6
Total	5'988	6'453	5'855	5'919	6'400	6'246	6'391	+2.3

Répartition du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de l'âge

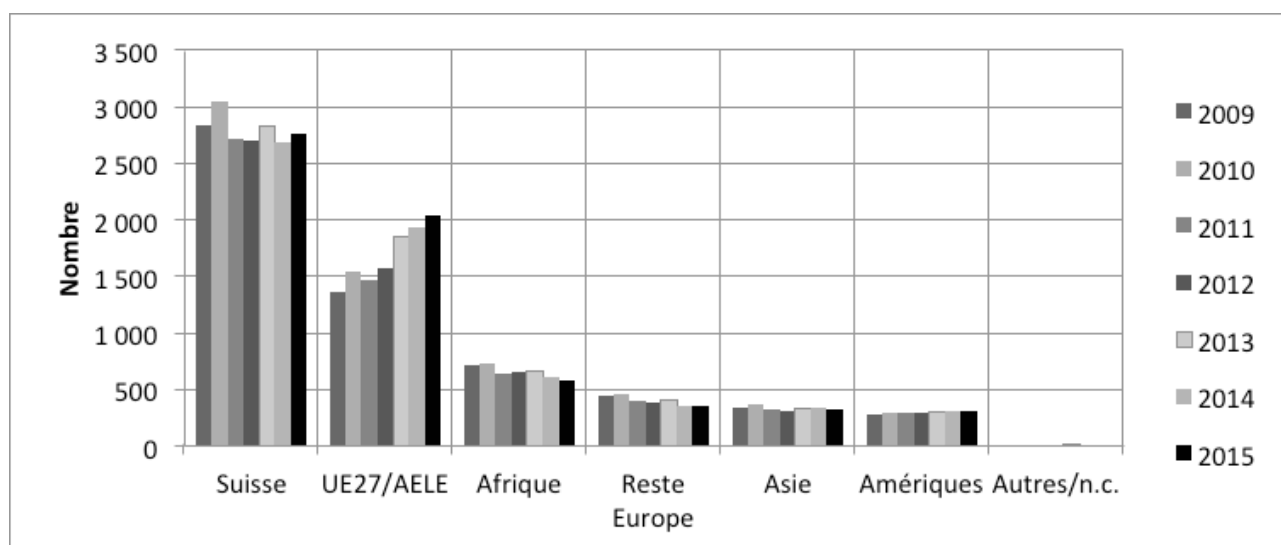


C'est la tranche d'âge des 56 à 60 ans qui a enregistré la plus forte augmentation (+8.1%), suivie des 36 à 40 ans avec +4.1%. La catégorie 21 à 25 ans a bénéficié d'un recul fort réjouissant de 2.4%.

Le tableau ci-après montre l'évolution du chômage sur les sept dernières années, en fonction de l'origine des demandeurs d'emploi. Notons la forte croissance ces trois dernières années des demandeurs d'emploi de la zone euro (+5.5% en 2015 contre +2.4% pour les Suisses).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2014-2015 (en %)
Suisse	2'836	3'043	2'725	2'696	2'835	2'693	2'757	+2.4
UE27/AELE	1'361	1'540	1'462	1'577	1'848	1'932	2'039	+5.5
Afrique	719	738	645	653	669	611	587	-3.9
Reste Europe	450	464	401	388	405	358	359	+0.3
Asie	339	366	323	306	335	334	333	-0.3
Amériques	278	298	296	296	308	317	314	-0.9
Autres/n.c.	5	4	3	2	2	2	3	
Total	5'988	6'453	5'855	5'919	6'400	6'246	6'391	+2.3

Evolution du chômage sur les sept dernières années en fonction de l'origine des demandeurs d'emploi



Les informaticiens, les spécialistes en publicité, relations publiques et marketing ainsi que le secteur du bâtiment ont été les domaines les plus touchés par la hausse du chômage. A l'inverse, les professions du spectacle et les magasiniers ont bénéficié d'une baisse bien marquée pour ces derniers.

Professions recherchée					Variation 2014-2015 (en %)
	2012	2013	2014	2015	
Sommeliers, serveurs, cuisiniers	609	678	594	615	+3.5
Vendeurs, caissiers, employés du commerce de détail	511	521	502	514	+2.4
Employés de commerce, de bureau, comptables	480	516	479	480	+0.2
Employés de maison, nettoyeurs de locaux	464	504	502	508	+1.2
Magasiniers, manutentionnaires	234	205	190	160	-15.8
Autres métiers du bâtiment	233	260	281	296	+5.3
Professions du spectacle	227	219	216	211	-2.3
Maçons, peintres, monteurs électriciens	203	235	241	245	+1.7
Infirmiers, aides infirmiers, assistants médicaux	176	199	190	199	+4.7
Informaticiens	158	172	174	185	+6.3
Spécialistes en publicité, relations publiques, marketing	120	149	149	157	+5.4
Spécialiste en organisation et planification	86	91	100	101	+1.0
Autres	2'418	2'651	2'629	2'720	+3.5
Total	5'918	6'400	6'246	6'391	+2.3

Le marché du travail a cette année encore été soutenu par la demande intérieure. Le secteur du luxe et celui de l'exportation ont subi plus que d'autres la pression du franc fort.

Les efforts de prospection auprès des employeurs ont conduit à la réalisation de 1'025 visites, dont 518 nouvelles acquisitions. L'enregistrement de 3'933 places vacantes marque une diminution de 6.4% par rapport à 2014, certaines entreprises ayant fini par geler leur campagne de recrutement.

Nous avons à nouveau organisé un apéritif dînatoire destiné à une partie de nos clients. Il s'agit des employeurs qui nous confient des places vacantes et sans lesquels tout placement serait impossible. Ce fut à nouveau un succès : la manifestation qui s'est déroulée sur *l'Italie*, le vaisseau de la CGN amarré devant le musée du CIO, a été fort appréciée par les invités. Ce fut aussi l'occasion d'échanges informels au sujet de la collaboration et les tendances du marché du travail.

En raison de la constitution de l'unité commune ainsi que de quelques départs, nous avons recruté 19 nouveaux collaborateurs. Leur accueil, leur formation et leur intégration, conjugués avec l'augmentation des flux de demandeurs d'emploi a accru la charge de travail déjà importante des collaborateurs en place.

FONDATION LAUSANNOISE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

Cette année a été marquée par une augmentation du nombre de sollicitations et de demandes ayant donné lieu à une décision ainsi que du montant des aides allouées.

C'est ainsi que les membres de la FLAT se sont réunis à quatorze reprises et ont apporté leur expertise sur 78 demandes, dont 45 sont restées sans suite. Les dons et les prêts, d'un montant total de plus de CHF 94'000.-, ont permis aux projets professionnels de 31 Lausannois-e-s de voir le jour.

	2014	2015*
Nombre total de personnes qui se sont adressées à la FLAT (écoute, conseils, dépôt d'une demande)	141	186
Nombre de demandes qui ont abouti à une décision	62	78
Nombre de projets soutenus	33	31
Montant alloué sous forme de dons	CHF 17'743.40	CHF 8'406.90
Montant alloué sous forme de prêts	CHF 52'087.-	CHF 85'654.85
Nombre de projets refusés	29	45

*Sous réserve de modifications du Service de la révision

Par ailleurs, les membres se sont également déterminés sur les problématiques administratives relatives au Registre du commerce ainsi que sur le positionnement de la FLAT quant à la hausse des demandes liées aux permis de conduire. Pour mettre en lumière les caractéristiques de ce phénomène, une étude approfondie a été demandée à la responsable de la FLAT.

Enfin, la FLAT a pris une part active lors de deux événements significatifs : la rencontre avec le responsable du Fonds d'aide à la formation post-obligatoire ainsi que la conférence organisée par l'Espace Fondations.

EMPLOIS TEMPORAIRES SUBVENTIONNES LAUSANNE

Une nouvelle charte, tel est le point culminant de l'année 2015 pour ETSL. Elaborée de manière participative, cette charte marque un changement fort de stratégie, reposant sur l'analyse de la satisfaction des parties intéressées. ETSL construit maintenant ses objectifs et les opérationnalise après avoir déterminé les attentes de ces parties intéressées et avoir éva-

lué les risques liés à leur insatisfaction. Entrent en compte les mandants, les prescripteurs, les participants, mais aussi le réseau de partenaires, des fournisseurs, des collaborateurs, le contexte général externe et interne et la détermination politique de la Ville en matière d'insertion. La Charte fédère ETSL autour d'un ensemble de valeurs professionnelles, communes et applicables : la bienveillance, la promotion du respect mutuel, l'équité de traitement, la reconnaissance et le partage des compétences, le pragmatisme.

ETSL a également adopté un système de représentation de son travail sous la forme d'une cartographie complète des processus de direction, de réalisation des prestations et des supports. Les révisions de la charte et des processus initient un travail complet de réorganisation du système ETSL.

Le bilan des jours de fréquentation est modérément satisfaisant, confirmant une baisse régulière depuis trois ans : 179 mesures/année pour le SDE, pour 195 commandées ; 56 pour le SECO, pour 50 commandées ; 23 pour le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), pour 27 commandées et 5 pour l'AI et Mode d'emploi. Au total, ETSL a réalisé près de 263 mesures/année, tous secteurs et types de mesures réunis, contre 270 en 2014.

Si cette baisse trouve quelques explications dans le contexte externe et dans des changements importants de prise en charge dans certains secteurs, pas encore à maturité, elle a amené la direction d'ETSL à revoir pour 2016 l'adéquation des mesures avec la demande et les objectifs des mandants. Une réorientation rapide des offres s'impose, afin d'inverser cette tendance, d'autant plus que les mandants SPAS et Mode d'emploi ont diminué leur commande pour 2016 ou y ont renoncé.

En 2015, 1'215 participants ont suivi une mesure à ETSL pour 1'239 en 2014, soit une légère baisse de 2%. La tendance au raccourcissement de la durée moyenne a repris avec 2.7 mois pour les mesures du SDE. Le taux de candidats qui finalement n'entrent pas en mesure est inversement en augmentation : 25 à 60% des candidats, selon les mesures. Autre critère, celui des sorties de mesure : 17% des participants trouvent un travail pendant la mesure ; 20% l'interrompent, souvent pour des questions de santé ou d'inadéquation ; ETSL en interrompt 5% pour des problèmes de comportements, et 58 % effectuent une mesure complète. Ces interruptions influencent la fréquentation globale. Ces trois facteurs contribuent à une sous-occupation des places en continu sur l'année.

Participation aux mesures, selon l'origine

Origine	2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015		2009-2015	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Suisse	497	50.5	532	52.3	544	51.2	562	48.8	558	44.2	540	43.6	517	42.6	3'750	47.3
UE/AELE	179	18.2	205	20.1	227	21.4	282	24.5	346	27.4	367	29.6	309	25.4	1'915	24.1
Afrique	92	9.3	62	6.1	75	7.1	79	6.9	72	5.7	62	5.0	61	5.0	503	6.3
Balkans	77	7.8	65	6.4	69	6.5	88	7.6	93	7.4	60	4.8	68	5.6	520	6.6
Amérique latine	44	4.5	34	3.3	41	3.9	43	3.7	48	3.8	39	3.1	37	3.0	286	3.6
Moyen-Orient	27	2.7	35	3.4	28	2.6	23	2.0	10	0.8	21	1.7	23	1.9	167	2.1
Afrique du Nord	27	2.7	31	3.0	34	3.2	32	2.8	52	4.1	36	2.9	18	1.5	230	2.9
Asie	40	4.1	23	2.3	12	1.1	12	1.0	31	2.5	27	2.2	24	2.0	169	2.1
Europe de l'Est	1	0.1			2	0.2	3	0.3	5	0.4	4	0.3	3	0.2	18	0.2
Amérique du Nord	1	0.1	1	0.1	4	0.4	2	0.2	3	0.2	3	0.2	7	0.6	21	0.3
Océanie			1	0.1							1	0.1	1	0.1	3	0.0
Indéterminé			29	2.8	26	2.4	25	2.2	45	3.6	79	6.4	147	12.1	351	4.4
Total	985	100.0	1'018	100.0	1'062	100.0	1'151	100.0	1'263	100.0	1'239	100.0	1'215	100.0	7'933	100.0

Participations aux mesures, selon le régime et le type de mesure

Régime	Type de mesure	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
50+	Administration communale	6	7	5				
	Institution d'accueil	12	13	9	1			
	Programme spécifique	45	33	24				
Total 50+		63	53	38	1			
AI	Programme spécifique	3	13	9	14	17	13	8
	Syni Lausanne							1
Total AI		3	13	9	14	17	13	9
EVAM	Programme spécifique	2		1	3			
Total EVAM		2		1	3			
Jeunes Actifs	Programme spécifique	9	29	36	34	24	5	17
Total Jeunes Actifs		9	29	36	34	24	5	17
MIS	Administration communale				1			
	Formation							
	Programme spécifique	26	23	34	55	93		
	Syni Lausanne			1				
Total MIS		26	23	35	56	93		

RI	Administration communale	9	11	26	23	38	38	12
	Institution d'accueil	8	10	15	24	23	16	19
	Programme spécifique	51	50	109	154	155	235	199
	Syni Lausanne				11	8	4	27
Total RI		68	71	150	212	224	293	257
Transition Emploi	Programme spécifique	117	33	42	30	13	14	9
Total Transition Emploi		117	33	42	30	13	14	9
LACI	Administration communale	48	70	95	104	107	98	82
	Institution d'accueil	83	78	81	85	84	73	76
	Programme spécifique	394	444	397	437	523	562	563
	Syni 21	47	50	29	18			
	Syni Lausanne	124	154	149	157	178	181	202
Total LACI		696	796	751	801	892	914	923
Autres	Programme spécifique	1						
Total Autres		1						
Total		985	1'018	1'062	1'151	1'263	1'239	1'215

66% de ces mesures se sont déroulées dans les programmes d'ETSL, 34% en Institution d'accueil, dont 16% via Lausanne Job et 18% par Syni.

De 2014 à 2015, les tendances observées concernant le profil des participants se maintiennent : majorité d'hommes, 55%; stabilité des tranches d'âge, 23% de moins de 30 ans, 58% de 31 à 50 ans, et 19% de plus de 50 ans; rééquilibrage des étrangers, 52% de tous les participants.

Cette année, grâce à un changement de distribution des questionnaires de satisfaction et de leur récolte auprès des participants, le taux de retour est remonté au-dessus de 35%, assurant une meilleure fiabilité des résultats. La satisfaction générale a remonté : 90% des participants se disent satisfaits de leur mesure. Les formations, tous secteurs confondus, sont quasi unanimement considérées comme bonnes ou très bonnes. Les conseillers ORP apprécient la qualité du travail d'ETSL, avec 98% de satisfaction globale.

Quelques événements marquent l'année 2015 : emménagement du secteur Lausanne Job à Beaulieu 1, déménagement de *DiversCités* à Prilly, mise en ligne du nouveau site d'ETSL, révision complète des postes en Programmes spécifiques et en Institution d'accueil avec le SDE, ouverture de Syni aux participants touchant le RI vaudois, révision du parcours de la mesure *Préparation à l'emploi*, validation générique des activités facturables pour l'atelier bois et pour le nettoyage textile. Le projet Pôle Entreprises a vu le jour, afin de fournir des stages professionnels et des occasions plus nombreuses de prise d'emploi dans un réseau d'entreprises partenaires aux participants.

ETSL a renforcé sa visibilité dans le quartier de Sévelin tant par le projet de regroupement de plusieurs secteurs dans un immeuble à construire que par des participations au projet *Sévelin demain*, mené par le Service de l'urbanisme. 2015 a enfin vu le démarrage concret du projet *Ressourcerie pour les logements sociaux*, en collaboration avec le SSL et le Service de la propreté urbaine.

INSPECTION DU TRAVAIL LAUSANNE

Expertise de l'ITL

Sur une demande de l'Unité santé et sécurité au travail, l'ITL a effectué une expertise relative aux obligations précises de la Ville de Lausanne en relation avec la maternité et l'allaitement. Cette analyse a été faite dans la perspective de la nouvelle instruction administrative 45 bis 03 (IA-RPAC) et de l'ajout du sous-chapitre « *Protection de la maternité* », point 7 à 11, à l'IA-RPAC 45 bis 01.

En outre, suite à une demande du Service du personnel (SPeL), l'ITL a procédé à une analyse sur l'applicabilité aux services de la Ville de la loi sur le travail (LTr). L'ITL a fourni au SPeL, sous la forme d'un tableau, la liste des services devant appliquer la LTr dans son intégralité ou partiellement ainsi que ceux soumis à l'approbation des plans et à l'autorisation d'exploiter.

Plaintes

L'ITL a procédé à plusieurs contrôles sur plainte, en auditionnant un échantillon de collaborateurs. Ces auditions du personnel sont provoquées lors de suspicion de gestion du personnel défaillante. Les entreprises concernées appartiennent à des secteurs très différents, par exemple un fitness, une institution médico-sociale, un établissement du domaine de la santé.

Risques psychosociaux

L'action prioritaire du SECO au plan national sur les risques psychosociaux à la place de travail est focalisée pour les années 2015 et 2016 dans les branches cibles suivantes : les gérances immobilières, les assurances et les banques, les entreprises de télécommunication avec centres d'appels et l'administration publique (Confédération, cantons, communes) ayant contact avec la clientèle. En ce qui concerne le premier secteur, les 93 gérances immobilières identifiées sur la commune ont été contrôlées. Pour le secteur banques et assurances, plusieurs contrôles ont déjà été effectués. Cette campagne sera poursuivie en 2016, afin de prévenir les conséquences psychologiques, physiques et sociales négatives découlant de déficiences en matière d'organisation du travail ou de gestion du milieu professionnel.

Nouvelle réglementation du shopping dominical pour des centres commerciaux axés sur le tourisme

Le 18 février 2015, le Conseil fédéral a approuvé une révision de l'ordonnance 2, relative à la loi sur le travail (OLT 2). Les centres commerciaux répondant aux besoins du tourisme international pourront désormais employer des travailleurs le dimanche. Actuellement, aucun centre commercial ne répond aux critères définis par la loi.

Voies d'évacuation dans les entreprises

Le Conseil fédéral a décidé d'adapter les dispositions de l'ordonnance 4, relative à la loi sur le travail (OLT 4), portant sur les voies d'évacuation dans les entreprises industrielles. La révision de cette ordonnance, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015, permet l'harmonisation de ses dispositions avec les prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie. Selon le SECO, cette harmonisation permettra de réduire les coûts.

Relevé de la durée du travail

Le 4 novembre 2015, le Conseil fédéral a modifié les prescriptions relatives à l'enregistrement de la durée du travail. Il a décidé d'introduire les articles 73a et 73b dans l'ordonnance 1, relative à la loi sur le travail (OLT 1). Ces nouvelles dispositions permettent à l'employeur de convenir, dans des conditions clairement définies, des dérogations à l'obligation d'enregistrer la durée du travail de manière détaillée. La révision entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Changement de compétence d'exécution

En 2016, la SUVA remplacera les inspections du travail comme organe d'exécution compétent en matière de prévention des accidents dans les entreprises d'installation électriques et sanitaires. L'ITL a contrôlé la totalité de ce secteur, à savoir 18 entreprises d'installation sanitaire et vingt entreprises d'installation électrique de plus de dix employés.

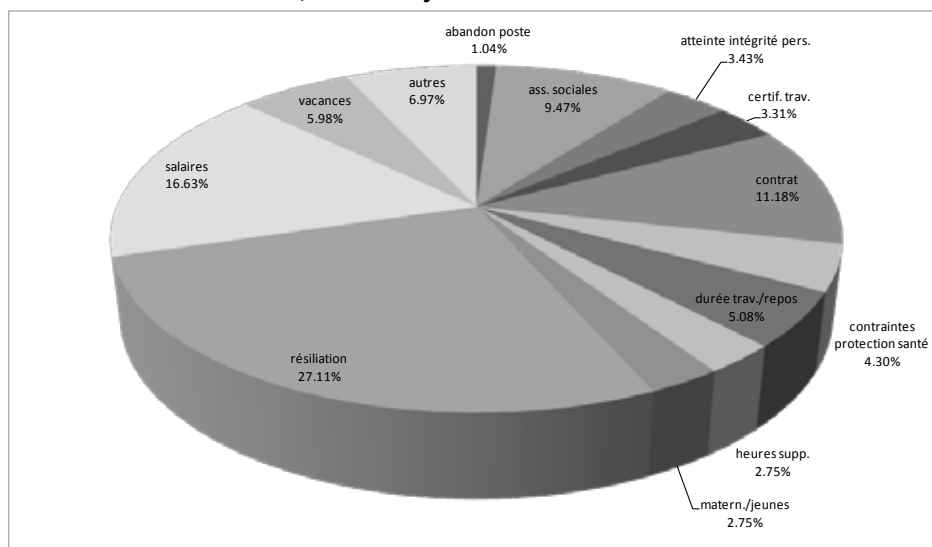
Données chiffrées

Durant l'année écoulée, 379 contrôles ont été effectués dans les entreprises dont 47% n'ont pas été annoncés (contrôles inopinés). L'ITL a traité 32 plaintes d'usagers, envoyé 45 décisions dont quatorze décisions de refus relatives à des demandes de dérogation à l'interdiction du travail de nuit ou du dimanche. Deux recours sont pendants au Département de l'économie et du sport. Six dénonciations ont été effectuées auprès du préfet qui a sanctionné les contrevenants pour un montant total de CHF 3600.—.

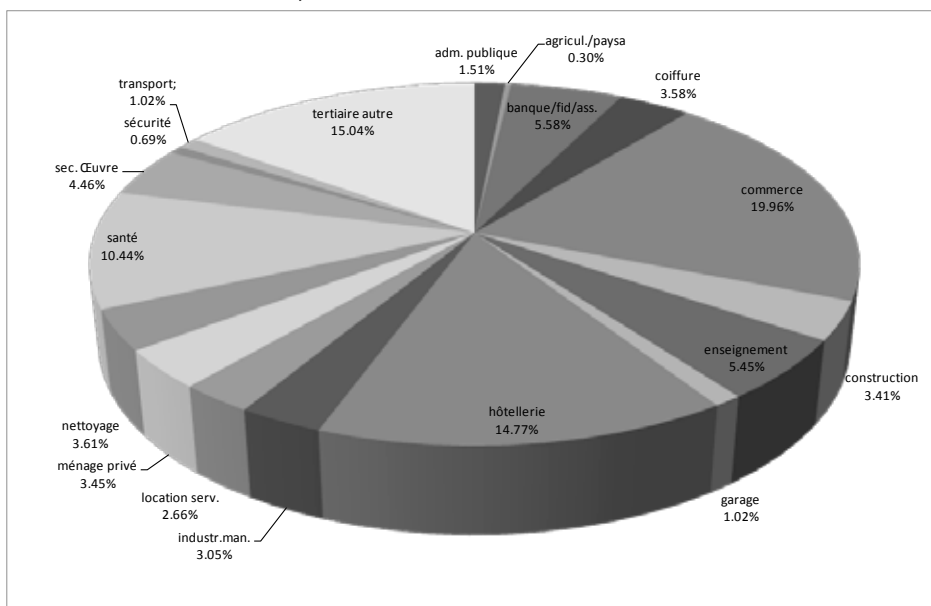
Année	Nbre de contrôles		Visites		Etats des entreprises		
	Objectif	Atteint	Annoncées	Non annoncées	En ordre	Défauts mineurs	Défauts importants
2010	300	354	245	109	55%	29%	16%
2011	300	459	304	155	49%	33%	18%
2012	300	320	221	99	41%	27%	32%
2013	300	364	201	163	27%	38%	35%
2014	350	297	160	137	29%	25%	46%
2015	350	379	199	180	40%	28%	32%

La permanence de droit du travail a traité 3'177 sollicitations dont 1'277 passages par les usagers dans les locaux de l'inspection. L'ITL a délivré 224 permis en dérogation de la durée du travail. Elle a effectué 34 examens de plans de construction ou de modifications des locaux des entreprises ainsi qu'une approbation de plan. L'activité déployée pour la prévention des accidents dans les entreprises a été indemnisée pour un montant de plus de CHF 165'000.—.

Visite à la permanence de droit du travail, selon l'objet



Visite à la permanence de droit du travail, selon la branche



SERVICE SOCIAL LAUSANNE (SSL)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Accueillir les Lausannois-e-s en difficulté sociale et les aider à regagner leur autonomie

- information et action sociale / appui social (généraliste et spécialisé)

Garantir le minimum vital

- prestation financière du revenu d'insertion (RI)
- aides individuelles des fonds de EJCS

Réduire les risques liés à la consommation de drogues, favoriser l'insertion et la thérapie

- dispositif addictions (échange de matériel stérile, appui socioéducatif, activités et jobs à seuils adaptés)

Couvrir les besoins vitaux des personnes en situation de grande précarité

- aide sociale d'urgence (accueil de jour, hébergement, nourriture, hygiène et soins de 1^{er} recours)

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Action sociale	52.75	48.50	46.60	45.65
Aide sociale d'urgence	6.50	6.50	6.50	6.50
Direction domaine RI	1.90	0.90	1.90	1.70
Direction domaine social	4.90	4.80	4.90	4.80
Direction domaine spécialistes	3.70	3.70	3.40	2.80
Direction domaine support	1.60	1.00	2.00	2.00
Direction du service	3.00	3.00	3.00	3.00
Dispositif addiction	0.50	0.50	0.50	0.50
Enquêtes et contentieux	12.10	11.70	11.90	11.70
Finances	2.30	2.30	2.30	2.30
Formation et Progrès RI	11.00	8.20	10.50	8.80
Info sociale - SSL	12.10	11.80	11.80	11.80
Informatique	1.00	0.90	1.00	0.90
Insertion	5.80	5.70	5.80	5.60
Institutions subventionnées	1.40	1.40	1.40	1.40
LAMal et permanence sociale	3.60	3.10	4.10	4.05

Organisation & documentation	1.20	1.20	1.20	1.20
Pool SE et Audit RI	9.80	9.80	10.80	10.20
Réception RI	14.20	13.50	14.00	14.00
Revenu insertion	70.00	65.60	69.40	63.20
RH	4.60	4.45	4.60	4.45
Stats & mobilité	1.00	1.00	1.00	1.00
Unité assainissement finances	5.60	5.60	5.60	5.60
Unité juridique	2.00	2.00	2.00	2.00
Unité logement	17.60	16.70	19.20	19.18
Unité SSL-ORP			3.60	3.60
Total service	250.15	233.85	249.00	237.93

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Unité administrative	
Total service	- 1.15

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Unité administrative				
Action sociale	63	48.50	61	45.65
Aide sociale d'urgence	8	6.50	8	6.50
Direction domaine RI	1	0.90	2	1.70
Direction domaine social	5	4.80	5	4.80
Direction domaine spécialistes	4	3.70	4	2.80
Direction domaine support	1	1.00	2	2.00
Direction du service	3	3.00	3	3.00
Dispositif addiction	1	0.50	1	0.50
Enquêtes et contentieux	13	11.70	13	11.70
Finances	3	2.30	3	2.30
Formation et Progrès RI	9	8.20	9	8.00
Info sociale - SSL	15	11.80	15	11.80
Informatique	1	0.90	1	0.90
Insertion	8	5.70	8	5.60
Institutions subventionnées	2	1.40	2	1.40
LAMal et permanence sociale	4	3.10	6	4.05
Organisation & documentation	2	1.20	2	1.20
Pool SE et Audit RI	14	9.80	14	10.20
Réception RI	17	13.50	18	14.00
Revenu insertion	72	65.60	71	64.00
RH	7	4.45	7	4.45
Stats & mobilité	1	1.00	1	1.00
Unité assainissement finances	7	5.60	7	5.60
Unité juridique	3	2.00	3	2.00
Unité logement	21	16.70	23	19.18
			4	3.60
Total service	285	233.85	293	237.93

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Unité administrative		
Revenu insertion	0	1
Total service	0	1

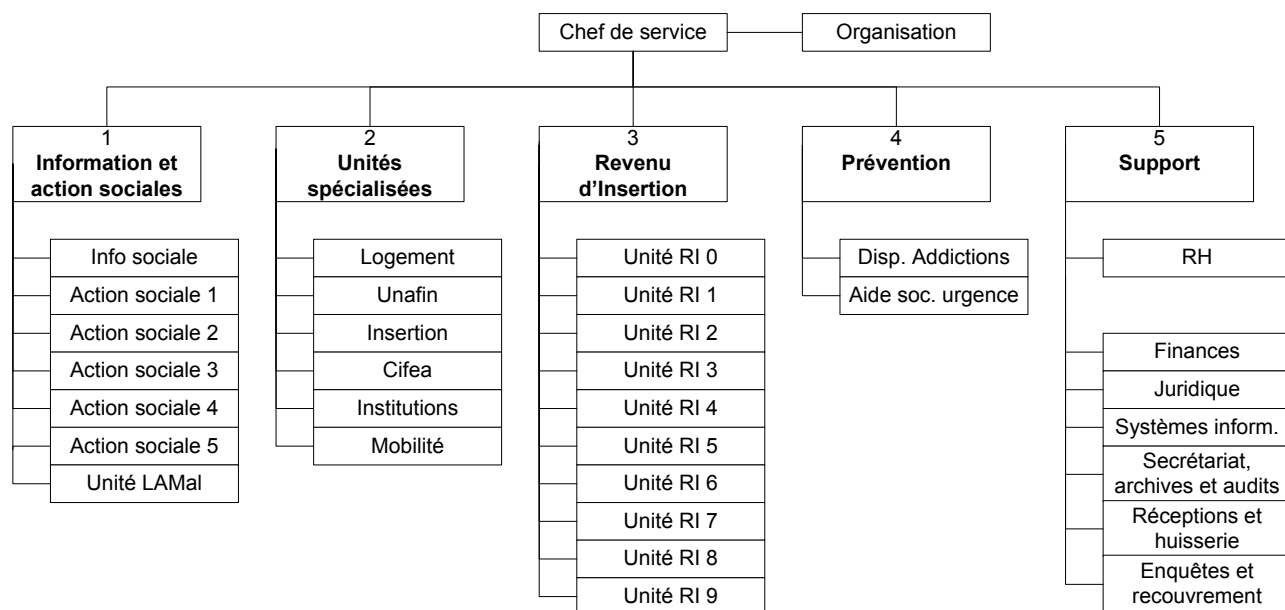
Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	20	26

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	12
Départ à la retraite	4
Fin de contrat	2
Licenciement fin droit traitement	2
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	20

ORGANISATION



**ACCUEILLIR LES LAUSANNOIS-ES EN DIFFICULTÉ SOCIALE ET LES AIDER À REGAGNER LEUR AUTONOMIE
DOMAINE 1 – UNITÉS D'INFORMATION ET ACTION SOCIALES**

Unité information sociale

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de consultations (permanences) à l'info sociale	5'292	5'454	5'531	5'802	5'785
Nombre de dossiers suivis par l'info sociale (année)	982	692	718	984	807
Nombre de personnes ou ménages ayant reçu une aide casuelle				242	262
<i>dont montant en CHF</i>				436'260	451'080

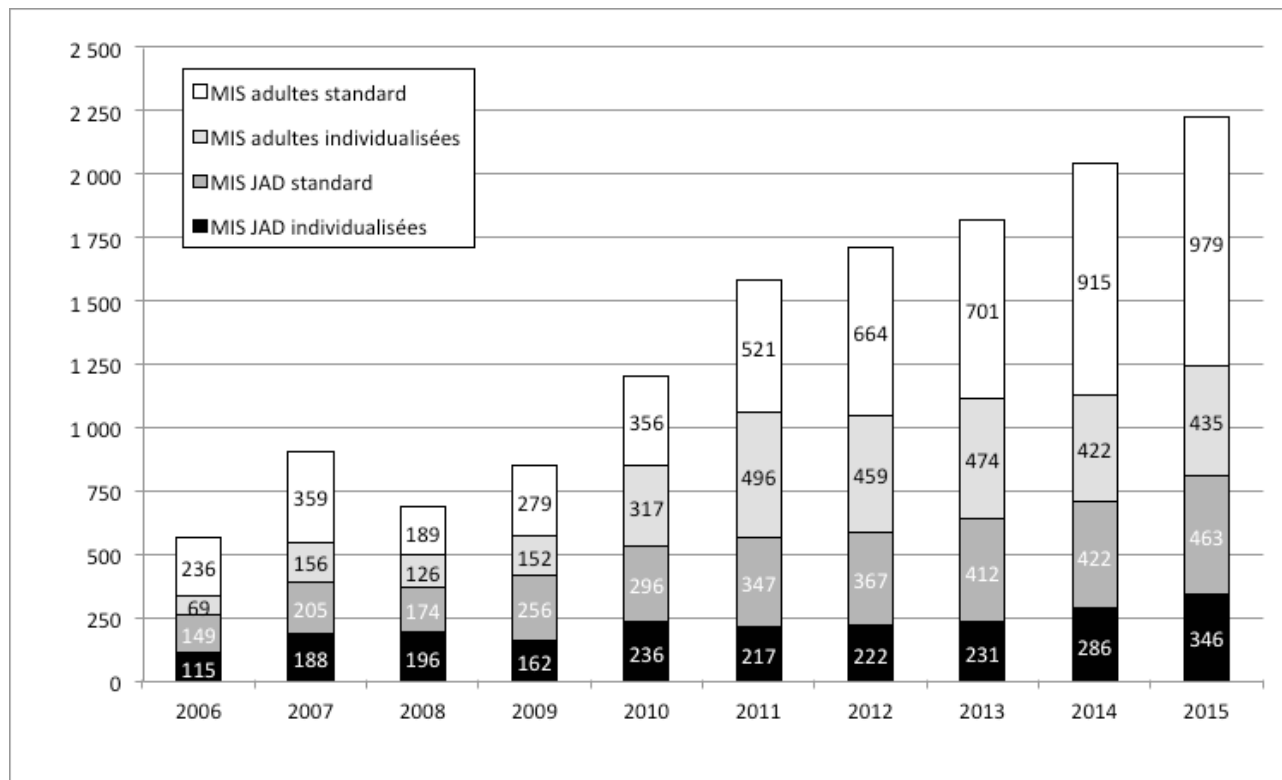
L'aide casuelle permet d'aider des personnes ou des ménages à faire face à une dépense imprévue qui les plongerait temporairement dans l'indigence. Elle est calculée selon le droit RI et vise à éviter un endettement ou une éventuelle entrée durable au RI.

Unités d'action sociale

	2014	2015
Nombre de bilans sociaux établis	6'413	6'504
<i>Nombre de dossiers concernés</i>	4'205	4'143
Nombre de plans d'action personnalisés		3'475
Nombre de prestations d'appui social généraliste prévues par les plans d'action		5'439
- Exemples de prestations		
aide à la gestion budgétaire, conseils dettes		295
aide à la gestion administrative (budget, paiements, courriers)		881
aide dans les démarches liées à la subsidiarité (démarches auprès des assurances sociales notamment)		298
élaboration d'un projet professionnel ou de formation		581
suivi des bénéficiaires dans la mise en place de leur professionnel ou de formation		1'024
aide aux bénéficiaires atteints dans leur santé		1'023

Les données détaillées ne sont disponibles que depuis 2015, grâce à une application informatique développée par le SSL. Afin de faciliter le travail des assistantes sociales et assistants sociaux.

Nombre de mesures d'insertion socioprofessionnelle (MIS) offertes aux jeunes adultes en difficulté (JAD) et aux adultes pour l'ensemble des bénéficiaires du SSL



En 2015, 1'176 personnes auront bénéficié d'une mesure d'insertion socioprofessionnelle (cours, stage en entreprise, etc.). Ce nombre se montait à 1'151 en 2014, 1'070 en 2013 et 716 en 2010.

Programme de formation pour jeunes adultes en difficulté (FORJAD)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution en %
Nbre total de participants inscrits au programme FORJAD	97	93	99	108	91	98	122	+24

Rappel: sont inscrits au programme FORJAD les jeunes à l'aide sociale qui entreprennent un apprentissage et doivent être mis au bénéfice de la prestation TEM-Accent du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ). Le système informatique *Progres* ne permet pas d'extraire le nombre de jeunes à l'aide sociale entreprenant un apprentissage sans qu'il soit nécessaire de les inscrire à FORJAD.

Unité assurance maladie

Evolution des demandes et prestations

	2013	2014	2015
Nombre de personnes reçues	1'018	2'100	2'333
- Selon type de prestations			
résiliations de contrats	162	263	236
affiliations de caisses	157	294	267
changement d'assurance maladie	566	1'054	1'007
visites à titre informatif	326	1'827	2038

En cas de changement d'assurance maladie, la réduction des parts à charge sur les primes 2016 pour les bénéficiaires au RI est également possible via les subsides pour cas de rigueur (268 demandes).

Ces opérations permettent de réduire la part à la charge des bénéficiaires du RI dans le paiement de leur prime d'assurance maladie et de faciliter ainsi le maintien de la couverture.

Unité commune ORP-CSR

A la demande de l'autorité cantonale, le SSL et le Service du travail (ST) ont lancé un projet pilote d'unité commune. Les éléments suivants caractérisent cette expérience :

- mise en œuvre d'un protocole de prise en charge concertée – entre les assistants sociaux et les conseillers en placement – des requérants du RI ;
- augmentation de la dotation pour l'office régional de placement (ORP) : l'unité est dotée d'un conseiller en placement pour 65 personnes au lieu de 130. Du côté du centre social régional (CSR), on en reste à un assistant social pour 90 dossiers ou 120 personnes.

Les règles en vigueur ont été modifiées dans le sens suivant :

- la participation de l'usager à une mesure d'insertion cantonale n'entraîne plus d'inaptitude au placement comme c'est toujours le cas en dehors de l'expérience pilote ;
- l'ORP ne renvoie pas au CSR les personnes qu'il juge inapte au placement (alors que selon les règles usuelles, environ la moitié des usagers sont retournés au CSR).

A la fin 2015, 553 personnes avaient été adressées à l'unité commune ORP-CSR par le SSL. Le SSL a toujours adressé à l'ORP toutes les personnes « aptes au placement », soit environ cent personnes par mois, sur les 200 demandant le RI. Ce fait ne change pas avec l'unité commune. Toutefois, dans le cadre de cette expérience pilote qui sera évaluée par l'Institut de hautes études en administration publique, le SSL documente systématiquement les motifs de non envoi à l'ORP (par exemple : incapacité de travail attestée médicalement).

DOMAINE 2 – UNITÉS SPÉCIALISÉES

Unité logement (UL)

Évolution des demandes et prestations

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution en %
Nouvelles demandes	394	636	683	745	741	1098	+48
- Selon type de problématique							
accès au logement	298	527	577	629	590	911	+54
maintien dans le logement	96	109	106	116	120	187	+56
- Selon type de prestations							
individuelles (appui social)	132	273	268	330	469	823	+75
collectives (ateliers de recherche de logement)	262	363	415	415	272	275	+1

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution en %
Ménages ayant été au bénéfice d'un appui social lié au logement dans l'année	411	460	518	547	543	634	+17

La demande globale a fortement augmenté cette année (+48%), autant pour les problématiques d'accès au logement que de maintien. Les ressources en vue de répondre à ces demandes n'ayant pas progressé dans les mêmes proportions, de nombreux refus de prises en charge ont dû être prononcés. En conséquence, le nombre de situations suivies dans l'année (soit 634) n'a augmenté que de 17% (+91 situations par rapport à 2014). Force est de constater qu'aujourd'hui le SSL n'est plus en mesure de garantir qu'aucun-e Lausannois-e ne se trouve à la rue. D'où l'importance des projets de construction (Prés-de-Vidy, St-Martin 18) ou d'aménagements (César-Roux 16) en cours.

Le nombre total des participants aux ateliers de recherche de logement (séances infolog), cumulé sur l'année, est de 423 ; certains s'y rendent à plusieurs reprises, d'où un total de 275 personnes différentes.

Évolution du parc de logements – état au 31 décembre de chaque année

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution en %
Objets et gérances								
Nombre d'objets	355	382	422	455	464	499	503	+1
Nombre de gérances	43	45	46	45	45	50	50	0

En 2015, l'UL a contracté 26 nouveaux baux et rendu 22 logements dont 8 de la rue de Genève 85, à l'occasion des départs des sous-locataires.

Le nombre de ménages relogés dans le parc du SSL reste quasi stable en 2015, avec 107 ménages, contre 109 en 2014 et 103 en 2013. On compte par ailleurs 98 ménages ayant quitté leur logement sous-loué par le SSL, contre 104 en 2014 et 92 en 2013. Ces résultats incluent les chambres des appartements communautaires qui totalisent, pour l'année 2015, 43 entrées (contre 47 en 2014) et 33 sorties (contre 38 en 2014).

Évolution des expulsions du logement (habitations)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution en %
Expulsions								
Annoncées	229	212	63	117	109	111	115	+3
Exécutées	98	118	nd	87	68	83	62	-25

Le nombre d'expulsion avec exécutions forcées réalisées a diminué de 25% ces sept dernières années. En 2015, 53 procédures d'expulsions ont été annulées, contre 28 en 2014, grâce notamment au travail de prévention et d'aide au maintien réalisé par l'unité logement. L'augmentation des maintiens dans leur logement des personnes menacées d'expulsion a pour effet de faire diminuer la pression sur les besoins en relogement.

Évolution des lots stockés au garde-meubles - état au 31 décembre de chaque année

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution en %
Lots et entrées								
Lots stockés	105	117	54	44	43	30	23	- 23
Entrées durant l'année	40	48	40	54	60	60	45	- 25

La liquidation régulière des lots non réclamés après douze mois d'entreposage permet de réduire le nombre de lots stockés, dont le nombre baisse de façon constante depuis 2010.

Unité d'assainissement financier (Unafin)

Évolution des demandes et prestations

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution en %
Dossiers								
Nouveaux dossiers ouverts durant l'année	242	169	146	165	165	203	241	+19
Demandes « Horizon » (nouvelle prestation dès 2014)						97	196	+102
Dossiers en cours au 31 décembre	159	130	139	164	150	206	249	+21

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts dans l'année poursuit sa progression en 2015 avec +19%, après +23% en 2014. Par ailleurs, les demandes « Horizon » ont été multipliées par deux, en raison notamment d'une meilleure connaissance de cette prestation par les assistantes sociales et assistants sociaux du CSR de Lausanne. Ainsi les prestations de l'Unafin sont-elles désormais totalement intégrées à la stratégie du SSL d'autonomisation des bénéficiaires du RI. Lorsqu'ils sont endettés, ces derniers sont sensibilisés au fait qu'en cas de reprise d'emploi, des solutions d'assainissement financier peuvent être mises en œuvre, évitant ainsi la péjoration de leur situation économique.

Dossiers fermés en 2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution en %
Dossiers fermés durant l'année (nombre / %)				147/100	130/100	200/100	+54
Désendettement (total ou partiel)	12	22	17	20/14	15/12	19/10	+27
Stabilisation de l'endettement	8	nd	37	23/16	9/7	24/12	+167
Bilan endettement et infos				39/26	37/28	97/49	+162
Réponse à des demandes spécifiques				24/16	35/27	20/10	- 43
Autres (interruptions, abandon du projet, etc.)				41/28	34/26	40/20	+18

L'augmentation des dossiers fermés reflète la croissance importante des dossiers ouverts durant les deux dernières années.

Actions de prévention

	2012	2013	2014	2015
Nb séances totales / nb de séances réalisées par l'Unafin / nb participants				
Jeunes adultes au RI (participants à des mesures d'insertion)	5/0/174	5/1/161	4/1/213	7/2/396
Nouvelles familles (Espaces prévention Pro Familia)	41/21/207	46/21/205	46/18/231	-
Collaborateurs/trices de la Ville de Lausanne	2/1/75	2/2/110	2/2/107	-
Apprenti-e-s du canton et ensemble des communes vaudoises	2/2/82	2/2/92	2/2/75	2/2/52
Permanence téléphonique Info Budget (nb permanences / nb appels)	66/336	65/347	67/351	66/338
Actions auprès de publics spécifiques (ORP et Migrants)			6/6/74	9/9/170

A la demande du SSL, l'action *Nouvelles Familles* a été intégralement revue, en collaboration avec le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et la Fédération des consommateurs (FRC). A cet effet, les infirmières de la petite enfance des Espaces Prévention vaudois ont été consultées et une brochure d'information-orientation a été conçue. Elle sera diffusée auprès du public-cible dès 2016, via le réseau des professionnels en lien avec la petite enfance.

Concernant l'action auprès des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Lausanne, aucune demande en provenance des services de l'administration communale n'a été relayée par le biais du Service du personnel (SPeL) en 2015. En revanche, l'action menée auprès de l'ORP de Lausanne durant les années précédentes a été étendue à tous les ORP du canton, en partenariat avec le SPAS et le Service de l'emploi (SDE). L'unité commune ORP-CSR de Lausanne a également été rencontrée.

Concernant la troisième mission de l'Unafin, qui intervient en tant que centre de compétences sur la gestion des dettes, deux formations ont été effectuées en 2015 auprès d'une centaine de curateurs privés, en partenariat avec l'Ordre judiciaire vaudois. La collaboration avec l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) se poursuit bien qu'aucune ses-

sion n'ait eu lieu en 2015 (la précédente avait eu lieu au 1^{er} semestre 2014-2015 et la prochaine aura lieu au 2^e semestre 2015-2016). Les collaboratrices et collaborateurs du CSR de Lausanne continuent de bénéficier des compétences de l'Unafin qui a été sollicitée à près de 150 reprises durant l'année pour des questions en lien avec la gestion des dettes.

Unité insertion (UI)

En 2015, l'unité a suivi 445 personnes, dont 306 de 18-25 ans. Ce suivi a pris fin pour 255 d'entre elles, avec les résultats suivants :

Motif de fin de prise en charge (nombre / %)	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution en %
Entrée en formation professionnelle	38 / 13.3	28 / 16	52 / 19	52 / 22	68/27	+31
Prise d'emploi	26 / 9.1	13 / 7	20 / 7	30 / 13	32/13	+6
Retour à l'assistant social avec bilan ou projet	82 / 28.7	38 / 21	48 / 17	17 / 7	29/11	+70
Mesure d'insertion ou stage en entreprise de longue durée	13 / 4.5	8 / 5	18 / 6	17 / 7	23/9	+35
Transfert à l'ORP	17 / 5.9	15 / 8	13 / 5	16 / 7	18/7	+12
Déménagement, service militaire, etc.	7 / 2.4	6 / 3	15 / 5	20 / 9	22/9	+1
Interruption due à des problèmes de santé, de logement ou garde d'enfant	40 / 14	19 / 11	40 / 14	48 / 20	34/13	- 29
Défaut de collaboration, absences	63 / 22	52 / 29	74 / 27	35 / 15	29/11	- 17
Total	286 / 100	179 / 100	280 / 100	235 / 100	255/100	+9

Le SSL a lancé en septembre 2014 un projet pilote de prise charge spécifique des jeunes de 18 ans, confié à son unité insertion. Les éléments suivants caractérisent cette expérience :

- les jeunes font l'objet d'une prise en charge intensive dans les trois premiers mois. Ils sont notamment reçus par des conseillers en orientation et insertion professionnelle, lesquels recourent à des stages en entreprise, lorsque cela s'avère utile afin d'élaborer ou valider un projet professionnel ;
- la collaboration des parents pour accompagner la mise en œuvre de ce projet est sollicitée. Il ne s'agit cependant pas de leur demander une contribution financière.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, tous les jeunes de 18 ans se présentant au SSL sont orientés vers l'UI. Après un an, les résultats suivants sont enregistrés :

	01.09.2014 - 31.12.2015
Nombre de bénéficiaires entrés dans le protocole depuis le 1.09.2014	134
Nombre de bénéficiaires sortis du protocole	71
- Motifs de sortie (nbre / %)	
Entrée en formation	26/37
Emploi	5/7
OPTI/ SEMO	7/10
Transferts vers un AS hors protocole après un an de suivi (dont 8 situations encore suivies par l'UI) ou pour demande AI en cours (7)	20/28
Plus de nouvelles / plus de droit RI	9/13
Changement de CSR	4/5

Unité acquisition compétences de base

La Ville de Lausanne, via le SSL, achète des cours à la Communauté d'intérêt pour la formation de base des adultes (CIFEA), afin de les offrir gratuitement aux Lausannois-e-s en situation de précarité socio-économique et ne bénéficiant pas d'autres mesures de formation. La CIFEA est composée de cinq associations : CEFIL-Le Relais, Centre femmes – Appartenances, Corref, Français en jeu, Lire et Ecrire. Tout comme les prestations de l'Unafin, celles de la CIFEA sont désormais bien intégrées à la stratégie d'autonomisation des bénéficiaires du RI.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de places de cours conventionnées	4'119	4'355	4'083	3'832	4'238
Nombre d'heures de cours/participant conventionnées	121'832	134'167	140'716	140'662	142'072

Financement conventionné avec institutions CIFEA (en CHF) ¹	3'190'517.90	3'378'973.13	3'456'016.83	3'521'716.28	3'583'193.88
part Ville de Lausanne – SSL	2'956'891.58	3'018'964.83	3'061'903.35	3'130'627.79	3'128'300.37
part Etat de Vaud (DSAS ² , DFJC ³ et DECS ⁴)	208'626.40	336'136.90	370'242.08	366'870.29	431'340.01
part BLI ⁵	25'000.00	23'871.40	23'871.40	24'218.20	23'553.50
Financement conventionné avec le BIP-BIP ⁶ (en CHF)	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
Financement conventionné avec les institutions hors CIFEA ⁷ (en CHF)	110'702.00	62'800.00	54'958.68	0	0
Financement conventionné total du SSL (en CHF)	3'087'593.58	3'101'764.83	3'136'862.03	3'150'627.79	3'148'300.37

¹ Les places et les heures de formation conventionnées avec la CIFEA par la Ville de Lausanne, via le SSL, sont cofinancées par d'autres entités publiques (voir lignes suivantes) ; la Ville de Lausanne reste le principal financeur de la CIFEA (87% en 2015).

² Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), via le SPAS, finance les associations Corref et Lire et Ecrire – section Lausanne et région: achat de MIS conventionnées pour des bénéficiaires du RI.

³ Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) finance l'association Lire et Ecrire: couverture de déficit pour les sections vaudoises.

⁴ Le Département de l'économie et du sport (DECS), via le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (BCI), finance des mesures pour les détenteurs de permis F et B ainsi que, depuis 2014, pour les Lausannois-es en situation de précarité socio-économique bénéficiant pas d'autres mesures de formation financées par les pouvoirs publics.

⁵ Le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) finance des sessions de cours et des heures de coaching de soutien à la naturalisation de l'association Corref.

⁶ La Ville de Lausanne, via le fonds CIFEAF géré par le SSL, achète au Service d'accueil d'enfants BIP-BIP des places de garde pour les parents en formation à la CIFEAF.

⁷ Achat de prestations de type «compétences de base», en dehors des cinq institutions de la CIFEAF (utilisation du solde de fin d'année en subsidiarité des autres financements possibles) – concernait notamment des cours de français.

Unité institutions diverses (droit, lien social, famille, 3^e âge)

Adhésion au réseau des villes amies des aînés

Suite à l'adoption du rapport-préavis N°2013/06 («*Politique sociale de la vieillesse*»), le SSL a engagé, fin 2014, une série de consultations des seniors dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes amies des aînés.

Au cours de l'année 2015, la procédure s'est poursuivie par la tenue de six ateliers sur les thématiques suivantes: services de soutien communautaire et santé, participation sociale et intégration, respect et inclusion sociale, participation citoyenne et emploi, communication et information, logement.

Une séance de synthèse des travaux a réuni les participants à la démarche, à savoir les associations et groupements actifs auprès des seniors, soit Pro Senectute, le Mouvement des Aînés, Connaissance 3, l'Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins, l'Ecole des Grands-parents et le Groupe du lac et des loisirs pour invalides. Il ressort de cette démarche participative une série de recommandations, propositions d'actions et projets-phares qui seront intégrés au rapport finalisant la demande de la Ville de rejoindre le réseau de l'Organisation mondiale de la santé.

Unité mobilité

Évolution des courses de loisirs subventionnées en faveur de personnes à mobilité réduite

	Taxis			THV			Total		
	Usagers	Courses	Dépense nette (CHF)	Usagers	Courses	Dépense nette (CHF)	Usagers	Courses	Dépense nette (CHF)
2008	718	23'295	402'159.40	512	10'735	353'194.40	1'230	34'030	755'353.80
2009	758	27'204	453'677.60	457	9'789	334'386.30	1'215	36'993	788'063.90
2010	825	29'627	497'569.20	487	10'017	343'963.40	1'312	39'644	841'532.60
2011	830	32'283	547'314.20	524	10'739	381'413.20	1'354	43'022	928'727.40
2012	757	29'561	490'122.90	598	9'720	343'190.40	1'355	39'281	833'313.30
2013	695	27'122	458'186.30	603	9'601	350'030.40	1'298	36'723	808'216.70
2014	637	24'358	401'996.30	631	9'257	342'157.80	1'268	33'615	744'154.10
2015	620	22'537	379'565.40	656	9'065	331'305.75	1'276	31'602	710'871.15

La diminution de la dépense enregistrée depuis 2011 tient pour une large part à un durcissement des conditions d'accès à la prestation de transport par taxis telles qu'appliquées par les centres médico-sociaux. Dans certains cas, ce durcissement pouvait s'avérer contraire aux prescriptions communales et le SSL est intervenu auprès de l'autorité compétente. Celle-ci a pris les mesures nécessaires. Tandis que la clientèle des taxis poursuit sa décline, celle de Transport Handicap Vaud (THV) a augmenté en 2015.

GARANTIR LE MINIMUM VITAL

DOMAINE 3 – REVENU D'INSERTION

Évolution de la demande du RI – Dépenses et nombre de dossiers

Évolution des dépenses brutes et nettes des régimes cantonaux ASV, RMR, RI

Année	Dépense brute (CHF)	Évolution en %	Rétrocessions de tiers (CHF)	Évolution en %	Dépense nette (CHF)	Évolution en %
2003	72'828'469.05	+7.9	24'746'285.85	+38.3	48'082'183.20	-3.1
2004	78'752'894.85	+8.1	20'328'540.25	-17.9	58'424'354.60	+21.5
2005	88'062'832.75	+11.8	17'479'071.20	-14.0	70'583'761.55	+20.8
2006	96'013'073.90	+9	13'880'876.85	-20.6	82'132'197.05	+16.4
2007	101'504'430.07	+5.7	15'154'306.26	+9.1	86'350'123.81	+5.1
2008	103'204'064.76	+1.7	16'619'502.75	+9.7	86'584'562.01	+0.3
2009	107'082'018.54	+3.8	17'392'998.12	+4.7	89'689'020.42	+3.6
2010	106'342'466.08	-0.7	15'541'684.83	-10.6	90'800'781.25	+1.2
2011	115'278'233.25	+8.4	15'137'259.56	-2.6	100'140'973.69	+10.3
2012	125'205'014.68	+8.6	16'051'937.40	+6.0	109'153'077.28	+9.0
2013	127'824'548.18	+2.1	18'414'550.17	+14.7	109'409'998.01	+0.2
2014	123'935'485.13	-3	17'255'689.46	-6.3	106'679'795.67	-2.5
2015	122'418'357.89	-1.2	17'409'410.63	+0.9	105'008'947.26	-1.6

Sources: Miroir statistique (données 1990) et GEFI (données 2000-2013)

Relevons que le SSL enregistre, pour la deuxième fois consécutive depuis 2003, une baisse de la dépense d'aide sociale à Lausanne. Cette évolution n'a été observée dans aucune autre région d'action sociale du canton. On l'explique par deux facteurs :

- la réduction progressive, année après année, de la durée moyenne au RI, du fait des efforts d'autonomisation des bénéficiaires. Il y a presque toujours autant de requérants du RI, mais ils sollicitent le RI de moins en moins longtemps. En effet, depuis 2010, le nombre de personnes s'étant vu délivrer une mesure d'insertion socioprofessionnelle a crû de 64% et celui des mesures délivrées de 84%. Pour mémoire, dès 2010, date de la réorganisation du SSL, les assistants sociaux ne s'occupent plus de contrôler la situation financière et de calculer le RI des usagers, mais se consacrent exclusivement à leur insertion socioprofessionnelle. Ils recourent de plus en plus à des mesures d'insertion, utilisant la totalité du budget alloué par l'Etat à cet effet ainsi que le budget non dépensé par les autres CSR. Enfin, les prestations des unités spécialisées sont progressivement intégrées à la stratégie d'autonomisation et le SSL développe une offre de stages en entreprise (qui devra être abandonnée au 1er juillet 2016, à la suite de la révision de la loi sur l'action sociale vaudoise – (LASV) ;
- l'exode urbain des populations pauvres qui, pour trouver à se loger à des conditions acceptables pour elles, se déplacent dans les régions périphériques du canton. C'est en particulier le cas des familles nombreuses. Le coût moyen d'un dossier RI, en augmentation dans les autres régions, est stabilisé à Lausanne, du fait de cet exode des familles nombreuses.

Evolution de la dépense RI

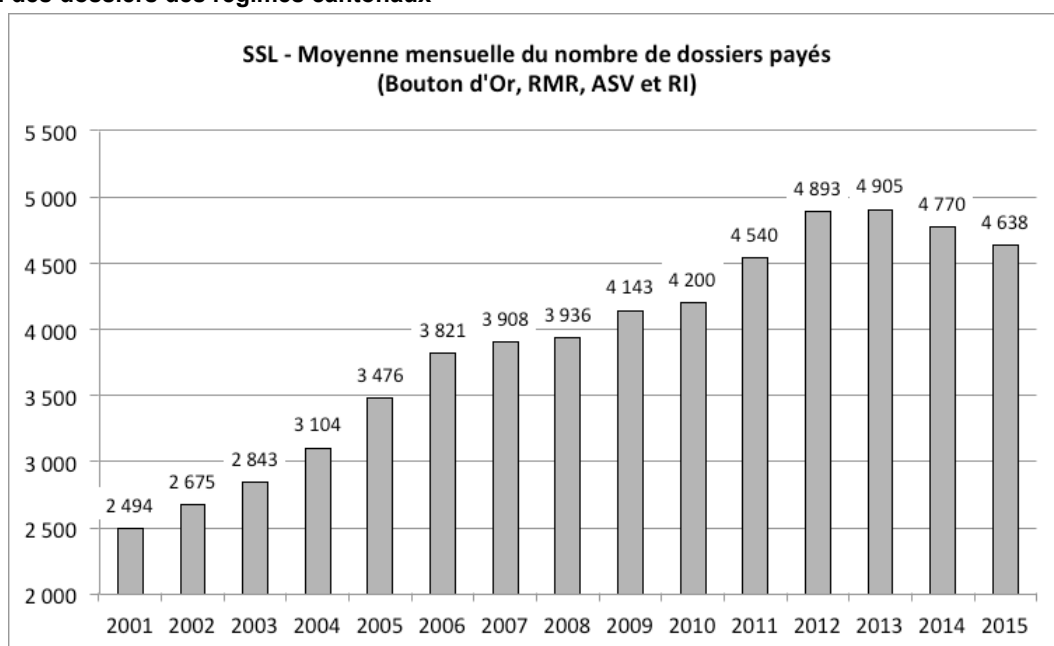
Dépense RI nette par CSR et croissance de la population (2006 = 100)

Année	CSR de Lausanne	Autres CSR du canton	Tous les CSR du canton	Population 0-65 ans Lausanne	Population 0-65 ans reste VD
2006	100	100	100	100	100
2007	105	105	105	102	101
2008	105	105	105	103	102
2009	108	108	108	104	103
2010	110	110	110	105	104
2011	125	125	125	106	105
2012	135	145	140	107	106
2013	135	155	145	108	107
2014	130	160	150	109	108
2015	128	170	155	110	109

01.01.2006 : entrée en vigueur de la LASV

La forte augmentation de la dépense en 2011 est à imputer à la révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), entrée en vigueur au 1^{er} avril de cette même année.

Évolution des dossiers des régimes cantonaux



Enquêtes et perceptions indues

Evolution des enquêtes demandées, menées

Enquêtes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Demandées	327	237	150	132	129	144	107	146
Menées	380	303	128	155	153	138	128	134

Perceptions indues et restitutions

Année	Décisions d'indus établies (RI+ASV+RMR)	Montants restitués
2006	652'551.05	-650'321.30
2007	2'819'523.60	-320'730.05
2008	3'358'583.90	-389'069.10
2009	3'079'428.36	-604'791.60
2010	2'419'291.00	-637'770.35
2011	3'740'415.20	-669'798.40
2012	3'473'361.00	-906'395.55
2013	3'904'345.87	-1'043'307.54
2014	2'932'691.78	-1'058'762.50
2015	3'036'231.00	-1'170'958.00

Evolution des plaintes et dénonciations pénales pour fraude

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Plaintes pénales : fraudes avec astuce (escroquerie, faux dans les titres)	13	13	28	7	18	53	94	25
Dénonciations pénales préfectorales : fraudes sans astuce (contraventions à la LASV)	153	176	145	149	216	144	173	255

Dans le suivi des perceptions indues, le SSL est à jour, tant au plan administratif (gestion du contentieux et des restitutions) que pénal (dépôt des dénonciations et des plaintes).

ÉVOLUTION DES FONDS DE EJCS

Évolution des demandes au Fonds du 700^e anniversaire de la Confédération

Demandes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Reçues	318	297	290	294	298	244	267	242
Acceptées	301	281	273	283	276	228	245	228
Refusées	17	16	17	11	22	16	22	14

Évolution des recettes et dépenses du Fonds du 700^e anniversaire de la Confédération

Année	Recettes (CHF)	Dépenses (CHF)	Solde (CHF)
2008	945'903.76 ¹	270'733.15	913'780.27
2009	63'114.25	241'340.72	735'653.80
2010	150'543.74	206'784.50	679'413.04
2011	38'517.55	221'147.65	496'782.94
2012	191'230.86 ²	221'664.70	476'349.10
2013	138'861.45	231'634.95	383'575.60
2014	32'570.10	147'149.10	268'996.60
2015	55'421.10	129'897.18	194'520.52

¹ dont CHF 350'000.– recapitalisation (préavis N° 2007/63) et CHF 553'032.56 de successions en déshérence

² dont CHF 149'000.– de succession en déshérence

Au 31 décembre, les moyens publics, de successions et de dons s'élevaient au total à CHF 5'885'861.62.–. A la même échéance, le Fonds avait accordé des dons pour un total de CHF 5'571'335.45 et des prêts pour CHF 1'154'844.50, dont CHF 1'009'665.15 avaient déjà été remboursés. Compte tenu de pertes sur débiteurs pour CHF 91'462.42 (assimilables à des dons), le disponible en fin d'année se montait à CHF 194'520.52.

Évolution des demandes au Fonds d'action sociale

Demandes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Reçues	34	45	38	58	48	42	26	14
Acceptées	30	40	38	52	41	37	25	12
Partiellement acceptées	2	3	-	2	3	3	-	-
Refusées	2	2	-	4	4		1	2

Évolution des dépenses du Fonds d'action sociale (y compris Fonds Grumbach et Fonds pour projets spéciaux)

Année	Recettes	Dépenses	Solde
2008	84'002.50	111'294.50	1'900'865.60
2009	80'556.48	86'997.85	1'894'424.23
2010	139'731.29	218'970.77	1'815'184.75
2011	228'989.96	172'834.50	1'871'340.21
2012	72'814.76	53'031.25	1'891'123.72
2013	126'316.36	211'375.15	1'806'064.93
2014 ¹	130'229.72	163'636.00	1'775'894.85
2015	109'360.63	135'347.35	1'749'908.13

¹ Mise à jour des chiffres 2014 suite au bouclage des comptes

Au 31 décembre, le SSL a accordé un montant total de CHF 19'082.20, dont CHF 6'685.85 sous forme de dons et CHF 12'396.35, sous forme de prêts. L'assistante sociale d'entreprise n'a pas sollicité le Fonds cette année ce qui explique la diminution du nombre de demandes.

RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION DE DROGUES, FAVORISER L'INSERTION ET LA THÉRAPIE DOMAINE 4 – PRÉVENTION – DISPOSITIF ADDICTIONS

Échange de matériel stérile

Nombre de seringues distribuées (par Fondation ABS)

Modalités	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Distribus	75'630	77'933	68'368	90'487	96'214	64'885	88'092	95'562
Passage	20'812	24'128	21'289	23'016	28'442	23'806	29'174	26'328
Automates	4'944	3'285	1'062	0	0	0	0	8'808
Total	101'386	105'346	90'719	113'503	124'657	88'691	117'266	130'698

Un automate à seringues, modèle échangeur uniquement, a été réinstallé sur la descente de Bel-Air le 22 septembre 2015. En décembre, le nombre de boîtes prélevé quotidiennement dépasse les cinquante. Aucune diminution d'échange de matériel stérile n'a été constatée au Distribus depuis l'installation de cet appareil.

Appui socio-éducatif

Contacts au Passage (Fondation ABS)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contacts	24'060	25'949	21'106	21'164	20'866	21'496	24'021	23'616
Contacts hommes	20'843	21'826	18'095	18'077	18'181	18'502	20'896	21'043
Contacts femmes	3'217	4'123	3'011	3'087	2'685	2'994	3'125	2'573
Entretiens	6'827	5'186	8'615	9'496	13'803	7'281	8'096	8'561
Nouvelles personnes accueillies / acceptées	674/310	340/150	304/127	236/110	306/130	314/183	324/200	379/187
Soins médicaux	nd	1'812	2'095	2'942	3'087	4'141	4'449	3'337

Contacts à la Terrasse (Fondation ABS)

	2015
Contacts	13'661
Contacts hommes	12'535
Contacts femmes	1'126
Entretiens	2'891
Nouvelles personnes accueillies / acceptées	142/101
Soins médicaux	114

La Terrasse a été ouverte en février 2014 sous la forme d'un projet pilote d'une durée de deux ans. 2015 est la première année de complète d'exploitation.

Activités créatives, sportives, culturelles

Programmes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Éveil - personnes par jour d'ouverture (moyen)	12	12	14	14	16	16	17	28
Éveil - nombre total de personnes touchées								190
Éveil - nombre total d'ateliers								6'794
Sport'Ouverte – personnes accueillies, y compris les participants aux activités	167	104	217	320	348	450	498	1'993
Sport'Ouverte – camps (2.) / sorties à la journée	4	5	1	3	4	5	7	6 / 24

Dès 2015, Sport'Ouverte ne comptabilise plus seulement les personnes accueillies dans son infrastructure, mais également les personnes participant aux activités que l'association organise – une personne pouvant être comptée à plusieurs reprises –, ce qui explique l'augmentation.

COUVRIR LES BESOINS VITAUX DES PERSONNES EN GRANDE PRÉCARITÉ

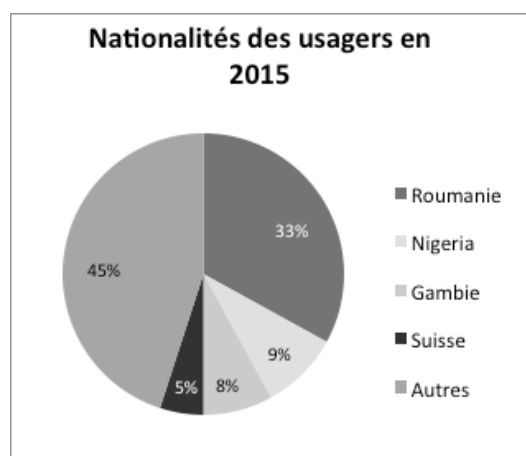
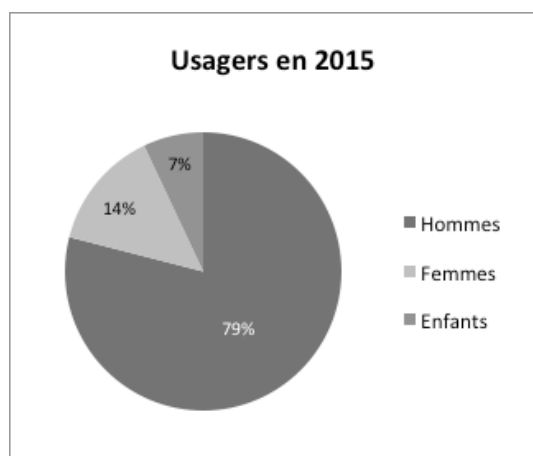
DOMAINE 4 – PRÉVENTION – AIDE SOCIALE D'URGENCE

Hébergement

Evolution des nuitées

Hébergement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Abri PC	3'026	3'047	3'720	6'446	7'169	11'568	11'160	13'327
Marmotte	10'715	10'751	10'949	11'269	11'738	11'681	11'803	12'254
Sleep In	8'123	8'140	8'245	8'572	9'380	9'499	9'521	10'957
Total	21'864	21'938	22'914	26'287	28'314	32'748	32'484	36'538

En cinq ans (2010-2015), le nombre de nuitées du dispositif a augmenté de 60%, passant de 22'914 à 36'538.



En 2015, 2'091 personnes différentes ont fréquenté les structures d'hébergement d'urgence de la Ville, dont 79% d'hommes, 14% de femmes et 7% d'enfants. La nationalité la plus représentée parmi les usagers était la nationalité roumaine, avec 33% d'usagers roumains.

	2014	2015
Nombre de personnes différentes accueillies	2'021	2'091
Nombre de refus	5'783	11'313

Le chiffre des refus indiqué ci-dessus représente le cumul des refus annoncés chaque jour dans les trois hébergements ainsi qu'au Bureau des réservations (554 refus en 2015 pour ce dernier). Il ne s'agit donc pas précisément du nombre de personnes refusées, car une personne peut avoir été refusée à plusieurs endroits dans la même journée.

Le chiffre des refus 2015 est particulièrement élevé, car il inclut les usagers ayant occupé le jardin du *Sleep In* du 1^{er} mai au 31 août, soit environ 50 personnes.

Durée des séjours

Durée de fréquentation des hébergements d'urgence depuis l'ouverture du Bureau des réservations (décembre 2012) par personne, en nombre de jours/mois

Durée de fréquentation des hébergements (par personne en nombre de jours ou mois)	% des usagers	
	déc. 2012 – déc. 2014	déc. 2012 – déc. 2015
De 1 à 3 jours	29	29
De 4 à 30 jours	27	26
De 1 à 3 mois	17	16
De 3 à 6 mois	9	8
De 6 à 9 mois	4	4
De 9 à 12 mois	4	4
> 12 mois	10	13

Depuis l'ouverture du Bureau des réservations en décembre 2012, 4'950 personnes différentes ont fréquenté les hébergements d'urgence de Lausanne. Le tableau précédent indique que près des trois-quarts de ces usagers (71%) ont fréquenté les hébergements d'urgence sur une durée de moins de trois mois, entre décembre 2012 et décembre 2015. 13% ont séjourné dans les structures d'hébergement d'urgence plus d'un an, pendant cette période.

Accueil de jour

Fréquentation de l'Espace

	2013	2014	2015
Nombre d'entrées	28'182	32'411	21'821
Moyenne journalière	109	124	84

En janvier 2015, une réorganisation de l'Espace a été mise en place, impliquant la suppression de l'accueil libre des après-midis, au profit d'un accueil individualisé (permanence sociale). Ce fait explique la diminution de la fréquentation de l'Espace en 2015, en comparaison aux années précédentes.

Evolution des prestations de l'Espace

	2014	2015
Nombre de consignes à bagages (au 31 décembre)	35	43
Nombre de personnes disposant d'une adresse postale (au 31 décembre)	355	485
Nombre de contacts dans les permanences infirmières en 2014	588	590
Nombre de personnes reçues dans les permanences sociales en 2014	2'713	1'988

La consigne à bagages est pleine : elle devrait compter une centaine de places pour répondre à la demande des usagers réguliers de l'Espace.

Distribution de nourriture

Distribution de nourriture par la Centrale alimentaire de la région lausannoise (CARL)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Kilos	520'000	601'936	534'879	572'000	600'000	520'000	565'000	564'000

Nombre de repas servis à la Soupe Populaire (Fondation Mère Sofia)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Repas	47'149	48'861	45'685	52'501	63'389	60'966	68'452	73'616

Nombre de colis alimentaires distribués lors des permanences de l'Echelle (Fondation Mère Sofia)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Colis	nd	1'531	1'378	nd	1'425	1'586	1'661	2'077

Un colis représente une semaine de nourriture pour une famille.

Hygiène et soins de premier recours

Evolution des prestations du Point d'Eau

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Lessives	4'975	5'699	5'759	7'937	10'943	11'175	10'759	9'711
Douches	2'766	2'751	4'286	6'243	10'582	9'012	9'883	9'862
Consultations infirmières	2'326	2'041	2'250	2'269	2'097	2'195	2'121	2'201
Consultations médicales	516	541	433	395	379	403	381	463
Consultations dentaires et hygiéniste	1'920	2'046	1'636	1'645	1'545	1'497	1'541	1'524

Les chiffres des consultations infirmières ont été corrigés, dès 2008. Les consultations médicales étaient par erreur également comptabilisées dans les consultations infirmières.